



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 132 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice
biennal 2014-2015

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour 2015, dont le montant total net s'élève à 187 972 000 dollars (montant brut : 200 659 000 dollars). L'Assemblée générale est priée d'approuver le montant de ce budget et d'ouvrir un crédit additionnel de 84 698 800 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2014-2015.



Table des matières

	<i>s</i>	<i>Page</i>
I. Historique et rôle futur de la Mission		3
II. Mandat et résultats attendus		12
III. Ressources nécessaires		45
A. Total des ressources nécessaires		45
B. Effectifs nécessaires		46
1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan		52
2. Bureau du Chef de cabinet		57
3. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques (composante I)		60
4. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) (composante II)		65
5. Appui à la mission		71
6. Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et Bureau d'appui commun de Koweït		83
7. Bureaux extérieurs dans les régions et les provinces		86
IV. Analyse des ressources nécessaires		94
A. Militaires et personnel de police		94
B. Personnel civil		95
C. Dépenses opérationnelles		98
V. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre		106
VI. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		107
 Annexes		
I. Organigrammes		115
A. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan		115
B. Bureaux régionaux et bureaux provinciaux		116
C. Appui à la Mission (Kaboul)		117
D. Bureau du Koweït		118
II. Coût estimatif des dépenses de sécurité prévues pour 2015		118
III. Renseignements concernant les activités de fond menées en 2014 par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies collaborant avec la MANUA sur des questions ayant trait aux programmes (intégrées, le cas échéant)		119

I. Historique et rôle futur de la Mission

1. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été créée par la résolution 1401 (2002) du Conseil de sécurité pour une durée initiale de 12 mois. Le Conseil a ensuite prorogé le mandat de la Mission par ses résolutions 1471 (2003), 1536 (2004), 1589 (2005), 1662 (2006), 1746 (2007), 1806 (2008), 1868 (2009), 1917 (2010), 1974 (2011), 2041 (2012) et 2096 (2013). Par sa résolution 2145 (2014), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MANUA jusqu'au 17 mars 2015.

2. Le Processus de Kaboul, qui porte sur les volets politique, sécuritaire et socioéconomique de la transition, comme énoncé lors des grandes conférences internationales sur l'Afghanistan tenues à Kaboul en 2010, à Bonn en 2011 et à Tokyo en 2012, s'est achevé à la fin de l'année 2014. Les principales étapes du Processus ont été menées à leur terme convenu au cours du quatrième trimestre de 2014, avec la tenue de l'élection présidentielle et des élections aux conseils de province, le retrait de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et la tenue des conférences de Beijing et de Londres consacrées, respectivement, à la coopération régionale future et au programme de développement. Après l'incertitude qui a prévalu pendant la plus grande partie de l'année 2014, notamment quant à la prolongation du processus électoral, l'Afghanistan est entré dans la « Décennie de la transformation » le 1^{er} janvier, après avoir repris le contrôle et la responsabilité de ses affaires nationales, comme prévu lors de la Conférence de Bonn en 2011. L'accord du 21 septembre 2014 portant sur la formation d'un gouvernement d'union nationale a été accueilli avec satisfaction : il permettait en effet la mise en place d'une administration représentative et à large assise afin de faire face aux défis auxquels le pays sera confronté en 2015.

3. La longueur de la période électorale, qui a donné lieu à des mois de campagne marqués par l'intervention active de responsables gouvernementaux de haut rang, a encouragé les auteurs de troubles, en particulier les Taliban et les groupes insurgés qui leur sont associés. Dans un contexte où le gouvernement cherchait à contrer l'action des groupes insurgés qui, après avoir vainement essayé de perturber les élections, tentaient d'empêcher le processus de transition en matière de sécurité, l'ONU a relevé des incidents de sécurité de plus en plus sérieux. Les incertitudes créées par l'élection présidentielle et la conclusion en parallèle d'accords de sécurité concernant la présence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) après 2014 ont également contribué à un ralentissement de la croissance économique imputable à une baisse des investissements étrangers et des recettes de l'État. De plus, un certain nombre d'initiatives en matière de gouvernance initialement prévues ont été reportées afin de permettre aux nouvelles autorités d'étudier la situation et de planifier son programme. Lors de la conférence de Londres du 4 décembre, le Gouvernement a présenté un programme de réforme ambitieux, intitulé « Compter sur ses propres forces – Pour la réforme et un partenariat renouvelé ». En 2015, les nouvelles autorités devront surmonter bien des difficultés pour appliquer le programme politique établi pour les deux années à venir, relancer la croissance économique, faire face à l'insurrection qui se poursuit et lutter contre les activités économiques illicites.

4. L'élection présidentielle a constitué la première passation de pouvoirs démocratique et pacifique de l'histoire de l'Afghanistan, après les deux tours du 5 avril et du 14 juin 2014 et tous les événements qui en ont découlé jusqu'au

29 septembre 2014, date de l'entrée en fonctions du Président élu. Aucun candidat n'ayant obtenu plus de 50 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle, un second tour a été organisé, comme le prévoit la Constitution; le second tour, qui opposait les deux candidats arrivés en tête au premier, a eu lieu le 14 juin 2014. Les controverses sur son résultat ont débouché sur une impasse politique. Cependant, la situation a fini par se débloquer, à la fois grâce à des efforts de médiation soutenus et à un audit électoral complet demandé par les deux candidats et par les autorités afghanes. Les Nations Unies, de concert avec d'autres partenaires internationaux, ont proposé leurs bons offices et ont fourni une assistance technique pour établir les résultats définitifs. Le 21 septembre 2014, les deux candidats sont parvenus à un accord pour former un gouvernement d'union nationale, et la Commission électorale indépendante a annoncé l'élection de d'Ashraf Ghani. L'accord prévoyait en outre la nomination du chef de l'exécutif, poste qui fut par la suite attribué à Abdullah Abdullah, et insistait sur l'importance de la stabilité politique et de la mise en œuvre de réformes. Il précisait également la forme et les fonctions du gouvernement d'unité nationale, et prévoyait la convocation, dans un délai de deux ans, d'une loya jirga (grand conseil) qui étudierait l'amendement à la Constitution visant à créer la fonction de premier ministre exécutif.

5. Lors de son entrée en fonctions le 29 septembre 2014, le Président Ghani a présenté les grandes lignes d'un vaste programme traitant des enjeux suivants : réforme institutionnelles de l'État et de la gouvernance; questions interdépendantes touchant l'économie, le capital humain et la sécurité, notamment un appel aux Taliban et au Hezb-e-Islami Gulbuddin en vue de discussions politiques; et initiatives de politique étrangère afin d'apporter la stabilité et la prospérité au pays. La constitution du nouveau Gouvernement a débuté immédiatement après, avec la nomination, par décrets présidentiels, du chef de l'exécutif et de plusieurs conseillers de haut niveau à des postes clefs, ainsi que de leurs proches collaborateurs. Les premières mesures pour réaliser un certain nombre de promesses faites par le Président pendant sa campagne afin de restaurer la confiance en la stabilité du pays ont été mises en place, particulièrement dans les domaines de la sécurité et de l'économie. Le 30 septembre 2014, le nouveau Gouvernement a signé l'accord bilatéral de sécurité avec les États-Unis, ainsi que l'accord sur le statut des forces avec l'OTAN. Ces deux accords doivent faciliter l'exécution de la mission « Soutien résolu » de l'OTAN pour l'après-2014, qui doit assurer l'entraînement des forces de sécurité afghanes et leur fournir des conseils et un appui. Le Président Ghani a pris les premières mesures propres à renforcer l'état de droit et lutter contre la corruption, notamment la promulgation d'un décret présidentiel le 2 octobre 2014 afin de rouvrir l'enquête sur la fraude qui a été commise à la Banque de Kaboul en 2010. Le Chef de l'exécutif a mené les discussions préliminaires sur les réformes électorales proposées dans l'accord sur la formation d'un gouvernement d'union nationale.

6. À l'issue de longues discussions, le 20 janvier 2015, le Président Ghani a présenté à la Chambre basse de l'Assemblée nationale 25 candidats à des postes ministériels, ainsi que des candidats aux postes de directeur de la Banque centrale et de la Direction nationale de la sécurité. Parmi ces candidats, 13 avaient été désignés par le Président et 12 par le Chef de l'exécutif. Après un vote de la Chambre basse qui a eu lieu le 28 janvier 2015, les neuf nominations ci-après ont été confirmées : le chef de la Direction nationale de la sécurité et huit ministres, dont les titulaires des portefeuilles clefs des affaires étrangères, de l'intérieur et des finances.

7. Dans son discours inaugural, le Président Ghani a clairement exprimé sa volonté de jeter les bases d'un processus de paix dirigé et assumé par les Afghans eux-mêmes, après l'interruption des discussions pendant la période électorale. Lors de la quatrième conférence ministérielle du Processus d'Istanbul, qui a eu lieu à Beijing le 31 octobre 2014, le Président Ghani a de nouveau souligné que la paix était la principale priorité de son gouvernement. Il a ainsi appelé une nouvelle fois l'opposition politique à participer au dialogue interafghan et demandé à ses partenaires internationaux de soutenir les efforts faits par l'Afghanistan. Les Taliban, qui ont publiquement rejeté la formation du gouvernement d'union nationale ainsi que la signature des accords sur la sécurité avec les États-Unis et l'OTAN, n'ont toujours pas fait savoir s'ils étaient prêts à s'engager officiellement dans le processus. Le Haut Conseil pour la paix afghan a poursuivi ses efforts pour instaurer un climat propice au dialogue dans tout le pays; il a notamment poursuivi sa collaboration avec les oulémas afin de lutter contre les préjugés religieux qui alimentent la violence militante. Les conseils provinciaux pour la paix ont également poursuivi leurs activités visant à encourager le dialogue, y compris par des médiations au niveau local, avec l'appui de la MANUA.

8. Les activités visant à promouvoir la coopération régionale et à multiplier les initiatives pour favoriser la stabilité politique et le développement économique de l'Afghanistan ont été poursuivies en 2014 et début 2015, et des progrès ont été enregistrés dans plusieurs domaines. Les efforts constamment déployés dans le cadre du Processus Cœur de l'Asie-Istanbul y ont largement contribué. Lors de la réunion de hauts responsables qui s'est tenue le 17 janvier 2014 à New Delhi, les États Membres et les pays et organisations amis ont examiné les progrès accomplis au niveau des six mesures adoptées en vue de rétablir la confiance, ainsi que les modalités de financement du Processus. La MANUA, en collaboration avec l'ensemble des organismes des Nations Unies, a continué d'appuyer la mise en œuvre du Processus en organisant, en mai et juin, des réunions du Groupe technique régional sur les mesures de confiance. La Conférence ministérielle du Processus d'Istanbul (voir par. 7 ci-dessus) s'est conclue par l'adoption de la Déclaration sur le renforcement de la coopération pour la prospérité et de la sécurité durables au cœur de l'Asie. Depuis son entrée en fonctions, le Président Ghani a mis l'accent sur la coopération régionale en tant qu'élément essentiel à la stabilité et à la prospérité de l'Afghanistan.

9. Le programme de réformes intitulé « Compter sur ses propres forces », présenté lors de la Conférence de Londres en décembre 2014 (voir par. 3 ci-dessus), a pour objectif principal de créer un climat favorable à la croissance et au développement du secteur privé grâce à des mesures anticorruption, pour la transparence et l'application du principe de responsabilité, mais aussi en tirant parti du potentiel qu'offre la coopération régionale pour le développement économique. Le programme de réformes a rencontré un fort soutien politique de la communauté internationale. Prenant appui sur les discussions qui avaient eu lieu le 27 novembre 2014 à Kaboul lors de la réunion spéciale du Conseil commun de coordination et de suivi coprésidée par le Gouvernement et la MANUA, les participants à la Conférence de Londres ont réaffirmé leur attachement au Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et leur intention de le réactualiser en s'appuyant sur les priorités du nouveau gouvernement lors de la prochaine rencontre des hauts responsables qui aura lieu en 2015.

10. La situation économique générale est devenue de plus en plus problématique au cours de l'année 2014, tout comme la préparation du budget 2015 par le Gouvernement. Lors de la Conférence de Londres, la Banque mondiale a indiqué que la croissance économique avait baissé, passant d'un taux annuel moyen de 9,4 % entre 2003 et 2012 à 3,7 % en 2013 et 1,5 % en 2014. Avant la Conférence, en octobre 2014, le Ministre des finances a adressé aux donateurs une demande officielle d'appui immédiat visant à combler le déficit budgétaire, estimé à 537 millions de dollars, causé par le ralentissement économique. Le 28 janvier 2015, après de longues discussions, la Chambre basse de l'Assemblée nationale a approuvé le budget du Gouvernement pour 2015. Le budget adopté, qui tient compte d'un certain nombre de préoccupations concernant les prévisions de baisse des recettes, permettra de poursuivre les projets de développement financés par le Gouvernement; cependant, il ne comprend aucune nouvelle initiative discrétionnaire.

11. En 2014, la situation générale des droits de l'homme dans le pays est restée conforme aux tendances observées en 2013. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour tenir ses engagements relatifs aux droits des femmes et des enfants, notamment par les mesures suivantes : publication de son rapport concernant la mise en œuvre de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, conformément à ses obligations au regard du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo; rétablissement, dans le nouveau Code de procédure pénale, des dispositions qui permettaient aux femmes de témoigner contre des membres de leur famille; présentation du troisième rapport relatif à la mise en œuvre du plan d'action sur les enfants et les conflits armés. L'augmentation notable du nombre de victimes civiles, en hausse d'environ 20 % en 2014, constitue le principal sujet de préoccupation. Après une diminution du nombre de civils tués en 2012, la tendance s'est inversée en 2013. Les conclusions de l'examen d'accréditation de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme ont été publiées en janvier 2014, et la décision concernant le statut de la Commission a été reportée d'un an afin de donner à celle-ci le temps de répondre aux préoccupations exprimées. En décembre 2014, le Bureau du Comité international de coordination a pris la décision finale de maintenir le statut « A » de la Commission, en jugeant qu'elle répondait bien aux Principes de Paris.

12. Dans les accords sur la sécurité conclus avec l'Afghanistan le 30 septembre 2014, les États-Unis et l'OTAN ont assuré qu'ils continueraient de garantir aux forces de sécurité nationales afghanes les moyens accordés depuis 13 ans. L'élaboration des textes définitifs a été précédée d'une réunion au sommet de l'OTAN qui s'est tenue les 4 et 5 septembre 2014, au cours de laquelle les alliés et partenaires de l'OTAN se sont engagés à maintenir leur appui aux Forces nationales de sécurité afghanes jusqu'à la fin de 2017, en leur fournissant une aide d'une valeur de 5,1 milliards de dollars par an environ et en poursuivant le dialogue au titre du partenariat durable OTAN-Afghanistan. Le 1^{er} janvier 2015, les forces afghanes ont assumé l'entière responsabilité de la sécurité et la nouvelle mission Soutien résolu dirigée par l'OTAN a commencé. Comme énoncé dans la résolution 2189 (2014), cette nouvelle mission non militaire de formation, de conseil et d'assistance travaillera en étroite coordination avec le Gouvernement afghan.

13. Compte tenu des incertitudes concernant la transition en 2014, tant sur le plan politique que sur celui de la sécurité, le Secrétaire général a proposé pour la MANUA un budget transitoire pour 2015, qui prévoit la reconduction technique du personnel actuel et des autres ressources, pendant une période de six mois, qui sera

suivie d'une étude et d'une proposition de budget globale pour 2015. En raison de la longueur du processus de transition politique, les conférences internationales les plus importantes, notamment la Conférence ministérielle du Processus d'Istanbul et la Conférence de Londres sur l'Afghanistan, ont été reportées à une date ultérieure dans l'année (voir par. 3 et 7 ci-dessus).

14. De plus, le Gouvernement précédent avait reporté certaines décisions politiques pour les laisser à son successeur dans le cadre d'un processus électoral qui avait accaparé toute l'attention des candidats à la présidentielle et de leurs équipes, ainsi que l'attention de l'ONU et des principaux acteurs internationaux concernés. L'on a donc estimé que les discussions quant à l'avenir de la MANUA progresseraient une fois le nouveau gouvernement constitué. Au mois de février 2015, la constitution du gouvernement d'union nationale demeure en souffrance, l'accent étant toujours mis sur la nomination des ministres et la consolidation des structures gouvernementales. Lors de leurs premiers entretiens avec la MANUA et l'équipe de pays des Nations Unies à propos des activités à venir de l'ONU, le Président Ghani et un certain nombre de ses principaux conseillers ont exprimé leur satisfaction quant au rôle normatif de l'Organisation, évoquant les bons offices de la Mission dans le domaine politique et les rapports sur la situation des droits de l'homme. Une plus grande attention a été jugée nécessaire concernant les objectifs suivants : prise en main par les Afghans de leur destin, transparence et mécanismes de coordination de l'aide « efficaces » et « axés sur les résultats ».

15. L'Afghanistan étant entré dans sa « Décennie de la transformation », la mission d'évaluation que l'ONU avait prévu d'effectuer a été déployée du 30 janvier au 10 février 2015. En raison du climat actuel et de la durée des processus, la portée de cette mission a été moins importante que ce qui avait été initialement prévu. Les points de vue et les attentes évoqués plus haut concernant l'ONU ont été réaffirmés au cours des discussions avec les différents interlocuteurs afghans, internationaux et onusiens. De plus, le Président Ghani a signalé qu'au cours des prochains mois, les discussions se poursuivraient avec l'ONU et les acteurs internationaux afin de traiter ces questions en profondeur. Dans ce contexte, les discussions sur le mandat à venir de la MANUA, qui doit être décidé par le Conseil de sécurité avant la mi-mars, portent sur le possible renouvellement des fonctions essentielles du mandat actuel de la Mission, à savoir celles qui assurent la paix et la stabilité en Afghanistan. Le projet de budget pour 2015 comprend donc un certain nombre de changements concernant l'organisation et l'utilisation des ressources, comme indiqué en détail aux paragraphes 25 et 26 ci-dessous.

Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et intégration des missions

16. En sa qualité de responsable de la gestion de la situation en Afghanistan sous tous ses aspects, le Représentant spécial du Secrétaire général veille à ce que la Mission et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies soutiennent les représentants et les envoyés du Secrétaire général, notamment le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et coordonnent leur action avec eux.

17. La coordination des activités d'aide humanitaire et de développement menées par la MANUA et les institutions spécialisées, fonds et programmes des

Nations Unies est dirigée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement relatif à l'Afghanistan pour 2015-2019, dont le principe a été approuvé par le Gouvernement sortant et dont la version définitive sera mise au point par le nouveau Gouvernement, et le plan d'aide humanitaire pour 2015 sont les principaux documents sur lesquels les organismes des Nations Unies s'appuient pour harmoniser et coordonner leurs programmes avec ceux du Gouvernement afghan. Par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur résident et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ces deux plans forment la base nécessaire à la mise en œuvre d'un ensemble de priorités communes concernant les programmes de développement et de secours. Le plan-cadre permet aussi aux organismes des Nations Unies de tenir les engagements qu'ils ont pris en faveur de plans de travail et de plans d'action annuels intégrés et d'une stratégie de communication commune et d'harmoniser leur action avec celle du Gouvernement et de la communauté internationale des donateurs.

18. La MANUA travaille avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale pour faciliter le dialogue et la coopération entre l'Afghanistan et les autres pays de cette région. Elle coopère également avec des organisations et organismes régionaux, notamment l'Organisation de Shanghai pour la coopération, en vue de favoriser le dialogue et d'aider l'Afghanistan dans ses efforts en faveur de la réconciliation, de la lutte contre les stupéfiants et du développement socioéconomique avec l'appui des autres États Membres de la région.

19. L'équipe de coordination du dispositif de sécurité, dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui en est le responsable désigné, comprend le Département de la sûreté et de la sécurité, la MANUA et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Elle s'occupe de la gestion commune de la sécurité et des services de sécurité intégrés, et notamment de coordonner les mesures de sécurité sur la base du partage des coûts sur tous les sites hébergeant plusieurs organismes où des accords sur les services communs ont été conclus.

20. La Cellule de mission intégrée, dirigée par l'équipe chargée de l'Afghanistan du Département des affaires politiques, veille à ce que les orientations et l'appui fournis à la MANUA soient cohérents. Elle favorise la coordination, la collaboration et l'échange d'informations entre les départements et bureaux du Secrétariat concernés et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies sur les questions relatives à l'exécution du mandat de la Mission et la mise en œuvre des grandes orientations des Nations Unies.

21. On trouvera à l'annexe III des informations sur les activités de fond que la MANUA mènera en collaboration avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies.

Priorités pour 2015 et hypothèses de planification

22. Conformément au mandat défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2145 (2014), la MANUA et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, guidés par l'idée de renforcer la souveraineté, la prise en main et la direction du pays par les Afghans, continueront de s'attacher en particulier à réaliser les priorités suivantes :

a) Appui politique : fournir des bons offices et un appui à la mise en place d'un processus politique sans exclusive dirigé par les Afghans ainsi qu'au dialogue interne entre les Afghans, y compris aux initiatives menées par le Haut Conseil pour la paix auprès de la société civile, des groupes politiques et des groupes armés de l'opposition aux niveaux provincial, national et régional en vue de l'élaboration d'un cadre de négociations à l'échelle nationale; promouvoir le rôle des institutions afghanes pour ce qui est de prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation d'élections parlementaires transparentes, ouvertes et crédibles, notamment en renforçant les préparatifs techniques et en encourageant les donateurs internationaux à fournir un appui cohérent; favoriser un dialogue politique régulier et structuré, aux niveaux bilatéral et multilatéral, entre l'Afghanistan et les pays voisins, en particulier en ce qui concerne les mesures de confiance convenues dans le cadre du Processus d'Istanbul, afin de renforcer la coopération régionale;

b) Droits de l'homme : promouvoir l'application du principe de responsabilité et le respect des dispositions relatives aux droits de l'homme figurant dans la Constitution et la législation afghanes et dans la législation internationale pour tous les citoyens afghans, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants touchés par des conflits armés reconnus dans les résolutions du Conseil de sécurité; suivre la situation et œuvrer auprès de toutes les parties pour qu'elles respectent les dispositions du droit international humanitaire relatives à la protection des civils; poursuivre les efforts en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes et d'améliorer les pratiques de détention; et continuer de travailler en partenariat avec la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et la société civile;

c) Cohérence en matière de développement : promouvoir l'adoption de politiques de développement socioéconomique sans exclusive et cohérentes afin de parvenir progressivement à l'autosuffisance économique et de réduire la pauvreté; dans le cadre du Conseil commun de coordination et de suivi, que le Représentant spécial copréside, encourager le Gouvernement et les partenaires internationaux à prendre des engagements prévisibles et équilibrés, notamment sur le plan financier, conformément au Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo; encourager et coordonner l'élaboration de politiques et l'établissement de partenariats dans les domaines de la primauté du droit et de la promotion de la gouvernance en favorisant la responsabilisation dans le but de permettre la mise en place d'institutions judiciaires et de sécurité légitimes, tant au niveau national qu'au niveau provincial.

23. Les difficultés rencontrées pour asseoir la démocratie représentative dans la durée, promouvoir un processus de paix et de réconciliation ouvert à tous, améliorer la gouvernance, faire respecter les droits de l'homme, en particulier pour les femmes et les filles, renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption, assurer l'intégrité des finances publiques et faire face aux difficultés économiques subsisteront probablement au cours de la décennie de la transformation qui commence, alors que le Gouvernement met en œuvre son programme de réformes. Il est prévu que les trois principaux axes d'intervention de la Mission (appui politique, droits de l'homme et cohérence en matière de développement) restent prioritaires tout au long de l'année et que l'accent continue d'être mis sur les liens étroits qui existent entre eux grâce à des forums et mécanismes tels que le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. Ces axes d'intervention sont corrélés et cohérents avec les objectifs des organismes des Nations Unies en Afghanistan, qui consistent à endiguer les menaces qui pèsent sur la primauté du droit, notamment la criminalité

organisée et les trafics illicites, et à s'attaquer aux causes profondes du conflit telles que l'injustice économique et sociale. Il est attendu de la Mission qu'elle continue d'exercer ses bons offices en faveur de la stabilité politique, notamment, à la demande du Gouvernement d'union nationale, en soutenant le processus de paix et de réconciliation et en fournissant un appui technique concernant à la fois la réforme électorale et la tenue d'élections parlementaires. Le dialogue régional bilatéral et multilatéral devrait rester prioritaire, considérant l'importance que le Président Ghani attache à la coopération régionale, ce qui montre également que les bureaux de liaison de la Mission sont toujours essentiels. La MANUA appuiera les efforts déployés par le nouveau Gouvernement pour bâtir des institutions légitimes et responsables en faisant en sorte que ses activités, notamment celles qui portent sur la coordination des donateurs, soient conformes aux principes de l'appropriation nationale et du renforcement des capacités. À cet égard, la Mission engagera toutes les parties prenantes à prendre des engagements prévisibles, stables et coordonnés en 2015 et au-delà pour atteindre l'objectif commun, qui consiste à faire de l'Afghanistan un pays pacifique, stable et prospère.

24. La présence de la MANUA sur le terrain avec ses 13 antennes restera essentielle à la mise en œuvre de ses priorités en 2015. Elle lui permet de mener diverses activités politiques au niveau provincial avec des parties prenantes telles que les autorités locales, la Commission électorale indépendante et les conseils provinciaux pour la paix. La présence de la Mission sur le terrain est particulièrement importante pour les activités de sensibilisation, de suivi et de communication d'informations dans le domaine des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les victimes civiles, les droits de l'enfant et l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Elle lui permet également d'appuyer les efforts menés par le Gouvernement pour favoriser la mise en place d'un dialogue de coordination du développement et de politiques relatives à la gouvernance et à la primauté du droit au niveau infranational, en particulier après le retrait des équipes de reconstruction de province. Les Nations Unies ont mené plus de 8 000 missions par voie terrestre dans le pays en 2014, dont de nombreuses missions d'évaluation conjointes, ce qui est globalement comparable à ce qui s'était fait les années précédentes. Parallèlement, les organismes des Nations Unies sont conscients qu'en raison de l'évolution du contexte opérationnel à la suite de la transition en matière de sécurité, ils devront prendre des mesures d'atténuation supplémentaires pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel chargé de mener des activités relatives aux programmes dans le pays. À cet égard, conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs, la MANUA s'emploie à mettre en place, dans le cadre d'un accord de partage des coûts, une équipe d'intervention médicale au niveau provincial chargée de dispenser des soins spécialisés en cas de traumatisme. En outre, le Département de la sûreté et de la sécurité continue d'examiner et, le cas échéant, de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer les services de sécurité actuellement fournis par le Gouvernement au niveau provincial pour appuyer les opérations des organismes des Nations Unies, notamment celles de la MANUA.

Changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources

25. Dans la perspective de la prorogation par le Conseil de sécurité du mandat de la MANUA jusqu'au 17 mars 2015 [résolution 2145 (2014)] et compte tenu des

priorités de la Mission et de l'évolution de la situation sur le terrain, les mesures envisageables pour améliorer sur le plan stratégique la présence de la MANUA en Afghanistan et lui permettre de mener à bien les activités qui lui incombent dans le cadre de son mandat ont été recensées.

26. Compte tenu de l'achèvement, en 2014, des travaux de construction de bureaux et de bâtiments destinés au logement du personnel, de la mise à niveau et du remplacement du matériel de communication et du matériel informatique, de l'achat de véhicules blindés supplémentaires et des autres investissements liés à la sécurité, aucun investissement important n'est nécessaire dans ces domaines pour 2015. Néanmoins, les changements ci-après sont proposés :

a) Réduire les effectifs de la Mission qui sont chargés des fonctions d'appui en Afghanistan et au Koweït pour assurer une répartition optimale des effectifs dans ses différents sites;

b) Renforcer la coordination du processus de paix et de réconciliation en permettant à la Mission de mieux appuyer les efforts déployés par le Haut Conseil pour la paix en vue de bâtir un processus contrôlé et dirigé par les Afghans, étant donné que le Président Ghani a clairement donné la priorité au dialogue politique concernant ce processus;

c) Mettre les structures de la Mission chargées des affaires civiles et de la coordination des activités sur le terrain en adéquation avec le contexte post-transition pour permettre à la Mission de coordonner efficacement ses activités opérationnelles en vue de s'adapter au programme de réformes du nouveau Gouvernement, au retrait des équipes de reconstruction de province de l'OTAN et de la FIAS et au lancement de la « décennie de la transformation » (2015-2024);

d) Renforcer la coordination des activités et programmes relatifs aux institutions chargées de la primauté du droit et de la sécurité, conformément aux conclusions de l'étude conjointe menée par la Mission au début de l'année 2014 avec ses partenaires, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

e) Créer une équipe d'appui au sein du Département des affaires politiques au Siège pour aider la Mission dans ses activités de fond, dans les domaines opérationnels et administratifs et dans le domaine de la sécurité. Cette fonction était précédemment assurée par le Département des opérations de maintien de la paix et n'est donc pas nouvelle.

27. La mise en œuvre des mesures proposées ci-dessus supposera une réorganisation des ressources humaines de la Mission, dont les détails pour chaque unité administrative figurent à la section III.B.

Considérations relatives à la sécurité pour 2015

28. Les conditions de sécurité resteront vraisemblablement précaires et imprévisibles en 2015. La transition en matière de sécurité touchant à sa fin, la priorité en 2015 sera de renforcer la capacité des Forces nationales de sécurité afghanes de lutter contre les éléments hostiles au Gouvernement, de prévenir toute nouvelle détérioration des conditions de sécurité et d'instaurer un environnement stable et sûr pour la mise en œuvre du programme de réforme du Gouvernement. Les Nations Unies restent également préoccupées par les menaces que constituent

les actes criminels et l'économie illicite, notamment dans un contexte caractérisé par des luttes de pouvoir locales sur l'accès aux ressources qui alimentent un conflit complexe et changeant.

29. Les activités des Nations Unies seront probablement perturbées par les mêmes problèmes de sécurité que les années précédentes. En 2014, 22 051 incidents de sécurité ont été enregistrés, ce qui représente une augmentation par rapport aux 20 093 incidents enregistrés en 2013. La plupart des incidents ont eu lieu dans le sud, le sud-est et l'est du pays. On estime que le niveau actuel de menaces directes et indirectes pesant sur les Nations Unies restera constant et continuera d'avoir des conséquences sur l'accès aux populations et l'exécution des programmes.

30. La MANUA continuera de prendre les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité de son personnel et de ses biens dans tout le pays. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège de l'ONU, elle poursuivra la mise en œuvre d'un large éventail de mesures de sécurité en vue d'élaborer des stratégies d'atténuation des risques adaptées. Ces démarches permettront de maintenir la conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelles, notamment celles relatives au domicile, applicables au personnel des Nations Unies en Afghanistan et de faciliter la planification des futures stratégies de sécurité de la Mission.

31. Le coût des mesures prévues pour assurer la sécurité de la Mission en 2015 est indiqué à l'annexe II.

Ressources extrabudgétaires

32. La Mission a entrepris deux initiatives pluriannuelles financées par des ressources extrabudgétaires qui devraient se poursuivre en 2015 : a) un projet visant à développer la police de proximité et à accroître la représentation des femmes dans les effectifs de police, qui durera jusqu'au début de 2016 (3 millions d'euros); b) des activités politiques liées au processus de paix et de réconciliation et destinées à appuyer l'action du Haut Conseil pour la paix, qui devraient se poursuivre en 2015 si le Gouvernement et la société civile continuent de solliciter un appui en la matière (1,65 million de dollars).

33. Jusqu'ici, les ressources extrabudgétaires ont permis à la Mission de bénéficier de compétences spécialisées supplémentaires et d'appuyer des initiatives et des manifestations spécifiques, notamment d'organiser une formation à la médiation pour permettre aux membres des comités provinciaux pour la paix et à d'autres acteurs locaux de régler des conflits.

II. Mandat et résultats attendus

Résultats en 2014

Réalizations escomptées	Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2014
a) Instauration d'un climat sociopolitique de plus en plus propice à la paix et à la stabilité à long terme	À la demande des autorités afghanes, la MANUA a continué d'appuyer l'organisation des élections de 2014 à la présidence et aux conseils provinciaux. La Mission a exercé ses bons offices pour faciliter les échanges

Réalisations escomptées

Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2014

entre les différents acteurs sur des questions comme la législation électorale, l'inscription des électeurs sur les listes électorales et l'appui financier à la tenue d'une campagne respectueuse entre les candidats. Ces activités ont été menées en coordination étroite avec le projet ELECT II du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'offrir aux institutions afghanes une assistance technique et une aide en matière de renforcement des capacités.

Après le résultat contesté du second tour de l'élection présidentielle du 14 juin, la Mission et ses partenaires internationaux ont déployé des efforts diplomatiques et techniques de grande ampleur en vue de mettre fin à la confusion. Cette intervention a permis de parvenir à un accord entre les deux candidats sur le principe d'un audit complet des résultats et d'une médiation politique pour la formation du nouveau Gouvernement. La MANUA et le PNUD ont obtenu une mobilisation considérable des Nations Unies pour appuyer l'audit et fournir un soutien logistique aux autres partenaires engagés dans le processus, dont l'Union européenne. Ces initiatives ont été pour beaucoup dans le succès de la démarche qui a vu les deux candidats se mettre d'accord pour former un gouvernement d'unité nationale.

En dépit de l'interruption momentanée du dialogue officiel pour la réconciliation, le Haut Conseil pour la paix a continué de prendre des mesures destinées à promouvoir le processus de paix et de réconciliation, notamment la mise en place d'une collaboration avec l'Organisation de la coopération islamique pour contrer les discours religieux incitant à la violence militante et le lancement d'une campagne de son comité des femmes pour appeler à la cessation des hostilités. La MANUA a maintenu son appui à ces efforts sous la forme de bons offices et par l'intermédiaire d'un soutien logistique apporté, entre autres, par le Groupe de soutien à la paix « Salaam ».

Le Programme afghan pour la paix et la réintégration a poursuivi ses efforts, menés dans le cadre des conseils provinciaux pour la paix et avec les autorités locales, pour encourager la réconciliation avec les éléments hostiles au Gouvernement de rang subalterne. À la fin de 2014, plus de 1 716 combattants avaient rejoint le Programme. En sa qualité de membre du comité technique, la MANUA a continué son travail de sensibilisation sur les questions de participation

Réalisations escomptées
**Réalisations effectives, l'accent étant mis
sur les grands indicateurs de succès pour 2014**

communautaire afin d'améliorer la crédibilité du processus.

La MANUA a entrepris un large éventail d'activités de communication politique pour favoriser le dialogue intra-afghan entre les chefs communautaires et religieux dans le but de promouvoir l'entente et parvenir à un consensus au sujet d'aspects divers tels que la réconciliation et les élections. Elle a lancé 62 initiatives locales de concertation et de paix dans le but d'apaiser les tensions au sein des collectivités et d'appuyer les efforts des conseils provinciaux pour la paix en ce qui concerne le Programme afghan pour la paix et la réconciliation et les clivages possibles autour des élections. Par exemple, une série d'initiatives menées en février et mai 2014 dans la région orientale a rassemblé plus de 100 participants de quatre provinces – aussi bien des doyens tribaux que des femmes représentant la société civile, entre autres profils – pour débattre de questions relatives au processus de paix et de réconciliation et aux élections. En mai, la MANUA a également organisé une assemblée traditionnelle d'anciens à la demande des parties impliquées dans un conflit vieux de 100 ans entre deux tribus du Nuristan. Plus de 70 représentants se sont mis d'accord pour arrêter de poser des mines et des explosifs, s'atteler à la reconstruction des habitations détruites durant le conflit et établir un mécanisme de règlement des différends fonciers et immobiliers.

La MANUA a maintenu un appui actif aux mécanismes de coopération régionale, en particulier le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan. Par l'intermédiaire de la réunion des hauts fonctionnaires et de deux réunions de groupe de travail technique sur les mesures de confiance, elle a continué d'aider les parties intéressées à élaborer des plans d'action concrets pour les groupes de travail. La quatrième Conférence ministérielle sur le Processus d'Istanbul, tenue le 31 octobre 2014 à Beijing, s'est conclue par l'adoption de la déclaration sur le renforcement de la coopération au profit de la prospérité et de la sécurité durables du cœur de l'Asie. Le document final de la Conférence a renforcé les aspects politiques du Processus d'Istanbul et renouvelé les engagements pris en faveur de la réconciliation pour tous et de l'appui à un processus de paix pris en main et dirigé par l'Afghanistan.

Réalisations escomptées

Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2014

b) Progrès dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et du renforcement de l'état de droit en Afghanistan

En outre, les éléments axés sur la coopération économique ont été renforcés, essentiellement pour favoriser les mesures de confiance.

La MANUA continue de s'employer à soutenir un certain nombre d'initiatives et de forums régionaux qui contribuent à la mise sur pied d'une stratégie pour la stabilité régionale et la croissance économique, notamment l'Organisation de Shanghai pour la coopération et le Groupe de contact international. Ce travail s'est trouvé renforcé par les visites du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et de hauts responsables au Pakistan et au Qatar.

En 2014, la MANUA a dispensé des conseils et fourni une assistance technique au Ministère de l'intérieur pour la mise en œuvre d'initiatives de police de proximité et de sa nouvelle stratégie relative au traitement, au recrutement et à la rétention des policières. À l'appui du plan d'action biennal du Ministère, la Mission a prêté son concours à l'établissement de forums consultatifs pour les collectivités et la police dans 19 districts de 5 provinces afin que la police de proximité devienne un élément fondamental des politiques de maintien de l'ordre. La société civile peut ainsi participer au renforcement de la responsabilisation et de la réactivité de la police dans les collectivités locales. En mars 2014, le Ministère a par ailleurs constitué une commission chargée de mettre en œuvre sa stratégie concernant les policières, et la création de conseils de policières s'est poursuivie. La MANUA a plaidé en faveur de la nécessité pour la commission d'améliorer les mécanismes de protection des agents de sexe féminin en prévision d'un recrutement à grande échelle, et souligné l'intérêt d'employer des policières dans les rôles qui relèvent des services de proximité.

Le nouveau Code de procédure pénale est entré en vigueur le 5 juin, accompagné d'un correctif à l'article 26 apporté en vertu du décret-loi présidentiel et approuvé par l'Assemblée nationale. La modification permet aux victimes de violence domestique, généralement des femmes, de témoigner contre les membres de leur famille qui sont mis en accusation, de sorte que les poursuites puissent aboutir. Le nouveau code contient d'autres dispositions qui renforcent la protection juridique des détenus, notamment la présence obligatoire d'un avocat de la défense pendant les

Réalisations escomptées	Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2014
c) Respect accru des droits de l'homme en Afghanistan	enquêtes et procédures engagées par le ministère public dans les affaires de crime et le droit de contester en justice la détention provisoire. La MANUA a joué un rôle prédominant dans la coordination internationale des conseils prodigués au Ministère de la justice en matière de politiques, et elle continue de coordonner et de soutenir les efforts déployés pour appliquer le nouveau code, y compris les directives et réglementations, à la demande du Ministère. La MANUA a fourni une assistance technique et facilité les échanges de vues par l'intermédiaire du conseil de donateurs pour le secteur de la justice afin de garantir un appui coordonné à la mise en œuvre par le Gouvernement du programme prioritaire national « Droit et justice pour tous ». L'appui que la Mission consacrait jusqu'alors, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, à mettre en place et présider des réunions de coordination de la justice dans 29 provinces s'est maintenant reporté sur les présidents de tribunaux provinciaux, qui assurent à présent la direction des réunions, auxquelles participent toutes les institutions judiciaires et les divisions de la police en charge des enquêtes criminelles. La MANUA a également établi et coprésidé le groupe consultatif sur les politiques foncières pour améliorer la cohérence à l'appui d'un système d'administration et de gestion des terres qui soit efficace et transparent, conformément au souhait des donateurs internationaux. Elle a par ailleurs publié, le 31 août, un rapport sur l'usurpation de terres, dans lequel elle a recensé plusieurs lacunes dans le cadre juridique gouvernant la gestion foncière et recommandé la création d'un groupe national de la réforme du droit civil pour mettre au point un cadre intégré prévoyant des sanctions pénales. En octobre, avec l'appui technique de la Mission, l'Autorité foncière afghane a élaboré un plan quinquennal axé sur le renforcement de la gestion des terres domaniales, les principales actions prévues consistant notamment à louer ces terres et à accroître les revenus qu'en tire l'État, en cherchant des solutions aux conflits fonciers et en récupérant les terres domaniales illégalement occupées. La MANUA a poursuivi ses activités en matière d'information et de plaidoyer sur la protection des civils, sensibilisant ainsi toutes les parties à leurs responsabilités. Dans son rapport semestriel publié en juillet, la Mission a recensé 4 583 victimes civiles

Réalisations escomptées
**Réalisations effectives, l'accent étant mis
sur les grands indicateurs de succès pour 2014**

(soit une hausse de 24 % par rapport à la même période en 2013), imputées dans 74 % des cas à des éléments hostiles au Gouvernement. Il ressort également de ce rapport que ce sont à présent les affrontements au sol entre les parties au conflit qui font le plus grand nombre de victimes.

La MANUA a continué de discuter de ses constats avec le Gouvernement, la FIAS et les Taliban et d'intensifier ses activités de plaidoyer auprès de toutes les parties afin de soutenir leurs efforts pour protéger les civils et respecter les obligations qui leur sont faites en vertu du droit international. Des engagements ont été pris en conséquence dans un certain nombre de domaines pour remédier au problème des victimes civiles et promouvoir le principe de responsabilité. En octobre, le Congrès des États-Unis a approuvé une enveloppe de 250 millions de dollars destinée au déminage de la couche intermédiaire dans les 83 polygones utilisés par les États-Unis pour des tirs de grande puissance.

La responsabilisation des membres de la police locale afghane a été renforcée, ce qui s'est traduit par le renvoi de 82 affaires à des fins de poursuites et la condamnation de quatre individus.

La MANUA a maintenu son suivi du traitement réservé aux personnes incarcérées pour des faits liés au conflit et de l'application du décret présidentiel n° 129 et des 11 recommandations y afférentes du groupe d'établissement des faits du Président publiées en 2013.

La MANUA a poursuivi ses efforts destinés à appuyer la mise en œuvre de la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes. À la suite de la publication de son troisième rapport consacré à l'application de cette loi, en décembre 2013, et du propre rapport du Gouvernement, établi conformément aux engagements qu'il avait contractés au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, en mars 2014, la Mission a continué de s'employer à sensibiliser le secteur judiciaire et les collectivités aux dispositions techniques de la loi. Elle a également œuvré avec le Gouvernement et les donateurs internationaux pour répondre aux préoccupations relatives à l'incorporation, dans le nouveau Code de procédure pénale, de dispositions concernant les témoignages contre les proches jugées essentielles pour la bonne application de la loi.

Réalisations escomptées

Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2014

d) Efficacité accrue de l'aide au développement et de l'aide humanitaire fournies à l'Afghanistan et amélioration des institutions du pays, en particulier à l'échelon infranational

La MANUA a persévéré dans son assistance au Dialogue du peuple afghan pour la paix, initiative de la société civile grâce à laquelle 34 « feuilles de route » provinciales pour la paix ont été dressées en avril 2014. Par la suite, en juin, il a été publié un rapport détaillant les principales conclusions de la deuxième phase de l'initiative, où figurait une série de mesures d'atténuation du conflit qu'il était proposé de prendre et qui consistaient notamment à lutter contre la corruption, démanteler et désarmer les milices, promouvoir les droits de l'homme, le développement équitable et l'accès aux services, et donner un tour plus ouvert au processus de paix.

Suite à la présentation par le Gouvernement de son troisième rapport consacré à la mise en œuvre du plan d'action sur le sort des enfants en temps de conflit armé, une feuille de route en 15 points a été élaborée dans le cadre de consultations entre le Gouvernement et l'ONU afin d'améliorer cette mise en œuvre. En mai, la MANUA a publié une brochure traitant de la protection des enfants afghans en période de conflit armé, où l'accent est mis sur six violations graves des droits de l'enfant. Élaborée avec le concours d'érudits musulmans et de juristes, la brochure est conçue comme un outil de sensibilisation basé sur le droit national et international et les principes fondamentaux de l'islam.

En mars, le Gouvernement a commencé à prendre des mesures visant à mettre en œuvre la politique de budgétisation provinciale, mécanisme destiné à renforcer les moyens dont disposent les autorités provinciales pour gérer directement les ressources de développement. À l'heure actuelle, le Ministère des finances a alloué 1 million de dollars à la province de Balkh et 3 millions de dollars chacune aux provinces de Sar-é Pol et de Samangân pour l'année budgétaire en cours. La MANUA travaille actuellement en liaison avec le Ministère des finances, les ministères d'exécution concernés par la prestation de services et les autorités provinciales afin de mieux faire comprendre les cadres de développement nationaux et le déroulement des plans de développement provinciaux en vue d'améliorer la gouvernance et la fourniture des services de base.

Le 7 mai, la Direction indépendante de la gouvernance locale a confirmé la décision du Gouvernement tendant à mettre à exécution un programme pilote sur la politique

Réalisations escomptées

Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2014

relative aux conseils de coordination de district dans les provinces de Hérât, Takhâr et Kâpîssâ. Les nouveaux conseils remplaceront un certain nombre de structures de gouvernance existantes au niveau des districts en vue d'y établir des organes représentatifs unifiés pour améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité. Toutefois, le Gouvernement a ensuite reporté le lancement du programme en attendant de connaître les résultats des élections. La Mission s'est associée à la Direction indépendante de la gouvernance locale pour coordonner l'appui des donateurs au processus avant que le nouveau Gouvernement ne prenne une décision stratégique définitive quant à la mise en œuvre des réformes proposées.

En octobre, le Président Ghani a tenu une série de réunions avec la Direction indépendante de la gouvernance locale en vue de coordonner les réformes destinées à améliorer la gouvernance à l'échelon infranational. Les réformes prévues consistent notamment à désigner les nouveaux gouverneurs des provinces sur la base de critères standard clairement définis, à déléguer les pouvoirs aux administrations infranationales, à instituer la responsabilisation intégrale, à instaurer un partenariat public-privé en vue d'une amélioration de la prestation des services et à allouer 40 % de l'enveloppe budgétaire aux provinces. La MANUA continue de prêter un concours actif à la Direction pour appuyer la mise au point, avec la nouvelle administration, du programme de réforme proposé.

Le 6 mai, le Gouvernement a approuvé en principe le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019, considérant qu'il était aligné sur les programmes et les plans de développement gouvernementaux, mais ajoutant que le nouveau Gouvernement devrait avoir la possibilité de l'examiner après l'élection. Le plan-cadre soutient les principaux aspects du programme de développement de l'Afghanistan, qui portent sur l'économie licite, les services de base, la justice sociale, la primauté du droit et la gouvernance. L'approbation définitive n'interviendra qu'une fois constituée la nouvelle administration.

e) Progrès dans la réalisation des objectifs de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, des Conférences de Londres et de Kaboul et des programmes prioritaires nationaux

Les participants à la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi qui s'est tenue le 29 janvier ont évalué les progrès accomplis au regard des engagements pris au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et lancé un programme prospectif en vue de la

Réalisations escomptées**Réalisations effectives, l'accent étant mis sur les grands indicateurs de succès pour 2014**

Conférence ministérielle de Londres sur l'Afghanistan. La MANUA a facilité la participation de la société civile au processus ainsi que les discussions entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale aux fins de l'élaboration d'un rapport conjoint sur le bilan des mesures concrètes prises par les deux parties.

En amont de la réunion ministérielle, les discussions relatives aux objectifs techniques du Cadre se sont poursuivies. Le 10 mai, le Ministère des finances a organisé une réunion avec les acteurs nationaux et internationaux intitulée « Le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et la marche à suivre » afin d'examiner les progrès accomplis par le Gouvernement au regard de ses engagements, notamment ceux qui avaient trait aux lois sur les activités minières, le blanchiment d'argent et le terrorisme financier. La MANUA a continué de plaider pour l'adoption de ces lois et de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement en ce sens, étant donné que la législation est vue comme essentielle pour soutenir l'investissement durable et lutter contre l'économie illicite.

Le 27 novembre, l'ONU et le Gouvernement ont coprésidé une réunion spéciale du Conseil commun de coordination et de suivi consacrée aux derniers préparatifs de la Conférence de Londres. Le 4 décembre, le Gouvernement a présenté à la Conférence un document intitulé « Sur la voie de l'autonomie – adhésion à la réforme et à un nouveau partenariat ». Dans le communiqué issu de la Conférence, les participants ont réaffirmé leur attachement au Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et donné pour mission à la réunion de hauts responsables prévue en 2015 d'actualiser l'instrument compte tenu des nouvelles priorités du Gouvernement.

Résultats escomptés en 2015

34. Le cadre stratégique de la MANUA est conforme aux buts fixés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2145 (2014). L'objectif général et les réalisations escomptées de la Mission en 2015 sont les mêmes qu'en 2014. Toutefois, certains indicateurs de succès et les mesures de résultat qui leur correspondent ont été actualisés pour tenir compte des textes issus des grandes manifestations tenues en 2014, notamment le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. Les indicateurs de succès et les mesures de résultat relatifs aux droits de l'homme, à l'état de droit et à la gouvernance ont également été actualisés pour les mettre en concordance avec les priorités de la Mission et le contexte dans lequel elle évolue. Bien que le Processus

de transition de Kaboul dans son ensemble se soit achevé en 2014, les élections à la présidence et aux comités provinciaux et les retards enregistrés par la suite dans la formation du Gouvernement ont eu pour effet d'interrompre momentanément un certain nombre d'initiatives de politique générale concernant la gouvernance et l'état de droit en particulier. Le Secrétaire général continuera de rendre compte, dans son rapport trimestriel au Conseil de sécurité sur la situation en Afghanistan, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées pour mettre en œuvre les réalisations proposées.

35. En 2014, l'ONU a fait état d'une hausse du nombre d'incidents de sécurité compromettant les activités des acteurs civils, dont la MANUA. Pour y remédier, la Mission, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, continue d'adapter ses modalités opérationnelles pour tenir compte de l'instabilité et de l'incertitude qui caractérisent la situation générale en matière de sécurité. Le recours constant à des outils comme l'analyse de l'importance relative des programmes et les évaluations des risques de sécurité permet à la Mission de préserver sa capacité de coopérer avec ses homologues, en particulier à l'échelle provinciale, et par conséquent de réaliser les objectifs fixés pour 2015.

Objectif, réalisations escomptées et indicateurs de succès pour 2015

36. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de la Mission sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan

Réalizations escomptées

a) Instauration d'un climat sociopolitique de plus en plus propice à la paix et à la stabilité à long terme

Indicateurs de succès

a) i) Renforcement du dialogue politique, notamment par la mise en œuvre des recommandations de la Jirga consultative de paix

Mesure des résultats

2013 : le Haut Conseil pour la paix et le Programme afghan pour la paix et la réintégration ont poursuivi leurs efforts de sensibilisation afin de promouvoir le processus de paix. La mise en place de la totalité des 34 conseils provinciaux pour la paix et équipes provinciales du secrétariat commun, qui vise à appuyer les activités de réintégration, a été intégralement effectuée. Ces conseils et équipes ont mis au point 164 projets de microfinancement dans 25 provinces. En outre, le Programme afghan pour la paix et la réconciliation a concouru au lancement de 589 projets de développement local et prêté assistance à 1 612 personnes réintégrées.

2014 (estimation) : le Haut Conseil et les conseils provinciaux pour la paix s'emploient activement à mener des activités de sensibilisation, de renforcement de la confiance, de négociation

et de règlement des différends. Les équipes provinciales du secrétariat commun ont prouvé qu'elles étaient capables d'exécuter des projets de relèvement communautaire avec l'aide du Programme afghan pour la paix et la réconciliation, comme en témoigne la conception de quelque 2 200 projets en collaboration avec les ministères d'exécution. Le Programme fournit un appui à 1 716 personnes réintégrées.

2015 (objectif) : le Haut Conseil et les conseils provinciaux pour la paix continueront de prendre une part active aux activités de sensibilisation, de renforcement de la confiance, de négociation et de règlement des différends. L'aptitude des équipes provinciales du secrétariat commun à mettre sur pied des projets de microfinancement ira encore s'améliorant. Le Programme afghan pour la paix et la réintégration viendra en aide à 1 700 personnes réintégrées de plus et prêtera son concours à quelque 3 000 projets de relèvement communautaire.

ii) Mise en œuvre de mesures de confiance en vue d'intensifier le dialogue entre les communautés afin de régler d'anciens différends

Mesure des résultats

Nombre d'anciens combattants de haut rang réconciliés avec le Gouvernement auxquels les Forces nationales de sécurité afghanes ont accordé des garanties concernant leur sécurité

2013 : 4

2014 (estimation) : 1

2015 (objectif) : 4

iii) Réduction du nombre de conflits internes, de différends opposant des Afghans et de différends provinciaux (différends tribaux, litiges fonciers, différends ethniques, différends entre partis politiques et litiges concernant les nominations à des fonctions officielles)

Mesure des résultats

Nombre d'initiatives menées pour désamorcer le conflit grâce aux bons offices et à l'action politique de la MANUA

2013 : 77

2014 (estimation) : 62

2015 (objectif) : 75

iv) Participation accrue du Gouvernement à la mise en œuvre, à la planification et au financement des élections afghanes, notamment dans le cadre de son travail de consolidation de la viabilité, de l'intégrité et de l'ouverture des élections

Mesure des résultats

2013 : à la demande du Gouvernement afghan, la MANUA a continué de faciliter le dialogue sur la consolidation de la viabilité, de l'intégrité et de l'ouverture du processus électoral, notamment en assurant la coordination de l'aide internationale. Outre une requête que lui avait adressée la Commission électorale indépendante en 2012, l'ONU a fait l'objet d'une demande officielle d'assistance par la Commission indépendante du contentieux électoral en octobre 2013. La MANUA a continué de coordonner son action avec celle du projet ELECT II du PNUD pour apporter un soutien technique aux deux commissions dans le cadre des élections présidentielle et législatives prévues en 2014.

2014 (estimation) : en coordonnant l'appui national et international au renforcement des capacités et en prêtant assistance aux organismes de gestion des élections, la MANUA contribue à faire en sorte que tous les préparatifs techniques soient achevés à temps pour les élections à la présidence et aux conseils provinciaux en avril et le second tour de l'élection présidentielle en juin. À la demande des parties afghanes, elle exerce en outre ses bons offices et fournit une aide technique au profit des processus politique et d'audit qui aboutissent en septembre à l'accord conclu entre les candidats pour donner un caractère définitif au résultat du second tour de l'élection présidentielle.

2015 (objectif) : les élections législatives et des conseils de district seront organisées selon le calendrier établi par la Commission électorale indépendante. Les réformes électorales seront entreprises conformément à l'accord portant formation du Gouvernement d'unité nationale. À la demande du Gouvernement et des organismes de gestion des élections, la MANUA et le PNUD, dans le cadre du projet ELECT II, continueront de fournir une assistance technique en vue de consolider la capacité électorale et d'améliorer l'intégrité et la viabilité des prochaines élections.

v) Renforcement des activités de coopération régionale et des mesures de confiance

Mesure des résultats

Intensification des échanges régionaux et des actions de sensibilisation dans l'optique de renforcer la stabilité et la prospérité économique de l'Afghanistan et de la région, notamment dans le cadre du Processus d'Istanbul

2013 : dans sa déclaration finale, la Conférence ministérielle d'Almaty a mis l'accent sur les progrès accomplis à la faveur du Processus d'Istanbul et de ses six mesures de confiance et adopté des plans de mise en œuvre à l'appui de chacune d'entre elles. Tout au long de l'année, la MANUA a soutenu le Processus d'Istanbul par des moyens divers, qui ont notamment consisté à faire des contributions concrètes aux 4 réunions de hauts responsables et à faciliter la participation de représentants du système des Nations Unies à 11 réunions des groupes techniques régionaux. Elle a régulièrement mené des activités de sensibilisation auprès des pays voisins, à l'intention d'organismes régionaux et dans le cadre de réunions régionales afin d'encourager la coopération régionale en faveur de l'Afghanistan.

2014 (estimation) : la Conférence ministérielle de Beijing accentue les aspects politiques du Processus d'Istanbul et renforce les éléments axés sur la coopération économique de manière à favoriser l'avancement des mesures de confiance. Les progrès et les plans de mise en œuvre sont examinés dans le cadre de deux réunions des groupes techniques régionaux et de trois réunions de hauts responsables, ce qui permet à la MANUA de continuer de faciliter l'engagement du système des Nations Unies. La Mission mène régulièrement des activités de sensibilisation auprès des pays voisins, à l'intention d'organismes régionaux et dans le cadre de réunions régionales afin d'encourager la coopération régionale en faveur de l'Afghanistan.

2015 (objectif) : six réunions des groupes techniques régionaux, appuyées par trois réunions de hauts responsables, se tiendront pour appliquer les mesures de confiance, ce qui permettra à la MANUA de continuer d'appuyer l'engagement de l'ensemble du système des Nations Unies.

Une conférence ministérielle consacrée au Processus d'Istanbul se tiendra au Pakistan pour examiner les progrès accomplis en ce qui concerne les mesures de confiance. La MANUA poursuivra les activités de sensibilisation qu'elle conduit régulièrement auprès des pays voisins, à l'intention d'organismes régionaux et dans le cadre de réunions régionales aux fins de promouvoir la stabilité et le développement économique de l'Afghanistan.

Produits

- Poursuite des missions de bons offices auprès du Gouvernement afghan, du secrétariat commun du Programme afghan pour la paix et la réintégration et du Haut Conseil pour la paix, ainsi que des ministères, des ambassades, de l'OTAN, d'institutions indépendantes, notamment la Commission électorale indépendante, et de la société civile
- Communication régulière et structurée d'analyses et orientations politiques, aux niveaux national et infranational, aussi bien à l'intention des acteurs internes, notamment les cadres supérieurs de la Mission et les participants aux principales instances de l'équipe de pays des Nations Unies, que de partenaires et interlocuteurs extérieurs, notamment pour promouvoir le règlement de conflits et les initiatives régionales
- Contribution de la MANUA à l'élaboration de politiques et de programmes dans le cadre du Programme afghan pour la paix et la réintégration; analyse de la dynamique politique et mise en œuvre pratique du Programme en coopération avec tous les intervenants; formulation de recommandations en vue d'accroître l'efficacité du Programme
- Coordination de l'aide politique internationale aux efforts électoraux déployés par la MANUA, en corrélation avec le projet ELECT II du PNUD
- Fourniture de conseils et d'un appui aux institutions afghanes en ce qui concerne les questions de coopération régionale et contribution au programme de travail; facilitation et animation d'un forum sur la coopération régionale, notamment dans le cadre du Processus d'Istanbul

Facteurs externes

37. La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) les parties intéressées continuent d'apporter le soutien politique et financier nécessaire, car la coordination des stratégies politiques et militaires et la participation des pays de la région sont indispensables à la mise en place de conditions propices à la paix et à la stabilité; b) le Gouvernement manifeste la volonté politique de renforcer la gouvernance et de combattre la corruption; c) les tensions entre les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif et entre les administrations infranationales et centrales ne nuisent pas au processus de réforme électorale; et d) les parties concernées conviennent d'un processus politique et d'un programme de réconciliation sans exclusive.

Réalisations escomptées

b) Progrès dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et du renforcement de l'état de droit en Afghanistan

Indicateurs de succès

b) i) La police nationale est davantage à l'écoute de la population et fait preuve d'un plus grand sens des responsabilités, et les femmes et les enfants ont un meilleur accès à la justice.

Mesure des résultats

Publication, sous l'autorité du Ministère de l'intérieur, de stratégies et de plans relatifs à la police de proximité

2013 : le plan décennal du Ministre de l'intérieur pour la Police nationale et le Ministère de l'intérieur a été élaboré sur la base des conseils techniques fournis par la MANUA et s'attache particulièrement aux méthodes de maintien de l'ordre axées sur la proximité.

2014 (estimation) : un plan d'action biennal sur la police de proximité est élaboré conjointement par le Ministère de l'intérieur et un groupe de travail de la communauté internationale. La MANUA préconise l'adoption de mesures concrètes dans le cadre du plan d'action afin d'améliorer l'interaction entre la police et la population et de renforcer la confiance dans les actions de la police.

2015 (objectif) : les consultations entre la police et la population seront systématisées dans 19 districts et des programmes de sensibilisation en matière de sécurité seront mis en œuvre dans 19 autres districts. Des cours sur les consultations avec la population et les activités de sensibilisation en matière de sécurité seront intégrés au programme de formation de la Police nationale afghane et des membres du personnel seront formés à donner ces cours.

Établissement de systèmes et de mécanismes destinés à systématiser les partenariats entre la police et la population, en mettant l'accent sur le rôle des policières

2013 : l'utilité des policières est mieux reconnue au sein de Ministère de l'intérieur. Un groupe de travail a été créé afin de discuter des sujets posant problème et le Ministère a mis au point sa stratégie en matière d'égalité des sexes. La formation de base destinée aux policières, notamment l'alphabétisation, a été améliorée. Quatre comités de policières ont été constitués.

2014 (estimation) : le plan d'action du Ministère de l'intérieur pour l'égalité des sexes est mis au point. Le Ministère officialise sa politique concernant les comités de policières et l'autonomisation des femmes dans la police et approuve un code de conduite pour les comités. Les capacités du groupe d'intervention auprès des familles sont renforcées au moyen de formations. Six comités de policières sont constitués.

2015 (objectif) : des directives seront fournies pour l'élaboration de manuels destinés à faciliter l'élargissement des comités de policières aux 34 provinces et l'établissement d'un comité national. Le groupe d'intervention auprès des familles sera renforcé grâce au mentorat et à l'élaboration d'instructions permanentes. Des conseils seront donnés en vue de la mise en place du mécanisme d'examen des plaintes du Ministère de l'intérieur, destiné à protéger les policières. La prise de conscience du rôle des policières sera renforcée grâce à la participation de la population.

ii) Adoption de lois et autres textes juridiques

Mesure des résultats

2013 : le Code de procédure pénale a été approuvé par l'Assemblée nationale et adopté, la révision du Code pénal s'est poursuivie et la loi sur la compétence et la structure du Bureau du Procureur général a été promulguée en octobre 2013.

2014 (estimation) : le groupe de travail sur la réforme du droit pénal poursuit son travail de révision et de refonte du Code pénal, qui mène à la finalisation de 350 articles; des directives concernant le Code de procédure pénale sont mises au point et la nouvelle loi pénitentiaire est préparée pour être examinée et présentée à l'Assemblée nationale.

2015 (objectif) : le Code pénal sera présenté à l'Assemblée nationale et les directives concernant le Code de procédure pénale seront approuvées; l'Assemblée nationale adoptera la loi sur la gestion des terres, la loi sur l'expropriation, la loi sur la chambre de commerce, la loi pénitentiaire et les amendements à la loi sur l'accès à l'information; le conseil des ministres approuvera l'orientation générale concernant le recouvrement et la restitution des terres usurpées et la politique d'investissement public sera appliquée par étapes.

iii) Renforcement de la coordination dans le secteur de la justice

Mesure des résultats

2013 : le programme prioritaire national « Droit et justice pour tous » a été adopté par le Conseil commun de coordination et de suivi; des réunions de coordination de la justice ont été organisées dans 30 provinces avec l'appui de la MANUA.

2014 (estimation) : des réunions de coordination de la justice sont organisées dans 32 provinces avec l'appui de la MANUA. La Mission publie son rapport sur l'usurpation des terres, dans lequel le cadre juridique de l'administration des biens fonciers est examiné et des recommandations sont adressées aux intervenants du secteur de la justice sur les manières de l'améliorer. La MANUA apporte son soutien aux conclusions du rapport et aux mesures prises par l'Autorité foncière afghane.

2015 (objectif) : des réunions de coordination de la justice seront organisées dans 34 provinces avec l'appui de la MANUA. Celle-ci publiera deux rapports thématiques sur l'usurpation des terres et le système national de répartition des terres, rédigés avec le concours d'intervenants du secteur de la justice et destinés à améliorer la coordination et l'application des politiques et des lois en matière de biens fonciers.

iv) Amélioration des conditions de détention dans les prisons et les centres de détention afghans

Mesure des résultats

Application des modalités de gestion des dossiers dans toutes les prisons et tous les centres de détention

2013 : les modalités de gestion des dossiers ont été améliorées dans toutes les prisons provinciales restantes. Le plan de mise en œuvre de 173 directives opérationnelles dans toutes les prisons et tous les centres de détention a été approuvé.

2014 (estimation) : l'amélioration des pratiques de gestion des dossiers réduit le nombre de détentions arbitraires dans l'ensemble du pays et 126 directives opérationnelles sont mises à l'essai puis exécutées dans toutes les prisons et tous les centres de détention. La politique de santé de 2009 concernant les établissements pénitentiaires est modifiée pour prendre en compte tous les détenus et un mémorandum d'accord entre le Ministère de la santé et le Ministère de l'intérieur est mis au point afin d'améliorer les services de santé offerts.

2015 (objectif) : les 126 directives opérationnelles seront exécutées dans toutes les prisons et tous les centres de détention. Les 47 directives opérationnelles restantes et leur exécution dans l'ensemble du pays seront réévaluées. Un mémorandum d'accord entre le Ministère de la santé et le Ministère de l'intérieur sera mis en œuvre afin de garantir que des services de santé de base seront fournis à tous les détenus.

Produits

- Facilitation par la Mission, en tant que Coprésidente du Comité des donateurs pour le secteur de la justice, des échanges et de la coordination avec les principaux intervenants internationaux afin que les initiatives prises dans le secteur de la justice bénéficient d'un soutien durable
 - Fourniture de conseils et d'un appui aux institutions judiciaires centrales et provinciales en vue d'une meilleure coordination avec les institutions et ministères concernés et de la recherche et la mobilisation de ressources pour ces structures aux fins de l'application du programme prioritaire national « Droit et justice pour tous »
 - Fourniture aux Ministères de l'intérieur et de la justice, y compris aux groupes de travail techniques formés de représentants de la police et de la justice afghane et de partenaires internationaux, notamment les organismes des Nations Unies, d'un appui aux niveaux central et provincial en vue de renforcer la coordination et la cohérence
 - Appui à la réforme et à la rénovation des prisons et coordination des activités correspondantes menées par le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux, notamment celles qui touchent à la gestion des prisons
 - Appui aux activités menées par l'Autorité foncière afghane, les Ministères de la justice, du commerce et des affaires urbaines ainsi que d'autres ministères concernés, et coordination de ces activités visant à élaborer une politique de recouvrement et de restitution des terres usurpées
 - Appui aux activités des parties concernées et coordination de ces activités visant à l'élaboration et l'adoption de lois et de mécanismes de contrôle portant sur les questions foncières et les conditions de l'activité commerciale, notamment la loi sur la gestion des terres, la loi sur l'expropriation, les amendements à la loi sur l'accès à l'information et le plan d'action législatif du Ministère du commerce pour l'accession de l'Afghanistan à l'Organisation mondiale du commerce
-

Facteurs externes

38. La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) le Gouvernement et les donateurs maintiennent leurs contributions en faveur du secteur de la justice dans les domaines pénal et civil; b) l'Assemblée nationale est en mesure d'examiner les documents juridiques en vue de déterminer la capacité du Gouvernement de respecter le calendrier législatif et de mettre en œuvre la législation nécessaire; c) l'enseignement du droit à l'université est renforcé sur les plans quantitatif et qualitatif afin que la justice dispose de plus de personnel qualifié; d) un programme national constituant le principal moteur de la réforme de la justice continue d'être appuyé et généreusement financé par les donateurs au titre des activités visant à rétablir l'état de droit.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
c) Renforcement du respect des droits de l'homme en Afghanistan	c) i) Intensification des efforts déployés pour lutter contre la violence à l'égard des femmes <i>Mesure des résultats</i> Renforcement de l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes 2013 : la publication, en décembre 2013, du rapport de la MANUA concernant l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, ainsi que la poursuite des activités de sensibilisation et d'information, ont amélioré la prise de conscience et la compréhension de la loi par les chefs religieux, la société civile et les responsables de l'application des lois. Le rapport portait sur 16 provinces et est arrivé à la conclusion que, si l'enregistrement de plaintes avait augmenté de 28 %, le recours à la loi pour les mises en examen n'avait quant à lui augmenté que de 2 %. Il en ressort une tendance persistante à la sous-déclaration, à l'absence d'enquêtes sur la plupart des incidents et au recours à la médiation, qui a souvent nuit à la protection des droits des femmes. Le rapport contenait 71 recommandations adressées au Gouvernement sur la manière de lutter contre les problèmes rencontrés dans l'application de la loi, dont 24 ont été entièrement ou partiellement suivies. 2014 (estimation) : la MANUA mène des activités de suivi, de communication de l'information et de sensibilisation, notamment par la publication d'un rapport de suivi concernant l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, afin de renforcer l'application de cette loi et de faire reculer les pratiques néfastes. Aux fins de l'application de la loi, la MANUA effectue des études de cas poussées visant à définir des étapes pratiques dans les discussions avec les responsables de l'application des lois. Elle mène 42 activités de formation et de sensibilisation afin d'améliorer la compréhension de la loi par les chefs religieux, la société civile et les responsables de l'application des lois. Cinq autres recommandations contenues dans le rapport sont appliquées. Une assistance technique est fournie au Gouvernement pour l'aider à faire rapport sur l'application de la loi, afin d'honorer les engagements qu'il a pris au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

2015 (objectif) : les activités de sensibilisation et de communication de l'information par la MANUA, notamment la publication d'un rapport sur les droits des femmes, seront axées sur la promotion de l'application intégrale de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes ainsi que des règlements et mécanismes connexes, ce qui fera reculer les pratiques néfastes. L'application de la loi sera renforcée par un recours accru à ses dispositions et par le respect du principe de responsabilité dans les cas de violence à l'égard des femmes, entraînant la mise en œuvre d'au moins 10 recommandations contenues dans le rapport de la MANUA.

Renforcement de la capacité du Gouvernement et de la société civile à appuyer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes nationaux

2013 : la MANUA a mené des activités de sensibilisation en lien avec les femmes et la paix et la sécurité, axées sur la promotion d'élections ouvertes à tous. Elle a favorisé le dialogue avec les autorités nationales pour les engager à lutter contre les obstacles à la pleine inclusion des femmes aux opérations électorales qui ont été signalés par des groupes de la société civile, tels que l'emplacement des bureaux de vote, le nombre insuffisant de femmes affectées aux bureaux de vote et à la sécurité, et l'absence d'information des femmes au sujet des élections. La MANUA, en collaboration avec des partenaires de la société civile, a mis sur pied 14 manifestations et tables rondes dans tout le pays afin de promouvoir la participation des femmes aux élections et de fournir un espace pour les débats publics sur la problématique hommes-femmes.

2014 (estimation) : la MANUA poursuit, avec les autorités nationales, ses activités de sensibilisation concernant l'inclusion des femmes au processus électoral. Au total, 296 femmes essayent d'obtenir un siège aux conseils provinciaux et 13 690 femmes chargées de la fouille des électrices sont recrutées afin de faciliter le vote des femmes. La MANUA mène des activités de sensibilisation des populations au niveau provincial afin de promouvoir la participation des femmes aux élections. Après les élections, plusieurs journées portes ouvertes sont organisées dans tout le pays, en collaboration avec les organisations féminines de la société civile, afin de mettre au point des recommandations à l'intention des nouveaux dirigeants visant à inclure un plus grand nombre de

femmes au Gouvernement et aux futurs processus de paix. À la demande des nouveaux dirigeants, des mesures sont proposées en vue de l'interdiction du harcèlement sexuel dans la sphère publique.

2015 (objectif) : la MANUA continuera de préconiser le recrutement de femmes à des postes de décision dans le nouveau Gouvernement d'union nationale. Elle s'attachera, avec la société civile, à tirer les enseignements des élections de 2014 afin d'améliorer la participation des femmes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes lors des élections législatives à venir. Le Gouvernement recevra l'appui de la Mission pour la préparation, la mise en œuvre, la coordination et le suivi de plans concernant les aspects de son programme de réforme liés à la problématique hommes-femmes, comme il a été décidé lors de la Conférence de Londres.

ii) Respect accru des dispositions du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire portant sur la protection des civils dans les conflits armés

Mesure des résultats

2013 : les activités de sensibilisation et de communication de l'information menées par la Mission, dont plus de 50 consultations avec des représentants des populations locales et de la société civile et la publication de deux rapports sur la protection des civils dans les conflits armés, ont mené à la mise au point par la FIAS de procédures facilitant le marquage et la neutralisation d'installations militaires, notamment de champs de tirs de grande puissance, et ont incité le Gouvernement à continuer de recenser les victimes civiles grâce à la Cellule de suivi de l'information relative aux victimes civiles du Centre présidentiel de coordination de l'information. Les activités de sensibilisation menées par la MANUA ont en outre contribué à une baisse de 39 % du nombre de victimes civiles d'engins explosifs improvisés à plateau de pression enregistrée en 2013 par rapport à 2012.

2014 (estimation) : les activités de suivi, de sensibilisation et de communication de l'information menées par la Mission, dont plus de 50 consultations avec des représentants des populations locales et de la société civile et la publication de deux rapports sur la protection des civils dans les conflits armés, contribuent à faire prendre conscience à toutes les parties au conflit de leur obligation juridique de

limiter autant que possible les victimes civiles. Les directives de la FIAS concernant la neutralisation des restes explosifs de guerre sont conformes aux obligations découlant du droit international humanitaire, et d'importants progrès ont été accomplis dans la neutralisation des champs de tir. Des éléments d'information sont rassemblés et des enquêtes sont menées au sujet des situations ayant fait des victimes civiles, notamment durant les élections, quelle que soit la partie responsable. Les Taliban expriment de plus en plus souvent et explicitement leur volonté de protéger les civils.

2015 (objectif) : les activités de suivi et de sensibilisation menées par la MANUA, dont plus de 50 consultations avec des représentants des populations locales et de la société civile et la publication de deux rapports sur la protection des civils ainsi que d'autres mesures bilatérales de sensibilisation, entraîneront le maintien ou l'augmentation des ressources allouées à la protection des civils dans les conflits armés au moyen notamment des capacités et structures de lutte contre les engins explosifs improvisés des Forces nationales de sécurité afghanes, qui limiteront et recenseront les victimes civiles, de la mise en œuvre par l'OTAN et les forces nationales de sécurité de directives concernant la neutralisation de restes explosifs de guerre et de la modification des codes de conduite et des directives afin d'améliorer l'application par les Taliban du droit international humanitaire.

iii) Respect accru des droits fondamentaux des personnes détenues pour des faits liés au conflit

Mesure des résultats

2013 : la MANUA a publié un deuxième rapport sur le traitement des personnes détenues en Afghanistan pour des faits liés au conflit. Le Président a mis sur pied une délégation chargée d'enquêter sur les conditions de détention, qui a rapporté avoir recueilli des preuves de torture et de mauvais traitement de prisonniers. Cette enquête a mené à la promulgation d'un décret présidentiel demandant aux autorités d'enquêter sur les allégations de torture, de poursuivre les responsables présumés de tels actes, de libérer les détenus et les prisonniers en détention arbitraire et d'améliorer l'accès des détenus aux avocats de la défense et au personnel médical. La Direction nationale de la sécurité a promulgué un décret autorisant les organisations de défense des

droits de l'homme, dont la MANUA et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, à accéder sans aucune restriction à tous ses centres de détention, notamment lors de visites inopinées. La MANUA a continué d'appuyer les activités de formation menées par le Gouvernement et les partenaires internationaux.

2014 (estimation) : les activités de suivi, de recensement, de communication de l'information et de sensibilisation se poursuivent, notamment l'appui aux efforts déployés par le Gouvernement pour appliquer le décret présidentiel sur les détentions et le suivi de l'application des consignes de la Direction nationale de la sécurité autorisant la MANUA et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme à accéder sans restriction à tous les lieux de détention, notamment lors de visites inopinées. La MANUA continue d'appuyer les activités de formation menées par le Gouvernement et les partenaires internationaux. Elle préconise la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture et des mauvais traitements, conformément aux meilleures pratiques reconnues au plan international pour le renforcement de la protection des droits de l'homme.

2015 (objectif) : des activités de suivi, de communication de l'information et de sensibilisation, notamment la publication d'un rapport public sur le traitement des personnes détenues pour des faits liés au conflit, seront menées pour aider les institutions afghanes à renforcer le respect du principe de responsabilité et la protection des droits fondamentaux des détenus. La MANUA continuera à suivre et à promouvoir les activités que le Gouvernement mène pour appliquer le décret présidentiel sur les détentions et toutes autres mesures qu'il mettra en place pour lutter contre la torture et les mauvais traitements lors des arrestations et au cours de la détention. La MANUA continuera de promouvoir la création d'un mécanisme national de prévention.

iv) Renforcement des activités visant à régler les problèmes liés à la justice transitionnelle et à l'impunité

Mesure des résultats

2013 : la MANUA a aidé le comité directeur, composé de représentants de la société civile, de l'initiative Dialogue du peuple afghan pour la paix à lancer la seconde phase du dialogue. Elle a contribué à

l'animation de 189 entretiens et discussions de groupe avec 4 648 Afghans, en s'attachant à faire participer des groupes souvent marginalisés tels que les femmes, les jeunes et les personnes d'origine rurale. La seconde phase de cette initiative de consolidation de la paix fondée sur les droits a donné l'occasion aux citoyens afghans d'identifier les facteurs déterminants du conflit dans leur région et les liens entre ces facteurs et les violations des droits de l'homme, et de proposer des solutions destinées à instaurer une paix durable. Leurs idées ont servi à l'élaboration de feuilles de route locales pour la paix dans leurs provinces.

2014 (estimation) : la MANUA continue d'aider le comité directeur, composé de représentants de la société civile, de l'initiative Dialogue du peuple afghan pour la paix à examiner les conclusions des discussions de groupe et à préparer son rapport ainsi qu'une stratégie de sensibilisation dans ce domaine. Les résultats du Dialogue mènent à la création de 34 feuilles de route locales pour la paix et d'une feuille de route nationale en 10 points destinées à guider l'élaboration de politiques aux niveaux provincial et national.

2015 (objectif) : à travers son appui aux activités de sensibilisation menées par la société civile afghane et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, la MANUA continuera de promouvoir un processus de paix juste, soucieux du principe de responsabilité et du respect des droits et ouvert à tous. Elle s'attachera particulièrement à promouvoir les recommandations et les conclusions des 34 feuilles de route locales pour la paix et de la feuille de route nationale. La MANUA renforcera également les activités de suivi et de sensibilisation en matière de consolidation de la paix ainsi que les mesures s'opposant à l'impunité et à l'amnistie générale en cas de violations des droits de l'homme. Elle appuiera en outre la participation des groupes marginalisés aux processus de paix.

v) Adoption d'instruments et mise en place de mécanismes visant à protéger les enfants touchés par le conflit armé, conformément aux résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité

Mesure des résultats

2013 : le comité directeur interministériel et le groupe de travail technique du Gouvernement sur le sort des enfants en temps de conflit armé ont continué

d'appliquer le plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs et ont décidé d'élaborer une feuille de route nationale destinée à hâter la réalisation du plan d'action. La MANUA a aidé à organiser un atelier de formation de haut niveau pour les membres du groupe de travail technique. Les activités de sensibilisation menées par la Mission ont entraîné un renforcement des contrôles internes par le Ministère de l'intérieur afin de prévenir le recrutement des mineurs, notamment par la police afghane. En tant que Coprésidente de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, la MANUA a appuyé les mesures d'enquête, de collecte d'éléments de preuve et d'élaboration de rapports sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

2014 (estimation) : le comité directeur interministériel et le groupe de travail technique du Gouvernement sur le sort des enfants en temps de conflit armé continuent d'appliquer le plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs, avec l'aide des organismes des Nations Unies. Le comité adopte une feuille de route en 15 points visant à assurer le respect dudit plan. D'autres progrès sont accomplis tels que l'adoption par la chambre basse de l'Assemblée nationale de lois criminalisant le recrutement de mineurs et l'emploi d'enfants soldats. La MANUA lance une brochure sur les obligations incombant à toutes les parties au conflit armé de respecter et promouvoir les droits des enfants. Une cinquantaine d'ateliers sont organisés à cette occasion à l'intention des acteurs concernés et 7 700 exemplaires de la brochure sont distribués. En tant que Coprésidente de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, la MANUA appuie et coordonne les mesures d'enquête, de collecte d'éléments de preuve et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant.

2015 (objectif) : le comité directeur interministériel sur le sort des enfants en temps de conflit armé continuera de mettre en œuvre le plan d'action et les feuilles de route adoptées et de recevoir de la MANUA un appui et des conseils techniques. La chambre haute de l'Assemblée nationale et le Président adopteront des lois criminalisant le recrutement de mineurs et l'emploi d'enfants soldats. Les activités de sensibilisation menées par la

MANUA avec ses interlocuteurs afin d'améliorer la protection des enfants seront guidées par le suivi des violations graves des droits de l'enfant et la communication de l'information à ce sujet à l'échelle du pays et par l'utilisation d'une note d'orientation globale sur les attaques contre les écoles et les hôpitaux.

Produits

- Renforcement de la protection des droits de l'homme au moyen d'activités ciblées d'établissement des faits et de collecte d'éléments d'information, de l'établissement de rapports, d'activités de sensibilisation, ainsi que de partenariats stratégiques et de dialogues publics et privés avec des représentants du Gouvernement, de l'armée, de la communauté internationale et de la société civile et des populations dans tout le pays concernant cinq domaines prioritaires : protection des civils; protection de l'enfance; droits des femmes; traitement des personnes détenues pour des faits liés au conflit; et appui à la Commission afghane indépendante des droits de l'homme
- Fourniture au Gouvernement afghan de conseils techniques portant sur la prise en compte, dans tous les processus de paix et de réconciliation, des principes relatifs aux droits de l'homme, à la responsabilité et à l'ouverture, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
- Fourniture aux organisations de la société civile d'un appui technique et facilitation de la participation et de la représentation de la société civile et des groupes traditionnellement marginalisés, notamment les victimes et les femmes, dans les structures de gouvernance, les processus de paix et la vie politique en Afghanistan
- Suivi de la mise en œuvre du plan d'action concernant le sort des enfants en temps de conflit armé et fourniture au Gouvernement afghan de conseils sur cette question, au moyen notamment de cours de formation destinés à renforcer le mécanisme de suivi des violations des droits de l'enfant et d'établissement de rapports à ce sujet
- Maintien de l'appui technique aux institutions nationales et aux Forces nationales de sécurité afghanes sur les questions des droits de l'homme, notamment par la promotion du principe de responsabilité, qui s'applique à toutes les priorités thématiques

Facteurs externes

39. La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) une intensification de l'insurrection n'entraîne pas un accroissement du nombre de violations des droits de l'homme; b) la réduction de l'ampleur de la présence militaire internationale ne donne pas lieu à une hausse importante de l'insécurité; c) le nouveau Gouvernement a la volonté et la capacité de mener des enquêtes et de promouvoir le principe de responsabilité concernant les violations des droits de l'homme, ce qui est indispensable au progrès des programmes relatifs aux droits de l'homme; d) les questions liées à la justice transitionnelle bénéficient d'un appui politique; et e) les programmes relatifs aux droits de l'homme bénéficient d'un appui politique et financier.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
d) Amélioration de l'efficacité de l'aide au développement et de l'aide humanitaire fournies à l'Afghanistan et renforcement des institutions du pays, notamment au niveau infranational	d) i) Amélioration de l'efficacité du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et renforcement de l'intégration et de la cohésion des activités du système des Nations Unies, l'accent étant mis sur l'harmonisation avec les priorités définies par le Gouvernement en matière de développement <i>Mesure des résultats</i> 2013 : le bilan commun de pays a été mené à bien. L'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019, y compris la détermination de cinq domaines prioritaires, a été poursuivie. 2014 (estimation) : la dernière main est mise au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019, que le Gouvernement sortant adopte dans son principe. Les principaux éléments de la stratégie de cohésion du système des Nations Unies, notamment l'élaboration des plans de travail annuels intégrés, sont pris en compte dans le plan-cadre. 2015 (objectif) : l'examen du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019 sera mené à son terme, en collaboration avec le nouveau Gouvernement. Le Comité directeur Gouvernement/ONU chargé d'orienter les activités relevant du plan-cadre que le système des Nations Unies mènera en 2015 sera mis en place. L'évaluation du plan-cadre en vigueur sera achevée et les résultats obtenus seront utilisés pour orienter les concertations qui seront tenues avec le Gouvernement et les donateurs. ii) Extension des programmes nationaux aux provinces <i>Mesure des résultats</i> 2013 : la réforme administrative concernant l'application d'un système de barèmes de traitement et de grades a été menée à bien dans les bureaux des gouverneurs de province et de district et les ministères d'exécution des 34 provinces. Par ailleurs, la réforme administrative a été appliquée à 70 % dans 11 municipalités provinciales pilotes. Un rapport conjoint sur les progrès enregistrés dans l'exécution des

programmes nationaux prioritaires a été établi en collaboration avec le Ministère de l'économie. La MANUA a organisé 15 ateliers provinciaux pour les pouvoirs publics et la société civile au sujet de l'extension des programmes prioritaires nationaux aux provinces.

2014 (estimation) : la réforme administrative concernant les barèmes de traitement et les grades est appliquée à quelque 80 % dans 22 municipalités provinciales. La MANUA appuie la société civile et les autorités locales dans le cadre de 3 ateliers provinciaux sur l'extension des programmes nationaux aux provinces et de 23 ateliers sur la cohérence de la gouvernance et la prestation de services dans les provinces et les districts.

2015 (objectif) : le deuxième volet de la réforme administrative, qui concerne 22 municipalités provinciales, sera pleinement appliqué. La MANUA continuera d'appuyer et de faciliter l'exécution des réformes municipales en coordonnant l'aide technique et financière fournie par les donateurs dans le cadre du dispositif de coordination de la gouvernance infranationale et du renforcement des capacités en matière de réforme. Elle continuera également d'appuyer la société civile et les autorités locales dans le cadre de 30 ateliers sur la cohérence de la gouvernance et la prestation de services dans les provinces et les districts.

iii) Renforcement des capacités du Gouvernement afghan en matière de définition et d'application de mesures de lutte contre la corruption

Mesure des résultats

2013 : le programme prioritaire national sur l'efficacité de la gouvernance a été approuvé par le Conseil commun de coordination et de suivi tandis que celui sur la transparence et la responsabilité ne l'a pas été. Des mesures de lutte contre la corruption ont été intégrées aux indicateurs du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo concernant les déclarations de patrimoine. Dans le cadre de l'appui qu'elle fournit au Ministère des finances, la MANUA a offert une assistance technique à la Haute Autorité de contrôle pour l'aider à améliorer la procédure de déclaration, de vérification et de publication du patrimoine des hauts responsables.

2014 (estimation) : le programme prioritaire national sur la transparence et la responsabilité n'est pas approuvé. Le second volet de la réforme administrative est engagé. Un plan d'action devant permettre d'aider les conseils provinciaux à renforcer leur participation et leur contribution aux dispositifs de gouvernance infranationale est élaboré par la Direction indépendante de la gouvernance locale, avec l'appui technique de la MANUA.

2015 (objectif) : une assistance technique sera fournie au Gouvernement pour l'élaboration, l'application, la coordination et le suivi des mesures de lutte contre la corruption définies dans le programme de réformes arrêté à la Conférence de Londres. La MANUA continuera de fournir son assistance technique à la société civile et aux conseils provinciaux en matière de renforcement de l'application et de la transparence des dispositifs de contrôle infranationaux.

iv) Création et application de dispositifs devant permettre de promouvoir une fonction publique plus responsable et plus efficace, notamment au niveau infranational

Mesure des résultats

Nombre de fonctionnaires ayant suivi les stages de formation sur les compétences de base dispensés par l'Institut afghan de la fonction publique

2013 : 2 375

2014 (estimation) : 2 975

2015 (objectif) : 2 580

Création, en application des mesures nationales favorisant la gouvernance et le développement des districts et villages, de conseils de coordination de district

2013: les directives générales et opérationnelles concernant les conseils de coordination de district sont arrêtées.

2014 (estimation) : la création de 195 conseils de coordination de district est reportée.

2015 (objectif) : une décision politique sera prise au sujet de la création des 195 premiers conseils de coordination de district.

Nombre de gouverneurs de province adjoints et de gouverneurs de district recrutés au mérite

2013 : 2 gouverneurs de province adjoints et 90 gouverneurs de district ont été recrutés au mérite.

2014 (estimation) : 85 gouverneurs de district sont recrutés au mérite.

2015 (objectif) : 80 gouverneurs de district seront recrutés au mérite.

Produits

- Fourniture au Ministère des finances d'un appui concernant la publication régulière de rapports d'examen financier et l'application de ses initiatives de budgétisation au niveau des provinces
- Fourniture aux donateurs internationaux et aux acteurs du développement de services de coordination pour assurer l'harmonisation de leurs activités avec les priorités et procédures arrêtées dans la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, les programmes prioritaires nationaux et les plans de développement des provinces
- Fourniture aux comités de développement des provinces, aux conseils provinciaux, aux gouverneurs et aux ministères d'exécution d'une assistance technique concernant l'exécution et le suivi des plans de développement des provinces et de la réforme de l'information
- Coordination des programmes de renforcement des capacités devant permettre aux autorités infranationales de programmer, d'exécuter et de suivre les activités de développement menées à l'échelon provincial

Facteurs externes

40. La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) les parties prenantes continuent de fournir l'aide politique et financière nécessaire, notamment celle prévue dans le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo; b) les conditions de sécurité régnant dans chaque région du pays continuent de permettre de privilégier les activités de mise en œuvre menées au niveau infranational; c) aucune catastrophe naturelle n'entrave les efforts de reconstruction; d) les donateurs financent les initiatives de programmation et de cohésion engagées par le système des Nations Unies.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

e) Progrès enregistrés en ce qui concerne la réalisation des objectifs arrêtés dans la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, le respect des engagements pris aux Conférences de Londres, de Kaboul et de Tokyo, et l'exécution des programmes prioritaires nationaux

e) i) Renforcement de la collaboration entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale en ce qui concerne la définition des priorités et les activités correspondantes, dans le cadre du Conseil commun de coordination et de suivi, notamment fourniture d'un appui aux mesures prises pour concrétiser les priorités nationales dans le cadre du processus de Kaboul

Mesure des résultats

2013 : 5 programmes prioritaires nationaux ont été approuvés; 1 réunion du Conseil commun de coordination et de suivi et 4 réunions des comités permanents du Conseil ont été tenues; des hauts responsables ont tenu une réunion à laquelle ils ont examiné le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et évalué les progrès enregistrés dans la réalisation des produits correspondants.

2014 (estimation) : 2 réunions du Conseil commun de coordination sont tenues; la MANUA appuie les concertations organisées avec les parties intéressées au sujet des enseignements tirés de l'expérience concernant le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo; elle facilite la concertation pour ce qui est de la formulation du programme de réformes gouvernementales relatif à l'autonomie et à la volonté de réforme et de renouvellement du partenariat présenté au Conseil commun de coordination et de suivi et à la Conférence ministérielle de Londres.

2015 (objectif) : l'actualisation du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo sera menée à bien. Un appui sera fourni pour faciliter la rationalisation de l'élaboration des programmes prioritaires nationaux et l'examen des dispositifs de coordination connexes, y compris les groupes de développement sectoriel, l'objectif étant d'améliorer l'exécution des programmes nationaux de développement.

ii) Renforcement des capacités du Gouvernement en matière de coordination efficace de l'aide fournie par les donateurs et de gestion, d'évaluation et de suivi de l'aide apportée aux niveaux national et infranational

Mesure des résultats

2013 : les mesures de gestion de l'aide ont été approuvées par le Conseil commun de coordination et de suivi; un appui a été fourni au Ministère des finances pour faciliter la mobilisation des donateurs et promouvoir la cohésion en ce qui concerne l'application des mesures de gestion de l'aide, notamment au moyen de l'amélioration de la collecte des données alimentant la base relative à l'aide fournie par les donateurs et de l'organisation de débats sur la coopération au service du développement.

2014 (estimation) : un appui continue d'être fourni en faveur de la poursuite du dialogue sur les mesures de développement, l'objectif étant de dégager un consensus sur l'harmonisation des portefeuilles d'aide avec les mesures de gestion de l'aide et les programmes prioritaires nationaux; l'examen des structures de coordination de l'aide fournie par les donateurs pour aider le Gouvernement à prendre en main l'acheminement de l'aide est achevé; les acteurs participant à la Conférence de Londres réaffirment leur attachement aux principes de l'aide efficace et aux modalités correspondantes.

2015 (objectif) : l'harmonisation progressive de l'aide au développement avec les priorités gouvernementales sera poursuivie, y compris l'évaluation des possibilités concernant l'application des principes d'une « nouvelle donne » en matière d'aide efficace, principes devant faciliter l'application des mesures de gestion de l'aide.

iii) Mise en place d'un dispositif pleinement opérationnel de suivi et d'évaluation des mesures prises pour concrétiser les priorités du Gouvernement

Mesure des résultats

2013 : 3 groupes techniques ont été créés en matière de planification, notamment pour l'application des programmes nationaux prioritaires, l'objectif étant de renforcer la procédure d'examen engagée à la réunion des hauts responsables concernant le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

2014 (estimation) : l'appui apporté aux dispositifs permettant au Gouvernement et aux partenaires internationaux de coordonner l'aide fournie par les donateurs, notamment le forum des donateurs « 5 + 3 » et les accords-cadres de développement, est renforcé. Un appui est fourni à l'organisation des premières concertations devant permettre d'orienter l'actualisation du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, l'objectif étant de faciliter la définition des priorités gouvernementales relatives aux changements attendus pour les 10 prochaines années. Dans le souci de favoriser l'application du principe de responsabilité, la société civile est associée aux concertations nationales sur le développement et à la Conférence de Londres.

2015 (objectif) : la mise au point du programme de réformes gouvernementales sera assortie d'un examen des portefeuilles d'aide et de la définition de priorités en matière de développement échelonné qui soient conformes aux priorités d'ensemble relatives aux changements attendus pour les 10 prochaines années. Dans le souci de favoriser l'application du principe de responsabilité, la société civile sera associée aux concertations nationales sur le développement et à la réunion des hauts responsables concernant le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

Produits

- Animation, par les coprésidents du Conseil commun de coordination et de suivi, de consultations régulières entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale; fourniture d'un appui et d'une assistance technique au secrétariat du Conseil
 - Fourniture de conseils stratégiques aux autorités nationales et régionales et aux principales parties intéressées et de missions de bons offices auprès d'elles, en vue d'appuyer la mise en œuvre des programmes prioritaires nationaux et la concrétisation des engagements pris à la Conférence de Tokyo
 - Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes prioritaires nationaux aux niveaux national et infranational; activités d'information et de sensibilisation concernant la mise en œuvre des programmes; renforcement des liens entre l'élaboration des politiques et le budget des provinces aux niveaux national et infranational
 - Fourniture d'un appui à l'action menée par le Gouvernement pour orienter le développement économique et la création d'emplois au moyen de programmes de développement économique
 - Fourniture d'avis et d'un appui technique pour l'élaboration des plans de développement des provinces et leur harmonisation avec les programmes prioritaires nationaux
 - Amélioration de la coordination et renforcement des relations entre le Ministère des finances, le Ministère de l'économie et la Direction indépendante de la gouvernance locale pour faciliter l'établissement des budgets et le suivi des programmes de développement à l'échelle nationale et infranationale
-

Facteurs externes

41. La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties intéressées continuent de fournir l'appui politique et financier nécessaire à la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie de développement national de l'Afghanistan et arrêtés aux Conférences de Londres, Kaboul et Tokyo; b) aucun bouleversement politique ni aucune catastrophe naturelle ou situation d'urgence nationale n'entravent l'application de la stratégie nationale de développement, des programmes prioritaires nationaux, du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et des mesures de gestion de l'aide.

Suivi et évaluation

42. Parallèlement à la présentation, dans le présent rapport, de données sur les réalisations escomptées et les résultats de la Mission, un certain nombre de

mécanismes de suivi, d'évaluation et de communication de l'information ont été mis en place. Les rapports trimestriels que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité demeurent le principal moyen par lequel la Mission rend compte des progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs. En outre, la Mission communique des informations dans le cadre d'un certain nombre d'autres mécanismes des Nations Unies, notamment ceux qui se rapportent au cadre stratégique intégré et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

III. Ressources nécessaires

A. Total des ressources nécessaires

43. Le montant total des ressources demandées au titre de la MANUA pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 est estimé à 187 972 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel), soit une diminution nette de 3 392 500 dollars (1,8 %) par rapport au montant approuvé au titre de la Mission pour 2014, comme il ressort des tableaux 1 et 12. Les tableaux 2 et 3 présentent des données détaillées sur les effectifs nécessaires.

Tableau 1

Total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			Variation 2014-2015
	Crédits ouverts	Dépenses	Écart	Total	Dépenses non Total net renouvelables		Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5) = (4) – (3)	(6)	(7) = (4) – (1)
Militaires et personnel de police	971,4	677,9	293,5	971,4	677,9	–	–
Personnel civil	113 920,0	115 376,9	(1 456,9)	117 799,8	119 256,7	–	3 879,8
Dépenses opérationnelles	76 473,1	65 576,0	10 897,1	69 200,8	58 303,7	2 063,7	(7 272,3)
Total	191 364,5	181 630,8	9 733,7	187 972,0	178 238,3	2 063,7	(3 392,5)

44. La variation nette entre les crédits ouverts pour 2014 et les montants nécessaires pour 2015 s'explique essentiellement par la diminution des ressources prévues pour les dépenses opérationnelles, imputable en grande partie à la diminution des ressources prévues pour couvrir les frais d'aviation, du fait de la réduction du nombre des heures de vol, des locations d'aéronefs et des dépenses en carburants; cette diminution a été en partie compensée par une augmentation des ressources prévues pour le personnel civil, qui est essentiellement due au relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national en 2014 et à la hausse des dépenses communes de personnel recruté sur le plan international.

45. Le solde inutilisé de 9 733 700 dollars en 2014 tient au fait que les dépenses au titre des militaires et du personnel de police ainsi que des dépenses opérationnelles ont été moins élevées que prévu, ce qui s'explique principalement par une diminution des ressources prévues pour couvrir les frais d'aviation, du fait

de la réduction du nombre des heures de vol, des locations d'aéronefs et des dépenses en carburants (pour les aéronefs, les véhicules et les groupes électrogènes); cette diminution a été compensée en partie par un dépassement des dépenses au titre du personnel civil du fait qu'il a été proposé d'augmenter les ressources pour couvrir ces dépenses découlant essentiellement du relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national.

B. Effectifs nécessaires

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	1	2	3	6	28	80	80	26	226	175	–	401	187	1 022	80	1 690
Effectif proposé 2015	1	2	1	8	28	80	83	25	228	170	1	399	186	1 016	79	1 680
Variation	–	–	(2)	2	–	–	3	(1)	2	(5)	1	(2)	(1)	(6)	(1)	(10)

Effectif proposé

46. Comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessus, l'effectif total proposé pour la MANUA pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 s'élève à 1 680 postes, dont 399 postes soumis à recrutement international [228 AI, 170 SM et 1 G(AC)], 1 202 postes soumis à recrutement national (186 AN et 1 016 AL) et 79 postes de Volontaire des Nations Unies. On trouvera dans le tableau 3 ci-après une liste des postes approuvés et des postes proposés par lieu d'affectation.

47. Comme suite aux changements qu'il est proposé d'apporter à l'organisation de la Mission et à l'utilisation des ressources, tels que décrits plus haut, aux paragraphes 25 et 26, plusieurs modifications en matière de ressources humaines sont proposés pour 2015, comme indiqué dans les paragraphes ci-après. Ces modifications ne devraient pas nuire à l'exécution des programmes par les services concernés.

Proposition de suppression de postes approuvés

48. Comme indiqué dans le tableau 4, il est proposé de supprimer 16 postes, dont 8 soumis à recrutement international (1 D-2, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 4 SM), 7 soumis à recrutement national (1 AN et 6 AL) et 1 poste de Volontaire de Nations Unies.

Proposition de transfert de postes approuvés

49. Comme indiqué dans le tableau 5, il est proposé de transférer 13 postes dans plusieurs lieux d'affectation de la Mission en Afghanistan et au Bureau de Koweït,

dont 10 postes soumis à recrutement international (8 AI et 2 SM) et 3 soumis à recrutement national (2 AN et 1 AL).

Proposition de reclassement de postes approuvés

50. Comme indiqué dans le tableau 6, il est proposé de reclasser comme suit cinq postes soumis à recrutement international :

- a) Un poste de directeur de la Division des affaires politiques, déclassé de D-2 à D-1;
- b) Deux postes de spécialiste des affaires civiles, déclassés de P-4 à P-3, respectivement à la Section des affaires civiles et au Bureau régional de Kaboul (centre);
- c) Un poste de chef du Groupe de la sécurité aérienne, reclassé du Service mobile à P-3;
- d) Un poste de chef du personnel civil à la Section des ressources humaines, déclassé de P-5 à P-4.

Proposition de création de postes

51. Comme indiqué dans le tableau 7, il est proposé de créer six postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] à la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest, qui relève du Département des affaires politiques, afin d'appuyer la MANUA. Les titulaires des postes temporaires proposés exerceraient leurs fonctions au Siège, à New York.

Effectifs proposés pour les bureaux à Kaboul

52. Comme indiqué dans le tableau 3, l'effectif proposé pour les bureaux de la MANUA à Kaboul s'élève à un total de 839 postes, dont 232 soumis à recrutement international (123 AI et 109 SM), 547 soumis à recrutement national (70 AN et 477 AL) et 60 postes de Volontaire des Nations Unies.

Effectifs proposés pour les bureaux extérieurs et les bureaux d'appui et de liaison

53. Comme indiqué dans le tableau 3, l'effectif proposé pour les sept bureaux régionaux, les six bureaux provinciaux, le bureau d'appui et les deux bureaux de liaison de la Mission s'établit à 835 postes, dont :

- a) 543 postes déployés dans sept régions (65 AI, 32 SM, 97 AN, 335 AL et 14 VNU);
- b) 216 postes déployés dans six provinces (17 AI, 7 SM, 17 AN, 170 AL et 5 VNU);
- c) 68 postes déployés au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït (15 AI, 22 SM et 31 AL);
- d) 8 postes déployés aux bureaux de liaison à Islamabad et Téhéran (3 AI, 2 AN et 3 AL).

Taux de vacance

54. Il est proposé de retenir les taux de vacance ci-après pour calculer le montant des traitements et des autres dépenses de personnel pour 2015 : 5 % pour le personnel militaire, 30 % pour la Police des Nations Unies, 12 % pour le personnel recruté sur le plan international, 6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 4 % pour les agents locaux et 11 % pour les Volontaires des Nations Unies.

55. Comme suite au déploiement de militaires, de membres de la Police des Nations Unies et d'autres membres du personnel de la Mission en 2014, les taux de vacance se sont établis comme suit : moins de 1 % pour le personnel militaire, 60 % pour la Police des Nations Unies, 16 % pour le personnel recruté sur le plan international, 6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 4 % pour les agents locaux et 18 % pour les Volontaires des Nations Unies.

Tableau 3
Effectifs nécessaires par site

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2014																
Quartiers généraux																
Kaboul	1	2	3	5	19	43	38	12	123	111	—	234	69	481	61	845
Islamabad	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	2	1	2	—	5
Téhéran	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	1	1	—	3
Bureaux régionaux et provinciaux																
Kaboul	—	—	—	—	1	3	3	1	8	4	—	12	13	38	1	64
Kandahar	—	—	—	1	—	2	3	1	7	6	—	13	14	51	1	79
Hérat	—	—	—	—	1	4	5	—	10	6	—	16	14	46	3	79
Farah	—	—	—	—	—	1	1	1	3	1	—	4	3	28	1	36
Balkh (Mazar-e Charif)	—	—	—	—	1	5	4	—	10	4	—	14	14	54	2	84
Faryab	—	—	—	—	—	1	1	—	2	1	—	3	3	30	1	37
Djoudjan (Cheberghan)	—	—	—	—	—	1	1	1	3	1	—	4	2	23	—	29
Nangarhar (Jalalabad)	—	—	—	—	1	4	5	2	12	5	—	17	16	52	2	87
Kondoz	—	—	—	—	1	4	3	1	9	4	—	13	14	49	3	79
Badakhchan (Faizabad)	—	—	—	—	—	1	2	—	3	1	—	4	2	28	—	34
Baghlan (Pul-e Khomri)	—	—	—	—	—	1	1	1	3	1	—	4	3	30	—	37
Bamiyan	—	—	—	—	—	1	1	1	3	2	—	5	4	31	3	43
Paktiya (Gardez)	—	—	—	—	1	4	2	2	9	3	—	12	13	47	2	74
Bureau du Koweït	—	—	—	—	2	4	9	3	18	25	—	43	1	31	—	75
Total 2014	1	2	3	6	28	80	80	26	226	175	—	401	187	1 022	80	1 690

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Effectifs proposés pour 2015																	
Quartiers généraux																	
Kaboul	1	2	1	7	17	43	40	12	123	109	—	232	70	477	60	839	
Islamabad	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	2	1	2	—	5	
Téhéran	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	1	1	—	3	
Bureaux régionaux et provinciaux																	
Kaboul	—	—	—	—	1	2	4	1	8	4	—	12	13	38	1	64	
Kandahar	—	—	—	—	1	2	3	1	7	6	—	13	14	50	1	78	
Hérat	—	—	—	—	1	4	5	—	10	6	—	16	14	46	3	79	
Farah	—	—	—	—	—	1	1	1	3	1	—	4	3	28	1	36	
Balkh (Mazar-e Charif)	—	—	—	—	1	5	4	—	10	4	—	14	14	54	2	84	
Faryab	—	—	—	—	—	1	1	—	2	1	—	3	3	30	1	37	
Djoudjan (Cheberghan)	—	—	—	—	—	1	1	1	3	1	—	4	2	23	—	29	
Nangarhar (Jalalabad)	—	—	—	—	1	4	5	2	12	5	—	17	15	52	2	86	
Kondoz	—	—	—	—	1	4	3	1	9	4	—	13	14	49	3	79	
Badakhchan (Faizabad)	—	—	—	—	—	1	2	—	3	1	—	4	2	28	—	34	
Baghlan (Pul-e Khomri)	—	—	—	—	—	1	1	1	3	1	—	4	3	30	—	37	
Bamiyan	—	—	—	—	1	4	2	2	9	3	—	12	13	46	2	73	
Paktiya (Gardez)	—	—	—	—	—	1	1	1	3	2	—	5	4	31	3	43	
Bureau du Koweït	—	—	—	—	2	3	8	2	15	22	—	37	—	31	—	68	
New York (Département des affaires politiques)	—	—	—	1	1	2	1	—	5	—	1	6	—	—	—	6	
Total 2015	1	2	1	8	28	80	83	25	228	170	1	399	186	1 016	79	1 680	
Variation	—	—	(2)	2	—	—	3	(1)	2	(5)	1	(4)	(1)	(4)	(1)	(10)	

Tableau 4

Proposition de suppression de postes approuvés*Personnel recruté sur le plan international : 8 postes**Personnel recruté sur le plan national : 7 postes**Volontaires des Nations Unies : 1 poste*

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Kaboul																	
Directeur des affaires civiles et du développement	–	–	1	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1	
Section du génie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Section des communications et de l’informatique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	–	2	
Section des approvisionnements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	
Section de la gestion du matériel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Section de l’information géographique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	
Groupe de la qualité de la vie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Bureaux régionaux																	
Kandahar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Nangarhar (Djalalabad)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	
Paktiya (Gardez)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Koweït																	
Section des finances	–	–	–	–	–	1	1	1	3	–	–	3	–	–	–	3	
Section des ressources humaines (Groupe des voyages)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	
Section des achats	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	
Total	–	–	1	–	–	1	1	1	4	4	–	8	1	6	1	16	

Tableau 5

Proposition de transfert de postes approuvés*Personnel recruté sur le plan international : 10 postes**Personnel recruté sur le plan national : 3 postes*

Poste	Origine	Destination
1 SM	Section des ressources humaines (Bureau d'appui commun de Koweït)	Section des ressources humaines (Kaboul)
1 AN	Groupe déontologie et discipline (Koweït)	Groupe déontologie et discipline (Kaboul)
1 P-3	Directeur des affaires civiles et du développement	Section des affaires civiles
1 D-1	Bureau régional de Kandahar (centre)	
1 P-5	Section des affaires civiles	Bureau régional de Kandahar (centre)
1 P-4	Directeur des affaires civiles et du développement	Équipe des collaborateurs directs du Chef de cabinet
1 P-3		
1 AN		
1 D-1	Division des affaires politiques	Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général
1 P-4	Section des affaires civiles	Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) (composante II)
1 P-3		
1 SM	Directeur des affaires civiles et du développement	
1 AL		
Total 13		

Abréviations : AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

Tableau 6

Proposition de reclassement de postes approuvés*Personnel recruté sur le plan international : 5 postes*

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Division des affaires politiques	—	—	(1)	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Section des affaires civiles	—	—	—	—	—	(1)	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupe de la sécurité aérienne	—	—	—	—	—	—	1	—	1	(1)	—	—	—	—	—	—
Section des ressources humaines	—	—	—	—	(1)	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Bureau régional de Kaboul (centre)	–	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	–	–	(1)	1	(1)	(1)	3	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–

Tableau 7
Proposition de création de postes

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
New York (Département des affaires politiques)	–	–	–	1	1	2	1	–	5	–	1	6	–	–	–	6	
Total	–	–	–	1	1	2	1	–	5	–	1	6	–	–	–	6	

1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan

Équipe de collaborateurs immédiats du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 1 poste d'une autre unité administrative

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	1	–	–	–	1	1	–	–	3	2	–	5	–	2	–	7
Effectif proposé 2015	1	–	–	1	1	1	–	–	4	2	–	6	–	2	–	8
Variation	–	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1

56. L'équipe de collaborateurs immédiats du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan continuera de s'acquitter des tâches fonctionnelles et administratives et notamment de dispenser des conseils stratégiques au Représentant spécial du Secrétaire général; elle assurera la liaison avec le bureau du Chef de cabinet, d'autres unités relevant directement du Représentant spécial, et avec les deux composantes de la Mission; par ailleurs, elle aidera le Représentant spécial du Secrétaire général à planifier les programmes, à organiser des réunions avec des responsables de haut niveau à l'échelle internationale et nationale et à planifier les voyages et les programmes liés à l'exécution du mandat de la MANUA dans la zone de mission et à l'extérieur.

57. Conformément aux changements proposés en matière d'organisation et de ressources, qui ont été présentés plus haut, aux paragraphes 25 et 26, il est proposé de transférer un poste D-1 de la Division des affaires politiques à l'Équipe de collaborateurs immédiats du Représentant spécial. Le titulaire de ce poste exercera les fonctions de spécialiste des questions politiques et sera notamment chargé de coordonner l'appui au Représentant spécial et aux hauts responsables de la MANUA, en tirant parti des compétences disponibles dans l'ensemble de la Mission, dans les domaines de son ressort, notamment l'analyse politique, les droits de l'homme et les échanges concernant l'accès humanitaire. Il pourra ainsi aider les responsables à honorer leurs engagements dans le processus de paix et de réconciliation, et définir les mesures à prendre et les recommander aux interlocuteurs et partenaires, ainsi qu'au niveau des bureaux locaux de la MANUA, selon qu'il conviendra. Le titulaire du poste sera également chargé de gérer les ressources extrabudgétaires offertes par des donateurs pour appuyer les travaux menés par la Mission en collaboration avec le Haut Conseil pour la paix et la mise en œuvre de projets, notamment des formations à la médiation organisées avec des interlocuteurs. À cette fin, il mobilisera le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques pour assurer le secrétariat du groupement tactique du Groupe de soutien à la paix de la Mission, qui supervise la gestion des fonds extrabudgétaires susmentionnés.

Groupe des droits de l'homme

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé 2014	–	–	–	1	3	3	3	–	10	1	–	11	6	10	2	29
Effectif proposé 2015	–	–	–	1	3	3	3	–	10	1	–	11	6	10	2	29
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

58. Le Groupe des droits de l'homme continuera de surveiller la situation des droits de l'homme en Afghanistan et d'en rendre compte, ainsi que de promouvoir, notamment grâce à des activités de sensibilisation, la prévention des violations de ces droits et la protection contre de telles violations, comme le Conseil de sécurité

l'a réaffirmé dans sa résolution 2145 (2014). Le Groupe relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général et du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève. Les cinq priorités ci-après découlent du mandat de la Mission dans le domaine des droits de l'homme :

- a) Protection des civils;
- b) Renforcement des droits de l'homme dans les situations de détention (traitement des détenus et détention arbitraire);
- c) Renforcement des droits de la femme et élimination de la violence contre les femmes et les filles, notamment promotion de l'égalité entre les sexes, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité;
- d) Droits de l'homme dans le contexte de la paix et de la réconciliation (promotion d'un processus de paix juste et sans exclusive);
- e) Adoption d'instruments et mise en place de mécanismes visant à protéger les enfants touchés par le conflit armé, conformément aux résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité.

59. Le Groupe des droits de l'homme a continué de s'employer activement à promouvoir et à protéger les droits de la femme en Afghanistan en mettant particulièrement l'accent sur l'élimination de la violence à leur égard, conformément à son mandat, qui prévoit notamment le suivi, la communication d'informations, le renforcement des capacités des acteurs étatiques et la défense de la cause des droits de la femme auprès du Gouvernement, de la société civile et des associations de femmes afghanes, ainsi qu'auprès d'autres organismes des Nations Unies, principalement l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), des donateurs internationaux, des chefs religieux et de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme. Les activités de promotion de l'égalité des sexes consistent notamment à fournir des conseils et une assistance technique en vue de la bonne exécution du mandat de la Mission en élaborant des politiques et programmes de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment de promotion des engagements pris dans ce domaine dans le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

60. Grâce à un suivi continu de l'évolution de la situation dont les effets se répercutent sur la participation des femmes dans la société et la protection de leurs droits, le Groupe des droits de l'homme fournit une analyse et des conseils sur les interventions stratégiques nécessaires et présente des exposés écrits et oraux ponctuels et précis aux responsables de la MANUA. Dans le cadre d'échanges réguliers organisés avec des associations de femmes et la direction de la Mission, le Groupe s'emploie à renforcer la participation des femmes aux activités de consolidation de la paix et à promouvoir leur droit de faire part de leurs préoccupations et de contribuer aux initiatives de paix. Il supervise également les activités prévues par le mandat de la Mission ayant trait à la protection de l'enfance, et mène notamment des activités de sensibilisation sur les violations graves des droits de l'enfant en tirant parti de son rôle au sein de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, dirigée par l'ONU, et aide le Gouvernement à mettre en œuvre son plan d'action visant à prévenir le recrutement des mineurs.

Groupe de la communication stratégique et du porte-parole

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	2	2	6	5	15	66	–	81	–	175	3	259
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	2	2	6	5	15	66	–	81	–	175	3	259
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

61. Le Groupe de la communication stratégique et du porte-parole continuera d'apporter son appui à la direction de la Mission et à l'ensemble des opérations des Nations Unies en Afghanistan en fournissant au jour le jour des conseils stratégiques généraux et de grandes orientations à l'administration de la Mission, aux sections organiques et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment en raison du climat de sécurité et du contexte politique tendus et volatiles dans lesquels évoluent les Nations Unies en Afghanistan. Il continuera également à entretenir, 24 heures sur 24, des échanges de qualité avec les médias nationaux et internationaux, de manière à faire de la Mission un interlocuteur crédible et à conférer à ses messages, qu'ils véhiculent, une portée stratégique. Grâce à la poursuite de son partenariat avec la Radiotélévision afghane et avec d'autres réseaux de radiodiffusion/télévision afghans, l'action du Groupe touche directement un plus vaste public afghan dans le cadre de programmes de promotion de la paix.

62. Grâce à la nature des informations qu'elle communique et à la manière dont elles sont véhiculées, ainsi qu'aux partenariats conclus avec des responsables de la communication, des médias et des organisations de la société civile afghans, la MANUA témoigne publiquement de son respect pour la souveraineté, la fierté, la culture et les traditions afghanes, donnant une image plus crédible et plus respectueuse de la MANUA et de l'ONU et contribuant à améliorer la sécurité et la capacité opérationnelle des équipes des Nations Unies.

Section de la sécurité (y compris le système intégré de gestion de la sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité et du Département des opérations de maintien de la paix)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	2	2	6	5	15	66	–	81	–	175	3	259
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	2	2	6	5	15	66	–	81	–	175	3	259
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

63. La Section de la sécurité continuera d'assurer la sécurité du personnel et des biens de l'ONU dans la zone de la Mission. Dans ce domaine, elle effectue aussi des évaluations et des analyses, et elle met au point des programmes de formation. Elle fait rapport au Conseiller en chef de la Mission pour la sécurité et au Département de la sûreté et de la sécurité.

64. L'accord sur le statut de la Mission conclu entre la MANUA et le Gouvernement afghan stipule qu'il incombe au premier chef à ce dernier d'assurer la protection des membres du personnel des Nations Unies, de leur conjoint, des personnes à leur charge et de leurs biens ainsi que des biens de la Mission. De son côté, celle-ci a pour tâche d'aider le Gouvernement hôte à développer sa capacité à fournir une protection adéquate au personnel et aux biens de l'Organisation.

65. Le personnel civil de la Mission opère dans des zones et des situations où une grande insécurité règne constamment, et son rôle est de trouver les moyens de remédier à de telles situations en menant à bien les activités qui lui sont prescrites en vue de régler les conflits et de veiller au respect des droits de l'homme. Pour planifier la sécurité de façon à protéger le personnel de la MANUA, il faut donc être en mesure d'évaluer la situation sur le terrain et de consulter le Gouvernement hôte en permanence. Pour assurer la sécurité des opérations et activités de la MANUA, compte tenu des nouveaux mandats que le Conseil de sécurité confie à cette dernière. Il faut en outre consulter d'autres organisations, notamment l'OTAN.

66. Afin d'assurer la centralisation des fonctions de suivi de l'information, d'établissement de rapports et d'appréciation de la situation, la Section de la sécurité dirige le Centre d'opérations conjoint, qui se trouve au quartier général de la Mission, à Kaboul.

2. Bureau du Chef de cabinet

Équipe des collaborateurs directs du Chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan international : gain de 2 postes par transfert

Personnel recruté sur le plan national : gain de 1 poste par transfert

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	1	–	–	–	1	–	2	1	–	3	–	3	–	6	
Effectif proposé 2015	–	–	1	–	–	1	2	–	4	1	–	5	1	3	–	9	
Variation	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	1	–	–	3	

67. L'Équipe des collaborateurs directs du Chef de cabinet continuera d'assurer la liaison générale entre les activités de fond et les activités d'appui de la Mission, tout en veillant à ce que les premières contribuent, avec le soutien des secondes, à la réalisation du mandat de la Mission et des grandes orientations définies par le Représentant spécial du Secrétaire général.

68. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont décrits aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est proposé ce qui suit :

a) Transfert des activités de coordination sur le terrain du Directeur des affaires civiles et du développement à l'Équipe des collaborateurs directs du Chef de cabinet. Ces activités, assurées depuis 2006, visent à entretenir des contacts quotidiens avec les bureaux locaux de la MANUA et à leur fournir un appui permanent. Il s'agira principalement de communiquer, sous la direction du Chef de cabinet, avec les bureaux concernés du siège de la Mission à Kaboul en vue d'appuyer l'action des bureaux locaux et de les aider à gérer et à communiquer l'information, ainsi que de tenir à jour et gérer les données et d'autres ressources au profit des bureaux locaux;

b) Transfert de trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 AN) du Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement à l'Équipe des collaborateurs directs du Chef de cabinet. Les fonctions attachées à ces postes resteront les mêmes.

Groupe de la planification et de l'élaboration des rapports

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014		–	–	–	–	1	1	–	–	2	–	–	2	2	2	–	6
Effectif proposé 2015	proposé	–	–	–	–	1	1	–	–	2	–	–	2	2	2	–	6
Variation		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

69. Le Groupe de la planification et de l'élaboration des rapports continuera : à suivre et à coordonner l'élaboration du budget de la Mission ainsi que le processus de planification intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies; à fournir aux hauts responsables de la Mission des conseils sur la planification des activités; à organiser des séances d'information à l'échelle de la Mission à l'intention de hauts fonctionnaires de l'ONU et de dignitaires en visite; à veiller à la poursuite des activités de collecte et de diffusion d'informations au sein de la Mission, ainsi qu'à la tenue des bases de données pertinentes; à assurer un suivi continu des rapports de situation quotidiens, des rapports du Groupe consultatif militaire et du Groupe consultatif sur les questions de police, des informations diffusées par les médias locaux et internationaux et d'autres mises à jour sur la situation; et à rester régulièrement en contact avec les chefs de toutes les composantes de la Mission afin de recenser les éventuels besoins de planification.

Groupe des affaires juridiques

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014		–	–	–	–	1	1	2	–	4	1	–	5	1	1	–	7
Effectif proposé 2015		–	–	–	–	1	1	2	–	4	1	–	5	1	1	–	7
Variation		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

70. Le Groupe des affaires juridiques continuera de fournir des services aux unités organiques et administratives de la Mission.

Groupe linguistique

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	1	—	10
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	1	—	10
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

71. Le Groupe linguistique continuera de traduire depuis et vers les deux principales langues nationales de l'Afghanistan, à savoir le dari et le pashto, et depuis et vers l'anglais (et occasionnellement l'arabe), toute l'information relative à la MANUA mise à la disposition du public.

Groupe des auditeurs résidents

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

72. Le Groupe des auditeurs résidents continuera d'assurer le contrôle interne des activités financières et opérationnelles de la MANUA, dans les bureaux à Kaboul, les bureaux locaux, les bureaux de liaison à Doubaï, Islamabad et Téhéran et le bureau d'appui au Koweït. Créé en 2004, ce groupe relève du Bureau des services de contrôle interne.

Groupe déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan national : gain de 1 poste par transfert

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1

73. Depuis la création d'un Groupe déontologie et discipline intégré pour la MANUA et la MANUI au Koweït, le poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national) qui a été déployé au bureau du Koweït n'est plus nécessaire, étant donné qu'un membre du personnel de la MANUI a rejoint le bureau du Koweït en vue de prêter main forte au Groupe intégré. Il est donc proposé de transférer ce poste du Koweït à Kaboul. Ce transfert permettra aussi de renforcer les capacités de contrôle du Groupe déontologie et discipline et d'appuyer les activités du Groupe à Kaboul et dans les bureaux locaux.

3. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques (composante I)

Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internation- al)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	1	–	–	1	2	2	–	6	1	–	7	2	4	–	13
Effectif proposé 2015	–	1	–	–	1	2	2	–	6	1	–	7	2	4	–	13
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

74. Le Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques (composante I) continuera de procéder à l'analyse politique de l'évolution constante de la situation en Afghanistan, de communiquer régulièrement avec les représentants internationaux des ambassades et des organisations non

gouvernementales et les observateurs internationaux en Afghanistan, au sujet des questions politiques et militaires, et d'assurer la coordination sur les questions prioritaires au sein de la Mission et avec le Siège à New York.

75. Le Représentant spécial adjoint seconde le Représentant spécial pour ce qui est des questions politiques et fait en sorte que les différentes dynamiques politiques ne soient pas examinées séparément les unes des autres, mais soient perçues comme un ensemble de questions interdépendantes influant sur la mise en œuvre du mandat de la Mission. En l'absence du Représentant spécial, son adjoint assiste en son nom aux réunions de haut niveau avec le Gouvernement afghan et le corps diplomatique, participe aux activités de bons offices de la Mission, qui consistent notamment à collaborer avec la présidence et les principaux ministères et acteurs internationaux sur les sujets sensibles (dialogue politique, stabilisation et réconciliation nationale, par exemple), coordonne les efforts internationaux de soutien aux réformes électorales entreprises ou dirigées par les autorités afghanes, et favorise l'instauration d'un dialogue régional constructif et de mécanismes de coordination visant à contribuer au développement socioéconomique de l'Afghanistan et à la stabilisation de la région.

76. Il est également proposé que le Cabinet conserve un bureau de liaison à Islamabad (1 P-5, 1 P-3, 1 AN et 2 AL) et un à Téhéran (1 P-4, 1 AN et 1 AL) afin de continuer à donner la priorité au renforcement de la coopération régionale et d'œuvrer ainsi à instaurer la stabilité et la prospérité en Afghanistan.

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : création de 6 postes; déclassement de 1 poste; perte de 1 poste par transfert

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies			
Effectif approuvé 2014	–	–	1	1	1	6	6	1	16	1	–	17	7	12	2	38	
Effectif proposé 2015	–	–	–	2	2	8	7	1	20	1	1	22	7	12	2	43	
Variation	–	–	(1)	1	1	2	1	–	4	–	1	5	–	–	–	5	

77. La Division des affaires politiques continuera de mener une action de sensibilisation politique et d'offrir ses bons offices pour appuyer, à la demande du Gouvernement afghan, la mise en œuvre de programmes de réconciliation et de réintégration dirigés par les Afghans, notamment en proposant et en promouvant des mesures de confiance, dans le cadre de la Constitution afghane et dans le plein respect des mesures définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2145 (2014) et d'autres résolutions pertinentes.

78. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont décrits aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est proposé ce qui suit :

a) Déclassement du poste de directeur des affaires politiques de D-2 à D-1, et transfert de ce poste au Bureau du Représentant spécial. Le titulaire du poste d'administrateur général chargé des questions politiques (D-1) assurera la direction d'ensemble des activités de la Division liées aux affaires parlementaires et constitutionnelles, à l'appui électoral et au dialogue régional. Il sera chargé :

- i) d'assurer la coordination avec les bureaux concernés de la Mission pour ce qui est des questions politiques, y compris l'appui à l'action de la Mission sur le terrain;
- ii) d'assurer le contact avec les acteurs politiques, en soutien au Représentant spécial adjoint pour les affaires politiques (composante I);
- iii) d'encadrer et gérer la contribution de la Division des affaires politiques et de faire en sorte qu'elle soit conforme aux priorités d'ensemble de la Mission;

b) Mise en place, au sein du Département des affaires politiques, d'une nouvelle équipe dans la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest. Compte tenu des incertitudes qui persistent en Afghanistan s'agissant de la situation politique et économique et des conditions de sécurité, il restera fondamental que le Département soit en mesure de répondre aux demandes d'assistance. Ces demandes peuvent porter aussi bien sur la fourniture d'un appui opérationnel et le renforcement des activités de planification de la Mission que sur la hiérarchisation des objectifs stratégiques conformément au mandat de la Mission et aux besoins dans le domaine politique ou sur la collaboration avec les États Membres et d'autres partenaires essentiels à l'échelle régionale et internationale;

c) Création de six postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] au Département des affaires politiques pour une durée de six mois, de juillet à décembre 2015. L'appui que le Siège fournit à la MANUA, la plus grande mission politique spéciale, porte sur toute une série de questions fonctionnelles, opérationnelles, administratives et liées à la sécurité. Le Conseil de sécurité examine la situation en Afghanistan au minimum quatre fois par an et l'Assemblée générale adopte chaque année une résolution concernant l'Afghanistan. La nouvelle équipe s'emploiera activement à favoriser la tenue de concertations sur le rôle de la MANUA. La question de l'Afghanistan est abordée de façon régulière, et plus particulièrement pendant les travaux de l'Assemblée générale, dans le cadre de réunions entre les hauts responsables de l'Organisation et des représentants de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne, ainsi que lors des rencontres d'organisations régionales telles que l'Organisation de Shanghai pour la coopération. L'équipe organisera aussi les réunions de la Cellule de mission intégrée concernant l'Afghanistan afin d'assurer la coordination et le partage de l'information avec les organismes des Nations Unies et des États Membres. Les principales attributions et responsabilités des postes créés seront les suivantes :

i) Le Chef d'équipe (D-1) veillera à ce que les activités programmées soient d'excellente qualité, exécutées dans les délais impartis et de manière coordonnée au sein de la Division, du Département ou de l'ensemble du système des Nations Unies, selon qu'il conviendra. Depuis le Siège, à New York, il définira les orientations à suivre et fournira un appui quotidien à la MANUA, en formulant des conseils stratégiques et des recommandations de politique générale. Il aidera la Mission à construire des stratégies à long terme, à procéder si nécessaire à des examens ou évaluations, et à établir et entretenir des relations avec de hauts responsables politiques et d'autres acteurs, organismes, fonds, programmes et organisations régionales concernés;

ii) Le Spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) aidera le chef d'équipe à fournir un appui opérationnel intégré et des orientations politiques à la MANUA. Il suivra l'évolution de la situation politique et des opérations et recensera les problèmes susceptibles de nuire à l'exécution du mandat de la Mission, présentera des analyses et aidera à formuler des avis et des recommandations sur la stratégie à suivre pour faire face à l'évolution de la situation en Afghanistan, et assurera la liaison avec la Mission, l'ensemble du système des Nations Unies et les États Membres, selon qu'il conviendra.

iii) Les spécialistes des questions politiques (2 P-4 et 1 P-3) aideront le Chef d'équipe à fournir un appui opérationnel intégré et des orientations politiques à la MANUA. Ils suivront et analyseront l'évolution de la situation en Afghanistan et dans la région, formuleront des recommandations et répondront aux demandes de renseignements sur des questions opérationnelles et politiques, notamment les élections et la réforme constitutionnelle, ainsi que sur les droits de l'homme. Enfin, ils contribueront à la rédaction de divers documents et assureront la liaison avec les partenaires du système et les partenaires extérieurs.

iv) L'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] fournira un appui administratif à l'équipe.

Groupe conjoint de l'analyse et des politiques

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	1	2	1	1	5	–	–	5	2	1	–	8
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	1	2	1	1	5	–	–	5	2	1	–	8
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

79. Le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques continuera d'analyser et de prédire l'évolution de la situation politique en Afghanistan pour en déterminer l'impact sur l'exécution du mandat de la Mission, et de contribuer aux évaluations des risques réalisées par le Département de la sûreté et de la sécurité.

Groupe consultatif militaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	10
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	10
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

80. Le Groupe consultatif militaire continuera d'appuyer tous les autres groupes opérationnels de la MANUA ainsi que les responsables de la Mission, aussi bien au Siège à New York que sur le terrain. Il continuera aussi de favoriser le maintien de bonnes relations de travail entre la Mission et toutes les forces de sécurité autorisées en Afghanistan, notamment les Forces nationales de sécurité afghanes et la mission Soutien résolu de l'OTAN.

81. Quinze conseillers militaires continueront de mettre leurs compétences spécialisées et leurs conseils sur toutes les questions militaires au service de leurs homologues civils dans leurs domaines de compétence respectifs, afin de permettre au Représentant spécial du Secrétaire général et aux chefs des bureaux de la Mission de formuler leurs propres plans d'action cohérents et synchronisés dans un contexte fortement militarisé. Ils se rendront également dans les provinces, selon les besoins, en vue d'y recueillir des informations utiles pour leurs activités de planification, d'établissement de rapports et de formulation de conseils. Ils maintiendront également le dialogue avec les contingents nationaux pour les questions de surveillance, de renforcement des capacités et, dans certains cas, d'appui de dernière minute au personnel de la MANUA.

82. Les effectifs proposés dans le tableau ci-dessus comprennent les assistants multilingues, qui continueront d'offrir des services de traduction et d'interprétation au personnel militaire de la Mission. Les conseillers militaires continueront d'assurer la planification stratégique et de fournir des conseils aux responsables de la Mission.

**4. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)
(composante II)**

**Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

Personnel recruté sur le plan international : gain de 3 postes par transfert

Personnel recruté sur le plan national : gain de 1 poste par transfert

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	1	–	–	–	1	–	1	3	1	–	4	–	2	–	6
Effectif proposé 2015	–	1	–	–	–	2	1	1	5	2	–	7	–	3	–	10
Variation	–	–	–	–	–	1	1	–	2	1	–	3	–	1	–	4

83. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) continuera d'assumer de multiples responsabilités à la MANUA, cumulant les fonctions de représentant spécial adjoint pour la composante II (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et de représentant résident du PNUD. Il fournit en outre un appui au Représentant spécial sur les questions liées au développement et à l'action humanitaire. En l'absence de celui-ci, il assiste, en son nom, à des réunions de haut niveau avec le Gouvernement afghan, des donateurs et divers organismes.

84. Le Bureau du Représentant spécial adjoint continuera de diriger et de coordonner les travaux des divers groupes de la Mission et d'assurer la liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies, conformément aux doubles fonctions exercées par le Représentant spécial adjoint.

85. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont exposés aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est envisagé de transférer les fonctions relatives aux affaires civiles et au développement du Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement au Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) (composante II) afin que la Mission concentre ses efforts sur la facilitation de la concertation entre le Gouvernement et ses partenaires de développement. Cela permettra au Représentant spécial adjoint de mieux soutenir les structures de coordination de l'aide dans le contexte du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, des conclusions de la Conférence de Londres sur l'Afghanistan et des travaux actuellement menés par le Conseil commun de coordination et de suivi, coprésidé par le Gouvernement et la MANUA. En conséquence, il est envisagé de :

a) Transférer deux postes (1 SM et 1 AN) du Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement au Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (composante II);

b) Transférer deux postes (1 P-4 et 1 P-3) du Groupe des affaires civiles au Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (composante II).

**Directeur des affaires civiles et du développement
(anciennement Directeur du développement et Conseiller spécial
du Représentant spécial du Secrétaire général)**

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste;
perte de 4 postes par transfert*

Personnel recruté sur le plan national : perte de 2 postes par transfert

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	1	–	–	1	2	–	4	1	–	5	1	1	–	7
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	–	–	(1)	–	–	(1)	(2)	–	(4)	(1)	–	(5)	(1)	(1)	–	(7)

86. Le Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement, entré en fonctions en 2009, s'est essentiellement employé à coordonner son action avec le Gouvernement afghan et la communauté internationale en ce qui concerne la cohérence de l'aide. Dans sa résolution 2145 (2014), le Conseil de sécurité a souligné à nouveau qu'il importait de faire davantage pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide, notamment en assurant la transparence et en luttant contre la corruption, et pour aider le Gouvernement afghan à être mieux à même de coordonner l'aide. Après le retrait progressif de toutes les équipes de reconstruction de province, comme précisé dans la résolution, le rôle de coordination ainsi attribué à la MANUA en matière d'affaires civiles et de développement a été recentré de manière à soutenir les efforts du Gouvernement afghan dans ce domaine.

87. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont exposés aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est envisagé de :

a) Dissoudre le Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement et de transférer ses fonctions au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et au Bureau du Chef de cabinet;

b) Transférer deux postes (1 SM et 1 AN) au Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (composante II);

c) Transférer un poste de Coordonnateur (P-3) au Groupe des affaires civiles;

d) Transférer deux postes d'assistant spécial (1 P-4 et 1 P-3) et un poste de coordonnateur principal (administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du Chef de cabinet aux fins d'assurer la coordination sur le terrain;

e) Supprimer un poste de directeur des affaires civiles et du développement (D-2).

Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	1	1	1	1	4	—	—	4	2	2	—	8
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	1	1	1	1	4	—	—	4	2	2	—	8
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

88. Le Bureau du Coordonnateur résident continuera d'être chargé de garantir la cohérence des activités des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, constituée de la MANUA et des organismes, fonds et programmes résidents et non-résidents, tâche pour laquelle il reste en contact permanent avec tous les membres de l'équipe de pays, tant au niveau de l'encadrement qu'à celui de l'exécution, ainsi qu'avec toutes les composantes concernées de la MANUA, les partenaires au sein du Gouvernement afghan et les donateurs. Il continuera également d'offrir un appui à l'équipe de pays et d'aider à coordonner les activités des principaux groupes thématiques relevant du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des initiatives intégrées et programmes communs des Nations Unies au sein de la Mission.

Groupe des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : gain de 2 postes par transfert; perte de 3 postes par transfert; déclassement de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	2	7	1	2	12	2	–	14	5	4	–	23
Effectif proposé 2015	–	–	–	1	1	5	2	2	11	2	–	13	5	4	–	22
Variation	–	–	–	1	(1)	(2)	1	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	(1)

89. Le Groupe des affaires civiles continuera de superviser les activités de fond relatives aux programmes, notamment la promotion de l'appropriation nationale et le respect de la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. Le programme relatif à la gouvernance visera, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, à faire en sorte que la MANUA et le Représentant spécial du Secrétaire général apportent un appui à toutes les institutions afghanes, notamment les pouvoirs exécutif et législatif, pour asseoir les principes de bonne gouvernance, y compris la pleine représentation de toutes les Afghanes et de tous les Afghans, et de responsabilité aux échelons tant national que local. Il s'agira pour ce faire de prendre des mesures de coordination efficaces, en s'appuyant sur les compétences et l'expérience de l'ensemble de la communauté des fournisseurs d'aide, à savoir l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organismes bilatéraux et d'autres acteurs pertinents.

90. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont exposés aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est envisagé de :

a) Transférer un poste de chef de bureau (D-1) du bureau régional de Kandahar au Groupe des affaires civiles, que le titulaire sera appelé à diriger. Celui-ci sera responsable de la direction générale du Groupe et chargé : i) d'assurer la coordination avec les services compétents de la Mission s'agissant des activités liées à la gouvernance, y compris l'appui à l'action de la Mission sur le terrain; ii) d'assurer la liaison avec les partenaires de développement afin d'appuyer le Représentant spécial adjoint (composante II); et iii) de diriger les activités du Groupe et de veiller à ce qu'elles soient conformes aux priorités générales de la Mission;

b) Transférer un poste de coordonnateur (P-3) du Bureau du Directeur des affaires civiles et du développement au Groupe des affaires civiles;

c) Transférer un poste de spécialiste des affaires civiles (P-5) du Groupe des affaires civiles au bureau régional de Kandahar, où le titulaire exercera les fonctions de chef;

- d) Transférer deux postes de coordonnateur (1 P-4 et 1 P-3) du Groupe des affaires civiles au Bureau du Représentant spécial adjoint (composante II);
- e) Déclasser un poste de spécialiste des affaires civiles (P-4) à la classe P-3.

Groupe de l'état de droit

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internat- ional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	1	1	4	1	–	7	–	–	7	2	4	–	13
Effectif proposé 2015	–	–	–	1	1	4	1	–	7	–	–	7	2	4	–	13
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

91. Le Groupe de l'état de droit continuera d'aider à l'élaboration d'une approche stratégique pour le secteur de la justice, en servant d'intermédiaire entre les donateurs et les organismes internationaux et de conseiller auprès des institutions judiciaires et du Représentant spécial du Secrétaire général, en allant chercher l'appui des donateurs et en assurant une meilleure coordination de leurs activités. La MANUA est un arbitre neutre plutôt qu'un partenaire d'exécution, ce qui facilite la coordination de l'action des donateurs et la planification conjointe avec les parties prenantes du secteur. Le Groupe continuera également d'améliorer la cohérence des stratégies du système des Nations Unies concernant le système judiciaire et pénitentiaire, et de favoriser la communication dans ce domaine, ce qui montre combien il importe que la Mission demeure en mesure de s'attaquer aux aspects politiques et stratégiques de l'état de droit, notamment ceux ayant trait à la lutte contre la corruption et aux droits fonciers.

92. Tout en continuant d'assumer des fonctions d'analyse et de coordination, le Groupe axera à l'avenir ses activités sur les questions de droit civil et la fourniture d'un appui au processus législatif. La communauté internationale réduisant le soutien qu'elle apporte au secteur pénitentiaire, le rôle que joue le Groupe en matière de conseil et de coordination est appelé à prendre de l'importance.

Groupe consultatif sur les questions de police

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	1	1	–	–	2	–	–	2	–	1	–	3
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	1	1	–	–	2	–	–	2	–	1	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

93. Le Groupe consultatif sur les questions de police continuera de coordonner les fonctions de six conseillers de police civile affectés aux différentes régions, et d'assurer la coordination entre le Gouvernement afghan et la mission de police de l'Union européenne en Afghanistan.

94. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont exposés aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est envisagé de transférer le Groupe et le personnel qui le compose à la composante développement de la Mission (composante II) de manière que celle-ci puisse s'adapter à la période postérieure à la transition et ait les moyens de régler les problèmes d'ordre politique ou stratégique et d'axer ainsi ses activités sur la police civile, le maintien de l'ordre et la réforme du Ministère de l'intérieur. Ce transfert renforcera les activités visant à renforcer l'état de droit et les institutions de sécurité menées sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). En conséquence, l'action du Groupe consultatif sur les questions de police devrait se voir renforcée grâce à des synergies accrues avec les activités du Groupe de l'état de droit, notamment en ce qui concerne le nouveau code de procédure pénale et les questions relatives au système pénitentiaire, et aux activités de renforcement des capacités menées par le PNUD et d'autres partenaires de développement à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

5. Appui à la mission

Tableau 8

Effectifs nécessaires pour l'appui à la Mission (Kaboul)

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes;

reclassement de 2 postes; gain de 1 poste par transfert

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 4 postes

Volontaires des Nations Unies : suppression de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé 2014	–	–	–	1	3	9	10	1	24	33	–	57	25	236	54	372
Effectif proposé 2015	–	–	–	1	2	10	11	1	25	31	–	56	25	232	53	366
Variation	–	–	–	–	(1)	1	1	–	1	(2)	–	(1)	–	(4)	(1)	(6)

95. La composante appui à la Mission continuera d'apporter un soutien logistique et administratif efficace à la MANUA dans son ensemble par l'intermédiaire de ses bureaux à Kaboul et à Koweït. Le tableau ci-dessous précise l'effectif approuvé pour 2014 et l'effectif proposé pour 2015 pour l'appui à la Mission à Kaboul.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé 2014	–	–	–	1	–	1	1	–	3	1	–	4	–	1	–	5
Effectif proposé 2015	–	–	–	1	–	1	1	–	3	1	–	4	–	1	–	5
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

96. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission continuera de concourir à l'exécution du mandat de la Mission en lui apportant un appui en matière de gestion ainsi qu'un soutien logistique et administratif, notamment dans les domaines du budget, des finances, de la gestion des ressources humaines, des services généraux et de la logistique.

Section du budget et de la planification

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

97. La Section du budget et de la planification continuera d'être chargée de la gestion, du suivi et du contrôle effectifs et efficaces des ressources budgétaires, conformément aux règlements et règles en vigueur, afin de veiller à ce que la Mission dispose des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat.

Groupe de la sécurité aérienne

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	1	–	–	2
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	1	–	–	2
Variation	–	–	–	–	–	–	1	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–

98. Le Groupe de la sécurité aérienne continuera de veiller à ce que les activités aériennes de la Mission soient conformes aux règlements et règles en vigueur en matière de sécurité aérienne et à ce que des dispositifs de contrôle destinés à garantir la sécurité des opérations aériennes soient en place.

99. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont exposés aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, et conformément à la structure standard des groupes de la sécurité aérienne établis dans d'autres missions politiques spéciales, il est envisagé de reclasser un poste relevant du Service mobile à la classe P-3.

Bureau des services techniques

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2	–	1	–	3
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2	–	1	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

100. Le Bureau des services techniques continuera d'être chargé de fournir en temps voulu un appui logistique coordonné et efficace à toutes les composantes de la Mission.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	2	–	3	3	–	6	1	14	8	29
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	2	–	3	3	–	6	1	13	8	28
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

101. La Section du génie continuera de superviser les projets de construction et les activités de maintenance des locaux de l'ONU, la gestion des installations et la mise à disposition de locaux à usage de bureaux et d'habitation à Kaboul et dans les bureaux locaux.

102. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont exposés aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est envisagé de supprimer un poste d'agent local. Cette proposition fait également suite à la décision d'externaliser les services techniques et l'exploitation des groupes électrogènes, qui s'est traduite par une forte réduction de l'effectif de la Section du génie en 2014.

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	–	–	1	8	–	9	4	26	7	46
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	–	–	1	7	–	8	4	25	7	44
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)	–	(2)

103. La Section des communications et de l'informatique continuera de superviser la prestation de services informatiques et de communication essentiels à tout le personnel de la MANUA déployé dans la zone de la Mission. Elle continuera également de superviser le projet de reprise après sinistre et de continuité des opérations.

104. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont exposés aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est envisagé de supprimer un poste d'agent du Service mobile et un poste d'agent local.

Section de l'approvisionnement et des carburants

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	–	1	1	2	3	–	5	–	12	3	20
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	–	1	1	2	2	–	4	–	12	3	19
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	–	(1)

105. La Section de l'approvisionnement et des carburants continuera d'assurer, de façon efficace et en temps utile, la planification, la supervision et la coordination des opérations d'approvisionnement, la gestion des achats et la livraison de toutes

les fournitures générales de la MANUA ainsi que des biens et équipements médicaux, de sécurité, de sûreté-incendie, de détente et loisirs et de formation. Elle continuera également de superviser la tenue des stocks et la gestion du matériel durable et non durable appartenant à l'ONU, la gestion des contrats, les achats et l'inventaire des fournitures durables et non durables, ainsi que l'entretien des unités d'hébergement.

106. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont exposés aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est envisagé de supprimer un poste d'agent du Service mobile. Cette proposition fait également suite à l'établissement d'une chaîne d'approvisionnement et à la création escomptée d'une unité centrale d'entreposage au sein de la MANUA.

Section du transport de surface

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	2	120	4	132
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	2	120	4	132
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

107. La Section du transport de surface continuera d'assurer au meilleur coût la maintenance du parc de véhicules de la Mission.

Section des opérations aériennes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	2	–	3	1	–	4	2	7	4	17
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	2	–	3	1	–	4	2	7	4	17
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

108. La Section des opérations aériennes continuera de fournir des services de transport aérien efficaces à la Mission, l'objectif étant d'obtenir le meilleur rapport

qualité-prix des transporteurs aériens. Elle continuera également de mettre efficacement à profit les compétences de ses spécialistes de l'aviation aux niveaux tant international que national.

Section du contrôle des mouvements

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	2	15	1	20
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	2	15	1	20
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

109. La Section du contrôle des mouvements continuera de planifier, coordonner, organiser, exécuter et contrôler le transport de personnel et de marchandises moyennant l'utilisation efficace de tous les moyens de transport disponibles.

Section de l'information géographique

Volontaires des Nations Unies : suppression de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	3
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1)	(1)

110. La Section de l'information géographique continuera de mettre des cartes et des outils d'information géographique dynamiques fiables et à jour à la disposition du personnel des services organiques et du personnel chargé de la sécurité.

111. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont exposés aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est envisagé de supprimer un poste de Volontaire des Nations Unies. Cette proposition fait également suite à la décision de regrouper à Brindisi les fonctions liées à l'information géographique.

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internation- al)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	–	–	1	2	–	3	–	10	3	16
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	–	–	1	2	–	3	–	9	3	15
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

112. La Section de la gestion du matériel continuera de gérer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la Mission, y compris les demandes, la réception, l'utilisation, l'entretien, le suivi, le contrôle, la surveillance des niveaux de stocks, la mise au point d'analyses de la rentabilité du matériel appartenant à l'ONU, l'écoulement des stocks excédentaires, le calcul des taux de consommation et la définition de cycles de remplacement, afin d'améliorer autant que possible la gestion des stocks de la Mission ainsi que le contrôle, l'évaluation et la cession du matériel.

113. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont exposés aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est envisagé de supprimer un poste d'assistant à la cession du matériel (agent local).

Groupe de la gestion des locaux

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	3	6	10
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	3	6	10
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

114. Le Groupe de la gestion des locaux continuera à assurer la gestion des logements et locaux à usage de bureaux mis à la disposition de la Mission par l'ONU.

Bureau du Chef des services administratifs

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internat- ional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	2
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	2
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

115. Le Bureau du Chef des services administratifs continuera à assurer la coordination et la prestation, en temps voulu, de services d'appui administratif efficaces à toutes les composantes de la MANUA, notamment en s'acquittant de fonctions d'appui essentielles à la Mission, tout particulièrement dans les domaines des finances, de la gestion des ressources humaines, des achats, des services médicaux, du soutien psychosocial, des loisirs et de la gestion de l'information.

Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

116. Le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies continuera d'exercer diverses fonctions en vue d'appuyer différentes activités de la Mission.

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste; gain de 1 poste par transfert

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internat- ional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	1	–	1	–	2	1	–	3	3	7	2	15
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	1	–	2	2	–	4	3	7	2	16
Variation	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1

117. La Section des ressources humaines continuera d'être chargée d'assurer la gestion rationnelle des ressources humaines de la Mission, notamment de recruter le personnel et de l'inciter à rester en poste, de le renseigner sur les types d'engagements et les prestations auxquelles il a droit, de suivre le comportement professionnel et de veiller à l'organisation des carrières.

118. Le Chef du personnel civil, basé à Kaboul, supervise l'ensemble des activités du système de gestion des ressources humaines et assure la coordination avec les équipes chargées des ressources humaines au Bureau d'appui commun de Koweït. Toutes les tâches administratives concernant le personnel recruté sur les plans international et national sont assurées par l'équipe chargée des ressources humaines à Koweït.

119. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, qui sont exposés aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est envisagé de reclasser le poste de chef du personnel civil (P-5) à la classe P-4 et de transférer un poste d'agent du Service mobile de Koweït à Kaboul.

Section des finances

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internation- al)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	2	4
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	2	4
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

120. La Section des finances continuera d'assurer une gestion financière efficace et de donner des conseils en matière de gestion des risques afin de faciliter l'exécution du mandat de la Mission et de faire respecter rigoureusement les dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. Elle continuera également de veiller à ce que des contrôles internes efficaces aient été mis en place pour protéger les avoirs financiers et garantir l'opportunité et la fiabilité des opérations financières.

Section des achats

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internation- al)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	–	–	1	3	–	4	2	2	–	8
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	–	–	1	3	–	4	2	2	–	8
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

121. La Section des achats continuera d'effectuer tous les achats locaux de fournitures et de services nécessaires à la Mission, notamment les fournitures pour la défense des périmètres, les matériaux de construction, le carburant pour véhicules et le kérosène. Elle continuera également de gérer l'ensemble des marchés locaux, notamment les baux et les contrats conclus pour la prestation de services de sécurité assurés par des hommes armés ou non armés.

Section des services médicaux

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	4	9	6	21
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	4	9	6	21
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

122. La Section des services médicaux continuera d'offrir des soins de santé à tous les agents recrutés sur le plan international ou national et aux personnes à leur

charge, notamment en veillant à ce que ceux-ci, qu'ils se trouvent à Kaboul ou sur le terrain, aient accès à des centres et à des services médicaux.

123. L'infirmerie centrale du siège, à Kaboul, traite les maladies courantes touchant les agents recrutés sur le plan international ou national et les personnes à leur charge. Les urgences sont prises en charge 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et le service de consultations est ouvert pendant les heures de travail normales. L'infirmerie tient pour quelques heures ou quelques jours des lits à la disposition des malades sous observation ou en traitement et offre, notamment, les soins suivants : soins de santé primaires, réanimation, gestion des traumatismes, petite chirurgie, évacuation sanitaire, soins dentaires et médecine préventive. La Section gère également des cliniques annexes situées dans les complexes Alpha et Bravo ainsi que dans tous les bureaux régionaux de la zone de la Mission.

Groupe de la gestion de l'information

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internat- ional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	4	2	7
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	4	2	7
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

124. Le Groupe de la gestion de l'information continuera de superviser la gestion des données produites à la Mission, et notamment d'assurer l'élaboration et la mise en place d'un programme de gestion des dossiers, ainsi que l'application et l'amélioration des politiques, procédures et outils de gestion de l'information pour aider la Mission à exécuter son mandat.

Groupe du soutien psychosocial

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	2	1	2	7
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	2	1	2	7
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

125. Le Groupe du soutien psychosocial continuera de veiller au bien-être psychosocial du personnel de la Mission en Afghanistan, notamment en offrant des consultations individuelles et collectives, en fournissant des services psychologiques d'urgence et de suivi au personnel exposé à des événements traumatisants, en conseillant les responsables de tous les organismes des Nations Unies, en donnant des conseils techniques aux bureaux des Nations Unies sur les stratégies de prévention et de réduction du stress, organisera des séances de formation et d'éducation psychosociale à l'intention de la direction et du personnel, et supervisera les groupes d'entraide et leurs activités.

Groupe de la qualité de vie

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	3
Effectif proposé 2015	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	2
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1)	—	(1)

126. Le Groupe de la qualité de vie continuera d'élaborer le cadre et le programme de travail visant à promouvoir la qualité de vie du personnel de la Mission, et notamment de coordonner les travaux d'amélioration et d'entretien des installations de détente et de loisirs de la MANUA et d'organiser régulièrement des activités visant à améliorer la qualité de vie du personnel de la Mission dans tout l'Afghanistan.

127. Dans le cadre des changements proposés concernant l'organisation de la Mission et l'utilisation des ressources, tels que décrits aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, il est proposé de supprimer un poste d'agent local.

6. Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et Bureau d'appui commun de Koweït

Tableau 9

Effectifs nécessaires pour le Bureau d'appui au Koweït

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 5 postes;
transfert de 1 poste à une autre unité administrative*

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 1 poste à une autre unité administrative

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total partiel	Services généraux et catégories apparentées			Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux			Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	2	4	9	3	18	25	–	43	1	31	–	75
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	2	3	8	2	15	22	–	37	–	31	–	68
Variation	–	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)	(3)	(3)	–	(6)	(1)	–	–	(7)

128. Le Bureau d'appui de la MANUA au Koweït a été créé en septembre 2010 sur la base de la décision selon laquelle les bureaux d'appui de la MANUA équipés de systèmes automatisés pouvaient travailler à distance et assurer les services d'appui nécessaires aux membres du personnel de la Mission, ce qui comprend la plupart des fonctions et services concernant les finances, les ressources humaines, les voyages, la formation, les achats, les demandes de remboursement et le budget, ainsi que la reprise après sinistre et la continuité des opérations.

129. Le Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et le Bureau d'appui commun de Koweït partagent actuellement les locaux de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à Koweït.

130. On trouvera dans le tableau 9 une description détaillée du tableau d'effectifs du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït, dont 40 postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 15 SM et 20 AL) ont la double responsabilité de fournir un appui à la fois à la MANUA et à la MANUI dans le cadre des fonctions administratives qui leur sont attachées au sein du Bureau d'appui commun de Koweït, notamment celles concernant les finances et les ressources humaines.

131. Les titulaires des 28 postes restants (1 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 7 SM, 11 AL), qui sont basés à Koweït afin de réduire la présence de la MANUA à Kaboul, continueront d'exercer des fonctions dans les domaines de la déontologie et de la discipline, de l'audit, du budget, de l'information géographique, de l'informatique et des communications, de la gestion de l'information, des achats, de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel, des transports et de la sécurité. Ils continueront de faire directement rapport à leurs chefs de section respectifs, qui sont basés à Kaboul.

132. L'effectif autorisé du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït était de 75 postes en 2014, comme l'indique le tableau 9 ci-dessus. Cependant, dans le cadre des changements suggérés dans l'organisation et la gestion des ressources de la Mission (voir, plus haut, par. 25 et 26), il est proposé que l'effectif soit ramené à 68 postes. À cette fin, les changements ci-après sont proposés :

a) Suppression de cinq postes soumis à recrutement international, dans les Sections des finances (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2) et des voyages et des achats (2 agents du Service mobile);

b) Transfert d'un poste du Service mobile, de la Section des ressources humaines basée à Koweït à son équivalent à Kaboul;

c) Transfert d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national, du Groupe déontologie et discipline basé à Koweït à son équivalent à Kaboul.

Bureau d'appui commun de Koweït

133. En novembre 2010, après la signature d'un mémorandum d'accord avec le Gouvernement koweïtien, le Bureau d'appui de la MANUA a officiellement commencé ses opérations à Koweït. Il partage ses locaux avec le Bureau d'appui de la MANUI dans le complexe de Kheitan, qui est opérationnel depuis 2004.

134. En application de la résolution 65/259, dans laquelle l'Assemblée générale a invité les missions d'une même zone géographique à coopérer davantage afin d'exploiter plus efficacement les ressources, le Bureau d'appui commun de Koweït a été mis en place en décembre 2012. Il n'est pas doté d'un budget distinct mais reste une composante commune de la MANUA et de la MANUI et est financé par le budget ordinaire des deux missions. L'effectif du Bureau est adapté aux besoins des deux missions, et les ressources à affecter à l'une ou l'autre mission sont déterminées en fonction de la proportion de services rendus à chacune.

135. Le Bureau d'appui commun de Koweït est géré par la MANUA et la MANUI, les deux missions assumant la responsabilité pour les résultats du Bureau. Les prévisions de dépenses pour le Bureau sont déterminées dans le cadre de l'établissement des ressources nécessaires pour la MANUA et la MANUI. Avec la mise en place du Bureau, les deux missions continuent de s'employer à produire des avantages correspondant aux objectifs de la stratégie globale d'appui aux missions (voir résolution 64/269 de l'Assemblée générale).

136. En 2014, les effectifs et la capacité du Bureau d'appui commun et du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït ont été renforcés grâce au transfert de ressources administratives et de fonctions techniques supplémentaires à Koweït et de postes de Kaboul à Koweït, y compris la plupart des fonctions et des membres du personnel restants dans les domaines des finances, des ressources humaines et des réclamations, ainsi que des éléments du Service de l'informatique et des communications, des sections du budget et des services d'information géographique et des groupes de la gestion de l'information et de gestion des biens. En outre, la Section des auditeurs résidents et le Groupe déontologie et discipline ont été transférés à Koweït en 2014. Un plan de reprise après un sinistre et de continuité des opérations a été élaboré au bureau de Koweït aux fins d'appuyer aussi bien la MANUA que la MANUI en cas de besoin.

137. Le Bureau d'appui commun de Koweït a reçu l'approbation des délégations de pouvoir correspondantes concernant les flux de travaux liés aux deux missions, en particulier dans les domaines des finances et des ressources humaines, ce qui permet une intégration renforcée et des économies d'échelle, et donc des gains d'efficacité supplémentaires.

138. Le regroupement de personnel issu de la MANUA et de la MANUI dans une seule entité homogène et axée sur le service à la clientèle pour les deux missions avance comme prévu. Pour réussir cette intégration en établissant l'optique de service à la clientèle, il faut un important effort de gestion du changement et de communication, qui continuera d'être dirigé par le Comité directeur du Bureau d'appui commun de Koweït (composé des chefs de l'appui à la mission de la MANUA et de la MANUI), et de l'équipe de gestion du Bureau.

139. Le Bureau d'appui commun de Koweït appuie également des initiatives de l'ONU à l'échelle mondiale, telles que la mise en œuvre d'Umoja, d'Inspira et des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il a aussi reçu des délégations de pouvoirs supplémentaires pour la prestation de services d'appui au personnel du Département des affaires politiques, basé au Yémen, et du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, dans le domaine des finances et des ressources humaines. Des discussions sont en cours entre la direction de la MANUA et celle de la MANUI afin de déterminer de nouveaux domaines de coopération entre missions.

140. En termes de gains de productivité, les objectifs suivants ont été atteints :

- a) Réduction des dépenses liées à la fourniture de logements sécurisés, aux transports en véhicule blindé ou à d'autres équipements de survie;
- b) Réduction des dépenses afférentes au personnel, étant donné que les salaires et les prestations applicables aux fonctionnaires déployés au Koweït sont moins élevés que ceux dont bénéficient les membres basés en Afghanistan et en Iraq;
- c) Augmentation du nombre de journées de travail au Bureau d'appui commun de Koweït, où les fonctionnaires ne bénéficient pas de congés de repos ou de récupération.

141. La MANUA et la MANUI financent des postes au Bureau d'appui commun de Koweït. Le nombre de postes approuvés en 2014 et de postes proposés pour 2015 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10
Postes financés par la MANUA et la MANUI au Bureau d'appui commun de Koweït

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	Total	<i>Part en pourcentage</i>
Postes approuvés – 2014				
MANUA	25	20	45	51,1
MANUI	18	25	43	48,9
Total	43	45	88	100,0

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	Total	<i>Part en pourcentage</i>
Postes proposés – 2015				
MANUA	20	20	40	52,0
MANUI	12	25	37	48,0
Total	32	45	77	100,0
Variation	(11)	–	(11)	–

142. En plus de financer les postes du Bureau d'appui commun de Koweït décrits ci-dessus, les missions clientes participent aux frais de fonctionnement du Bureau qui occupe les locaux gérés par la MANUI. Celle-ci rembourse chaque trimestre à la MANUA les dépenses mensuelles relatives aux services communs assurés par les fonctionnaires du Bureau dont le poste est financé par la MANUA. En outre, les deux missions clientes prennent en charge les dépenses afférentes aux voyages et à la formation des fonctionnaires du Bureau dont elles financent les postes.

7. Bureaux extérieurs dans les régions et les provinces

Rappel

143. Dans le cadre de l'Accord de Bonn de décembre 2001, huit bureaux régionaux ont été créés à Kaboul (bureau régional de Kaboul, centre), Kandahar (Kandahar), Hérat (Hérat), Balkh (Mazar-e Charif), Nangarhar (Jalalabad), Konduz, Bamiyan et Paktya (Gardez), et deux bureaux provinciaux dans les provinces de Faryab (Maïmana) et Badakhchan (Fayzabad). Dans les années qui ont suivi, d'autres bureaux ont été créés dans les provinces de Zabol (Qalat), Nimroz (Zarandj), Orozgan (Tarin Kot), Farah (Farah), Ghor (Tchaghtcharan), Badghis (Qala-i Nao), Sar-e Pol (Sar-e Pol), Kounar (Assadabad), Baghlan (Pul-e Khumri), Deykandi (Nili), Khost (Khost), Djozdjan (Cheberghan) et Takhar (Taloqan).

144. Ces dernières années, à l'issue des changements organisationnels approuvés et de la réaffectation des ressources en fonction des nouvelles priorités de la Mission, 10 bureaux provinciaux de la MANUA ont été fermés à Badghis, Ghor, Nimroz, Zabol, Deykandi, Orozgan, Takhar, Sar-e Pol, Kounar et Khost. Par conséquent, en 2015, la Mission propose qu'il y ait 13 bureaux établis en Afghanistan, soit 7 bureaux régionaux et 6 bureaux provinciaux.

Plans structurels pour 2015

145. Afin d'aider à atteindre les objectifs prioritaires visés compte tenu des conditions de sécurité dans le pays, la Mission a assoupli ses structures sur le terrain, notamment au niveau provincial, sans compromettre son impact ni son travail de sensibilisation, au niveau national en appliquant un modèle mobile d'exécution des programmes et en intégrant les activités connexes. Elle entend continuer à développer cette approche suivant deux axes – déploiement d'équipes mobiles mais renforcées au niveau régional et harmonisation avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies – afin de pouvoir étendre son action de sensibilisation à un plus grand nombre de provinces et externaliser certains services à mesure que les besoins et la portée des programmes s'accroissent.

146. Dans le cadre des changements suggérés dans l'organisation et la gestion des ressources de la Mission (voir, plus haut, par. 25 et 26), il est proposé ce qui suit :

- a) Transfert d'un poste de spécialiste des affaires civiles (P-5), dépendant du Groupe des affaires civiles, à la direction du Bureau régional de Kandahar (sud). Ainsi, chacun des sept chefs de bureaux régionaux occupera un poste de la classe P-5;
- b) Transfert d'un poste de chef de bureau (D-1) du Bureau régional de Kandahar au Groupe des affaires civiles;
- c) Déclassement d'un poste de spécialiste des affaires civiles de P-4 à P-3 au Bureau régional de Kaboul (centre);
- d) Suppression de trois postes d'agent recruté sur le plan international, dont un poste de médecin (administrateur recruté sur le plan national) au bureau régional de Nangarhar (Jalalabad); un poste d'agent local au Bureau régional de Kandahar (sud); et un poste d'agent local au Bureau régional de Paktya (Gardez), étant donné que ces postes sont vacants depuis longtemps et que les fonctions qui y sont associées seront prises en charge par le personnel actuel;
- e) Réduction de l'effectif approuvé de la Mission pour sept bureaux régionaux et six bureaux provinciaux, qui est ramené de 762 postes en 2014 à 759 postes pour 2015 (121 agents recrutés sur le plan international, 619 agents recrutés sur le plan national et 19 Volontaires des Nations Unies).

147. On trouvera ci-après une vue d'ensemble de la situation des bureaux régionaux et provinciaux opérationnels en 2015. Il est proposé ce qui suit :

- a) Est (Nangarhar) : aucun changement (pas de bureau provincial);
- b) Ouest (Hérat) : aucun changement (un bureau provincial à Farah);
- c) Centre (Kaboul) : aucun changement (un bureau provincial à Bamyan);
- d) Nord (Balkh) : aucun changement (deux bureaux provinciaux, à Faryab et Jowzjan);
- e) Sud-est (Paktya) : aucun changement (pas de bureau provincial);
- f) Nord-est (Kondoz) : aucun changement (deux bureaux provinciaux, à Badakhchan et Baghlan);
- g) Sud (Kandahar) : aucun changement (pas de bureau provincial).

148. On trouvera au tableau 11 ci-dessous le détail des postes approuvés pour 2014 et proposés pour 2015 pour les bureaux de la MANUA installés dans les régions et les provinces.

Tableau 11
Effectifs nécessaires pour les bureaux régionaux et provinciaux^a

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	1	6	32	32	11	82	39	–	121	115	507	19	762	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	7	31	33	11	82	39	–	121	114	505	19	759	
Variation	–	–	–	(1)	1	(1)	1	–	–	–	–	–	(1)	(2)	–	(3)	

^a Sept bureaux régionaux et six bureaux provinciaux.

Bureaux régionaux

149. La Mission comptera toujours sept bureaux régionaux, à Kaboul, Kandahar, Hérat, Balkh (Mazar-e Charif), Nangarhar (Jalalabad), Kondo et Paktya (Gardez), pour lesquels l'effectif total proposé est de 543 postes t, comme indiqué au tableau 12 ci-dessous.

150. Il est proposé que, dans le cadre des changements suggérés dans l'organisation et la gestion des ressources de la Mission (voir, plus haut, par. 25 et 26), les changements qu'il est proposé d'apporter à l'effectif au paragraphe 146 soient mis en œuvre en 2015. On trouvera au tableau 12 ci-après une description détaillée du tableau d'effectifs proposé pour chaque bureau régional, y compris les suppressions, les transferts et les reclassements de postes.

Tableau 12
Effectifs nécessaires pour les bureaux régionaux

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	1	6	26	25	7	65	32	–	97	98	337	14	546	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	7	25	26	7	65	32	–	97	97	335	14	543	
Variation	–	–	–	(1)	1	(1)	1	–	–	–	–	–	(1)	(2)	–	(3)	

Bureau régional de Kaboul (centre)*Personnel recruté sur le plan international : déclassement de 1 poste*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	1	3	3	1	8	4	–	12	13	38	1	64	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	1	2	4	1	8	4	–	12	13	38	1	64	
Variation	–	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Bureau régional de Kandahar (sud)*Personnel recruté sur le plan international : transfert de 1 poste à une autre unité administrative; transfert de 1 poste provenant d'une autre unité administrative**Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	1	–	2	3	1	7	6	–	13	14	51	1	79	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	1	2	3	1	7	6	–	13	14	50	1	78	
Variation	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	

Bureau régional de Hérat

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	1	4	5	–	10	6	–	16	14	46	3	79
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	1	4	5	–	10	6	–	16	14	46	3	79
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Bureau régional de Balkh (Mazar-e Charif)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	1	5	4	–	10	4	–	14	14	54	2	84	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	1	5	4	–	10	4	–	14	14	54	2	84	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Bureau régional de Nangarhar (Jalalabad)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	1	4	5	2	12	5	–	17	16	52	2	87	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	1	4	5	2	12	5	–	17	15	52	2	86	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	

Bureau régional de Konduz

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	1	4	3	1	9	4	–	13	14	49	3	79	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	1	4	3	1	9	4	–	13	14	49	3	79	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Bureau régional de Paktya [Gardez (sud-est)]*Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	1	4	2	2	9	3	–	12	13	47	2	74	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	1	4	2	2	9	3	–	12	13	46	2	73	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	

Bureaux provinciaux

151. La Mission comptera toujours six bureaux provinciaux, à Farah (Farah), Faryab (Maïmana), Djozdjan (Cheberghan), Badakhchan (Fayzabad), Baghlan (Pul-e Khumri) et Bamyan, pour lesquels l'effectif total proposé est de 216 postes, comme l'indique le tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13
Effectifs nécessaires pour l'ensemble des bureaux de province

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	6	7	4	17	7	–	24	17	170	5	216	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	6	7	4	17	7	–	24	17	170	5	216	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Farah (Farah) [dépend du bureau régional de Hérat (ouest)]

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	3	28	1	36	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	3	28	1	36	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Faryab (Maïmana) [dépend du bureau régional de Balkh (nord)]

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	1	–	2	1	–	3	3	30	1	37	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	1	–	2	1	–	3	3	30	1	37	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Djodzjan (Cheberghan) [dépend du bureau régional de Balkh (nord)]

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	2	23	–	29	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	2	23	–	29	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Badakhchan (Fayzabad) [dépend du bureau régional de Konduz (nord-est)]

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	2	–	3	1	–	4	2	28	–	34	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	2	–	3	1	–	4	2	28	–	34	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Baghlan (Pul-e Khumri) [dépend du bureau régional de Konduz (nord-est)]

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	3	30	–	37	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	1	1	3	1	–	4	3	30	–	37	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Bamyan

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2014	–	–	–	–	–	1	1	1	3	2	–	5	4	31	3	43	
Effectif proposé 2015	–	–	–	–	–	1	1	1	3	2	–	5	4	31	3	43	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

IV. Analyse des ressources nécessaires

Tableau 13

Prévisions de dépenses détaillées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			Variation 2014-2015
	Crédits ouverts	Dépenses	Écart	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2) (3) = (1) - (2)		(4) (5) = (4) - (3)		(6) (7) = (4) - (1)	
I. Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	730,8	564,9	165,9	730,8	564,9	—	—
Police des Nations Unies	240,6	113,0	127,6	240,6	113,0	—	—
Total, catégorie I	971,4	677,9	293,5	971,4	677,9	—	—
II. Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	70 060,2	69 106,5	953,7	72 533,5	71 579,8	—	2 473,3
Personnel recruté sur le plan national	40 367,8	42 888,7	(2 520,9)	41 813,9	44 334,8	—	1 446,1
Volontaires des Nations Unies	3 492,0	3 381,7	110,3	3 452,4	3 342,1	—	(39,6)
Total, catégorie II	113 920,0	115 376,9	(1 456,9)	117 799,8	119 256,7	—	3 879,8
III. Dépenses opérationnelles							
Consultants	186,1	204,9	(18,8)	195,5	214,3	—	9,4
Voyages	1 880,0	1 681,0	199,0	1 874,5	1 675,5	—	(5,5)
Installations et infrastructures	33 778,3	30 439,4	3 338,9	33 935,5	30 596,6	1 392,4	157,2
Transports terrestres	1 488,7	2 080,9	(592,2)	1 516,7	2 108,9	10,9	28,0
Transports aériens	29 468,3	22 069,0	7 399,3	21 937,9	14 538,6	62,1	(7 530,4)
Communications	4 810,1	4 405,5	404,6	4 907,4	4 502,8	150,1	97,3
Informatique	1 981,8	3 024,9	(1 043,1)	2 490,3	3 533,4	189,8	508,5
Santé	562,3	198,1	364,2	642,9	278,7	97,2	80,6
Fournitures, services et matériels divers	2 317,5	1 472,3	845,2	1 700,1	854,9	161,2	(617,4)
Total, catégorie III	76 473,1	65 576,0	10 897,1	69 200,8	58 303,7	2 063,7	(7 272,3)
Total	191 364,5	181 630,8	9 733,7	187 972,0	178 238,3	2 063,7	(3 392,5)

A. Militaires et personnel de police

	Crédits ouverts pour 2014	Montant des dépenses pour 2014	Écart	Montant total des ressources nécessaires pour 2015	Montant net des ressources nécessaires pour 2015	Variation 2014-2015
Observateurs militaires	730,8	564,9	165,9	730,8	564,9	—

152. Le montant demandé (730 800 dollars) doit servir à financer les dépenses liées au déploiement de 15 conseillers militaires, y compris l'indemnité de subsistance (missions) (576 300 dollars, cette somme ayant été calculée sur la base d'un taux de vacance de postes estimé à 5 %), les frais de voyage (112 500 dollars), l'indemnité d'habillement (2 000 dollars) et les indemnités versées en cas de décès ou d'invalidité (40 000 dollars).

153. La sous-utilisation des crédits ouverts pour 2014 s'explique principalement par un taux de rotation des conseillers militaires plus faible que prévu, en partie contrebalancé par un taux de vacance de postes également inférieur aux prévisions.

154. Le nombre de militaires effectivement déployés en 2014 s'est traduit par un taux de vacance de postes moyen inférieur à 1 % (contre un taux budgétisé de 5 %).

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Police des Nations Unies	240,6	113,0	127,6	240,6	113,0	—

155. Le montant demandé (240 600 dollars), qui doit servir à financer les dépenses liées au déploiement de 6 membres de la Police des Nations Unies, se décompose comme suit : 169 800 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions) (montant calculé sur la base d'un taux de vacance de postes estimé à 30 %); 30 000 dollars au titre des frais de voyage; 800 dollars au titre de l'indemnité d'habillement; 40 000 dollars au titre des indemnités versées en cas de décès ou d'invalidité.

156. La sous-utilisation des crédits ouverts pour 2014 s'explique principalement par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu.

157. Le nombre de membres de la Police des Nations Unies effectivement déployés en 2014 s'est traduit par un taux de vacance de postes moyen de 60 % (contre un taux de 30 % prévu au budget).

B. Personnel civil

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Personnel recruté sur le plan international	70 060,2	69 106,5	953,7	72 533,5	71 579,8	2 473,3

158. Le montant demandé (72 533 500 dollars) servira à couvrir les traitements (24 053 900 dollars), les dépenses communes de personnel (42 654 200 dollars) et la prime de danger (5 825 400 dollars) liés au déploiement de 399 agents recrutés sur le plan international, dont 228 administrateurs, 170 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux. Les prévisions de dépenses sont établies sur la base d'un taux de vacance de postes estimé à 12 %.

159. Dans le cadre des changements qu'il est proposé d'apporter à l'organigramme et au tableau d'effectifs de la Mission, décrits aux paragraphes 25 et 26, il est envisagé :

- a) De supprimer 8 postes pourvus sur le plan international (4 postes d'administrateur et 4 postes d'agent du Service mobile) (voir tableau 4);
- b) De transférer 10 postes pourvus sur le plan international (8 postes d'administrateur et 2 postes d'agent du Service mobile) (voir tableau 5);
- c) De déclasser 5 postes pourvus sur le plan international (4 postes d'administrateur et 1 poste d'agent du Service mobile) (voir tableau 6);
- d) De créer 6 postes d'administrateur recruté sur le plan international (voir tableau 7).

160. Le montant demandé au titre des traitements est calculé sur la base du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international qui a pris effet en janvier 2013 (rangs de secrétaire général adjoint et sous-secrétaire général : échelon I; postes de la classe D-2 : échelon III; postes de la classe D-1 : échelon V; postes de la classe P-5 : échelon VI; postes des classes P-4 et P-3 : échelon VII; postes des classes P-2 et FS-4 : échelon VI; postes de la catégorie des agents du Service mobile : échelon VII).

161. Un taux de 65 % a été appliqué au montant net des traitements et des indemnités de poste pour calculer le montant des dépenses communes de personnel, qui couvre aussi le remboursement d'une somme de 450 dollars par personne au titre des frais de voyage pour congé de repos et récupération du fait de la suppression des vols hebdomadaires de la MANUA vers Doubaï, lieu autorisé pour les congés de repos et récupération de l'ensemble du personnel de la Mission déployé en Afghanistan.

162. Le montant demandé au titre de la prime de danger couvrira les indemnités versées au personnel travaillant dans des conditions dangereuses, à savoir le personnel recruté sur le plan international et déployé en Afghanistan, soit 1 600 dollars par mois et par personne pendant 10 mois, la période de deux mois de congé de repos et récupération n'ouvrant pas droit au versement de la prime.

163. Le nombre d'agents recrutés sur le plan international effectivement déployés en 2014 s'est traduit par un taux de vacance de postes moyen de 16 % (pour un taux budgétisé de 7 %).

164. Le montant net de la variation entre les crédits ouverts pour 2014 et les crédits demandés pour 2015 s'explique par le fait que les dépenses communes de personnel budgétisées ont été calculées sur la base des dépenses effectives engagées en 2014.

165. L'existence d'un solde inutilisé pour 2014 s'explique principalement par une sous-utilisation des crédits entraînée par des taux de vacance de postes plus élevés que prévu, en partie contrebalancée par le dépassement des ressources allouées au titre des dépenses communes de personnel.

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Personnel recruté sur le plan national	40 367,8	42 888,7	(2 520,9)	41 813,9	44 334,8	1 446,1

166. Le montant demandé (41 813 900 dollars) servira à couvrir les traitements (25 564 600 dollars), les dépenses communes de personnel (8 815 300 dollars), la prime de danger (7 233 600 dollars) et les heures supplémentaires (200 400 dollars) correspondant à 1 202 postes pourvus sur le plan national, dont 186 postes d'administrateur et 1 016 postes d'agent local. Il a été établi sur la base d'un taux de vacance de postes de 6 % pour les administrateurs et de 4 % pour les agents locaux.

167. Dans le cadre des changements qu'il est proposé d'apporter à l'organigramme et au tableau d'effectifs de la Mission, décrits aux paragraphes 25 et 26, il est envisagé :

a) De supprimer 7 postes pourvus sur le plan national (1 poste d'administrateur et 6 postes d'agent local) (voir tableau 4);

b) De transférer 3 postes pourvus sur le plan national (2 postes d'administrateur et 1 poste d'agent local) (voir tableau 5).

168. Les montants demandés au titre des traitements sont calculés sur la base du barème des traitements applicable pour l'Afghanistan (révision 14) entré en vigueur le 1^{er} mars 2014 et du barème des traitements applicable pour le Koweït (révision 10) entré en vigueur en avril 2008.

169. Le montant des ressources demandées pour les dépenses communes de personnel représente 34,5 % du montant net des traitements du personnel recruté sur le plan national.

170. Le montant demandé au titre de la prime de danger est destiné à couvrir les indemnités versées aux membres du personnel déployés dans des lieux d'affectation dangereux.

171. Le montant demandé au titre des heures supplémentaires servira à compenser les chauffeurs recrutés sur le plan national qui travaillent en dehors des heures ouvrables.

172. Le nombre d'agents recrutés sur le plan national effectivement déployés en 2014 s'est traduit par un taux de vacance de postes moyen de 6 % pour les administrateurs et de 4 % pour les agents locaux.

173. Le montant net de la variation entre les crédits ouverts pour 2014 et les ressources demandées pour 2015 s'explique principalement par le relèvement des barèmes des traitements applicables au personnel recruté sur le plan national.

174. Le dépassement des crédits ouverts pour 2014 s'explique principalement par l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national (qui ont été relevés de 2,5 % pour les administrateurs et de 7,4 % pour les agents locaux) qui a pris effet le 1^{er} mars 2014.

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Volontaires des Nations Unies	3 492,0	3 381,7	110,3	3 452,4	3 342,1	(39,6)

175. Le montant demandé (3 452 400 dollars), qui doit servir à financer le déploiement de 80 Volontaires des Nations Unies, permettra de couvrir les dépenses renouvelables et non renouvelables (3 196 700 dollars), la prime de danger (calculée sur la base d'un taux de vacance de postes de 11 %) et les sommes à verser au siège du programme des Volontaires des Nations Unies, à Bonn (Allemagne), au titre des dépenses d'appui au programme (8 % du montant total des dépenses afférentes au programme) (255 700 dollars).

176. Dans le cadre des changements qu'il est proposé d'apporter à l'organigramme et au tableau d'effectifs de la Mission, décrits aux paragraphes 25 et 26, il est proposé de supprimer un poste de Volontaire des Nations Unies (voir tableau 4).

177. Les prévisions de dépenses sont calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 11 % pour 2015. Le nombre de Volontaires des Nations Unies effectivement déployés en 2014 s'est traduit par un taux de vacance de postes moyen de 18 % (contre un taux budgétisé de 11 %).

178. La sous-utilisation des crédits ouverts pour 2014 s'explique principalement par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu.

179. Le montant net de la variation entre les crédits ouverts pour 2014 et les ressources demandées pour 2015 s'explique principalement par la suppression proposée d'un poste de Volontaire des Nations Unies à la Section de l'information géographique.

C. Dépenses opérationnelles

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Consultants	186,1	204,9	(18,8)	195,5	214,3	9,4

180. Le montant demandé (195 500 dollars) servira à couvrir les services spécialisés de consultants chargés de former les membres du personnel de la Mission (148 500 dollars) et d'exécuter d'autres tâches à l'appui des activités opérationnelles de la Mission (47 000 dollars).

181. La variation entre les crédits inscrits au budget de 2014 et les crédits demandés pour 2015 s'explique principalement par le fait que des ressources sont désormais prévues pour permettre à la Mission d'examiner, conjointement avec le PNUD, la réorganisation des activités qu'elle mène dans le domaine des affaires civiles et de l'état de droit.

182. Le dépassement des crédits ouverts pour 2014 est principalement imputable à des dépenses imprévues engagées au titre du programme de perfectionnement des cadres de la Mission.

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Voyages	1 880,0	1 681,0	199,0	1 874,5	1 675,5	(5,5)

183. Le montant demandé (1 874 500 dollars) couvrira les voyages effectués au titre de la formation (356 200 dollars) et d'autres activités (1 518 300 dollars).

184. Le montant demandé pour les voyages liés à des activités autres que la formation servira à financer les voyages effectués tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Mission, sachant que :

a) Les voyages à l'intérieur de la zone de la Mission comprennent ceux effectués par les membres des services d'appui à la Mission et par les chefs des bureaux régionaux, y compris les chefs des bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran, pour participer aux réunions organisées chaque mois avec le Représentant spécial du Secrétaire général et les hauts responsables de la Mission, ainsi que les voyages qui s'imposent pour fournir aux bureaux locaux l'appui technique dont ils ont besoin et permettre la tenue de consultations régulières sur les programmes entre les diverses composantes de la Mission en vue de la bonne exécution du mandat de cette dernière;

b) Les voyages en dehors de la zone de la Mission comprennent ceux effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs aux fins de l'exécution du mandat de la Mission, notamment pour participer à diverses conférences de haut niveau sur l'Afghanistan et tenir des réunions de travail dans les capitales des pays donateurs, les voyages entrepris à des fins de consultations avec des responsables politiques ou pour présenter des exposés au Conseil de sécurité à New York, les déplacements effectués par les membres du personnel pour participer à des conférences, séminaires, ateliers et consultations, et les voyages effectués à Kaboul par les membres de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest pour mener des consultations sur des questions politiques et opérationnelles.

185. La variation entre les crédits approuvés pour 2014 et les montants demandés pour 2015 s'explique par la diminution des ressources prévues au titre des voyages devant être effectués à l'intérieur de la zone de la Mission à des fins autres que la formation, cette diminution résultant à son tour d'une utilisation accrue des outils informatiques et des moyens de communication dont l'Organisation dispose.

186. La sous-utilisation des crédits ouverts pour 2014 est principalement due à la diminution du nombre de voyages effectués par le personnel, laquelle s'explique par l'adoption de règles plus strictes en ce qui concerne les voyages.

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Installations et infrastructures	33 778,3	30 439,4	3 338,9	33 935,5	30 596,6	157,2

187. Le montant demandé (33 935 500 dollars) permettra de couvrir les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures, à savoir :

a) Des achats d'un montant estimé à 1 660 000 dollars, frais de transport compris, réparti entre les catégories suivantes : mobilier et matériel d'hébergement (169 000 dollars); fournitures d'entretien (128 000 dollars); groupes électrogènes et matériel électrique (140 000 dollars); matériel d'épuration de l'eau, fosses septiques, citernes à carburant et pompes à essence (42 000 dollars); matériel de bureau et autre matériel (472 000 dollars); matériel de protection des périmètres, de sécurité, de lutte contre les incendies, d'observation et de protection personnelle (709 000 dollars);

b) La location de locaux à Kaboul et dans les régions et différentes provinces de l'Afghanistan, ainsi qu' à Islamabad, à Téhéran et à Doubaï (Émirats arabes unis) (4 239 600 dollars);

c) Les services d'utilité collective, y compris les services d'élimination des déchets (726 100 dollars);

d) Les renforts temporaires et les services d'entretien, de nettoyage, de désinfestation et d'élimination des déchets, y compris les travaux occasionnels d'électricité et de plomberie et les services d'évacuation des eaux usées, fournis à tous les sites de la Mission (3 427 700 dollars);

e) Les services de sécurité (11 850 000 dollars), à savoir :

i) La part revenant à la Mission dans les dépenses afférentes aux services de protection afghans chargés d'assurer la sécurité de divers complexes des Nations Unies à Kaboul et dans l'ensemble des régions (1 595 800 dollars);

ii) Le déploiement de gardes non armés chargés d'assurer la sécurité des complexes de la MANUA, à Kaboul et dans l'ensemble des régions (414 100 dollars);

iii) Les uniformes d'hiver des gardes stationnaires armés (2 700 dollars);

iv) Le déploiement de gardes armés internationaux à Kaboul et dans les bureaux locaux (7 313 200 dollars);

v) Les missions effectuées par la route, y compris les dépenses afférentes à l'indemnité de repas versée aux membres des escortes armées et de la force d'intervention rapide et à la location de véhicules d'escorte auprès de fournisseurs locaux (1 225 000 dollars);

vi) Les services d'équipes cynophiles (chiens et maîtres-chiens) basées à Kaboul et à Kandahar (588 900 dollars);

vii) La part revenant à la Mission dans le coût des services communs de sécurité fournis au bureau de Koweït (302 100 dollars);

viii) Les indemnités de repas spéciales versées aux gardes armés de la MANUA et de la Force d'intervention rapide (408 200 dollars);

f) Les travaux d'aménagement, de rénovation et de construction des locaux de la Mission entrepris au siège, à Kaboul, ainsi que dans tous les bureaux locaux (4 063 900 dollars);

g) Le matériel et les fournitures de papeterie et de bureau (135 200 dollars);

h) Les pièces de rechange nécessaires à l'entretien des logements du personnel, ainsi que le matériel de bureau et divers matériel et pièces de rechange (570 200 dollars);

i) Les fournitures de défense des périmètres devant servir à assurer la sécurité des locaux et du personnel de la MANUA dans toute la zone de la Mission (63 500 dollars);

j) Les carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes, dont le coût est calculé sur la base d'une consommation estimée à 6 millions de litres de carburant, à raison de 1,19 dollar le litre (7 158 300 dollars);

k) Les fournitures sanitaires et articles de nettoyage utilisés pour les bureaux de la Mission et les logements du personnel à Kaboul et dans les bureaux locaux (41 000 dollars).

188. La variation entre les crédits approuvés pour 2014 et les montants demandés pour 2015 s'explique par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des services de sécurité et des services d'utilité collective, y compris les services d'élimination des déchets, en partie compensée par la baisse du prix du carburant destiné aux groupes électrogènes.

189. La sous-utilisation des crédits ouverts pour 2014 s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu pour les services de sécurité, une baisse des prix du carburant destiné aux groupes électrogènes et le recouvrement de sommes dues par certaines entités au titre de l'utilisation des locaux et des installations de la MANUA.

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Transports terrestres	1 488,7	2 080,9	(592,2)	1 516,7	2 108,9	28,0

190. Le montant demandé (1 516 700 dollars) servira à financer les dépenses liées au parc automobile de la Mission, qui comprend 322 véhicules, dont 26 véhicules légers, 13 véhicules moyens, 3 véhicules lourds, 247 véhicules civils blindés, 10 engins de manutention, 2 camionnettes de livraison blindées, 5 remorques, 1 véhicule d'aéroport, 10 ambulances blindées, 4 véhicules blindés destinés au transport des personnalités et 1 tracteur remorqueur d'aéronefs. Il couvrira :

a) Les frais de transport relatifs à l'achat, en décembre 2014, de 3 véhicules blindés destinés au transport de personnalités et de 1 tracteur remorqueur d'aéronefs (50 000 dollars);

b) L'achat de matériel et d'outillage supplémentaire pour les ateliers de réparation des véhicules de la Mission (10 900 dollars);

c) La location de véhicules spécialisés et d'engins de chantier (58 100 dollars);

d) La police d'assurance responsabilité civile couvrant les véhicules et engins de manutention (14 900 dollars);

e) Les pièces détachées et les travaux de réparation et d'entretien des véhicules (628 700 dollars);

f) Les dépenses liées aux carburants et lubrifiants, dont la consommation est estimée à 598 700 litres par an pour l'ensemble des véhicules de la MANUA à raison de 1,19 dollar le litre, déduction faite d'un ajustement au titre des véhicules immobilisés et des montants facturés au personnel recruté sur le plan national pour les services de navette (754 100 dollars).

191. La variation entre les crédits ouverts pour 2014 et les ressources prévues pour 2015 s'explique principalement par l'augmentation des montants demandés pour couvrir les frais d'entretien des véhicules et le coût des pièces de rechange, en partie compensée par la baisse des prix des carburants.

192. Le dépassement des crédits ouverts pour 2014 est essentiellement imputable à des dépenses imprévues liées à l'installation de vitres teintées dans certains véhicules et à l'achat d'un tracteur remorqueur d'aéronefs et de 3 véhicules blindés destinés au transport de personnalités, en partie compensées par la baisse des prix des carburants.

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Transports aériens	29 468,3	22 069,0	7 399,3	21 937,9	14 538,6	(7 530,4)

193. Le montant demandé (21 937 900 dollars) servira à financer les dépenses liées à la flotte aérienne de la Mission, composée de six appareils (3 avions et 3 hélicoptères) qui totaliseront 3 000 heures de vol (1 500 heures pour les avions et 1 500 heures pour les hélicoptères). Il couvrira :

a) L'affrètement et l'exploitation des avions (10 292 400 dollars);

b) L'affrètement et l'exploitation des hélicoptères (8 453 000 dollars);

c) Les dépenses liées aux carburants et lubrifiants, calculées sur la base d'une consommation estimée à 2,0 millions de litres de carburant d'aviation à raison de 1,471 dollar le litre, déduction faite des sommes facturées à d'autres entités des Nations Unies pour l'utilisation des appareils de la MANUA (2 924 800 dollars);

d) La prime d'assurance responsabilité civile (58 300 dollars);

e) Les redevances d'atterrissage et de manutention au sol (57 900 dollars);

f) Le matériel et les fournitures utilisés pour assurer la sécurité aérienne et l'entretien des aérodromes et des hélistations, la protection individuelle et l'entretien du terminal de la MANUA (62 100 dollars);

g) Les indemnités de subsistance versées aux équipages (13 600 dollars);

h) Les services de transport aérien, y compris les redevances de navigation aérienne, les redevances dues au titre des services de localisation des aéronefs, l'installation d'un système de surveillance destiné à améliorer la sécurité au terminal de la MANUA, les licences annuelles des logiciels de planification de vols et des systèmes électroniques de visualisation des cartes qui permettent de dûment planifier les vols internes et les vols internationaux, et les services de dégivrage des appareils (75 800 dollars).

194. La variation entre le budget approuvé pour 2014 et les montants demandés pour 2015 est principalement due à la baisse du taux d'utilisation de la flotte aérienne de la Mission, qui a à son tour entraîné une réduction des dépenses liées à la gestion et à l'utilisation des appareils, et notamment à l'affrètement et l'exploitation des avions et hélicoptères, aux services, à la manutention au sol et aux carburants, dont la consommation a diminué.

195. La sous-utilisation des crédits ouverts pour 2014 s'explique principalement par le fait que, dans l'ensemble, la flotte aérienne de la Mission a été moins utilisée que prévu, d'où des dépenses inférieures aux prévisions au titre de l'affrètement et l'exploitation des appareils, de la manutention au sol et de la consommation de carburant.

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Communications	4 810,1	4 405,5	404,6	4 907,4	4 502,8	97,3

196. Le montant demandé au titre des communications (4 907 400 dollars) permettra de financer :

a) L'achat de matériel de transmissions supplémentaire (133 400 dollars);

b) Les communications par réseaux commerciaux, déduction faite des sommes correspondant à des appels personnels, à recouvrer auprès des membres du personnel, et des montants à facturer à diverses entités au titre de l'utilisation des lignes téléphoniques de la Mission (3 131 200 dollars);

c) Les services d'appui aux communications (898 200 dollars);

d) Les fournitures et les pièces de rechange (181 600 dollars);

e) L'achat de matériel et de services de radiodiffusion, les frais d'impression et de reproduction et les dépenses liées aux fournitures, à l'entretien et à divers d'abonnements (563 000 dollars).

197. La variation entre les crédits approuvés pour 2014 et les montants demandés pour 2015 s'explique principalement par l'augmentation du coût des services d'appui aux communications, en partie compensée par une baisse du coût des communications par réseaux commerciaux.

198. La sous-utilisation des crédits ouverts pour 2014 s'explique principalement par le fait que les dépenses liées aux communications par réseaux commerciaux ont été moins élevées que prévu.

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Informatique	1 981,8	3 024,9	(1 043,1)	2 490,3	3 533,4	508,5

199. Le montant demandé au titre de l'informatique (2 490 300 dollars) doit permettre de couvrir les dépenses suivantes :

a) L'achat de matériel destiné à assurer la sécurité des réseaux et des données (189 800 dollars);

b) L'achat et la maintenance de différents progiciels, y compris des pare-feu et des logiciels d'information géographique et autres propres à la Mission (718 100 dollars);

c) Les services informatiques centralisés fournis au siège de la Mission, à Kaboul, et à tous les bureaux locaux, les services de stockage de données centralisés fournis à la Base de soutien logistique des Nations Unies et la sous-traitance des services de maintenance du système d'alimentation permanente de la Mission (1 235 300 dollars);

d) Le coût des fournitures et des pièces de rechange (347 100 dollars).

200. La variation entre le budget approuvé pour 2014 et les prévisions de dépenses pour 2015 s'explique principalement par les crédits demandés pour l'achat de matériel supplémentaire aux fins de la protection du réseau, ainsi qu'au titre des services informatiques centralisés, en particulier l'appui aux logiciels.

201. Le dépassement des crédits ouverts pour 2014 s'explique principalement par des dépenses imprévues au titre de l'achat de matériel, de logiciels et de services informatiques.

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Santé	562,3	198,1	364,2	642,9	278,7	80,6

202. Le montant demandé (642 900 dollars) servira à couvrir les services médicaux destinés à l'ensemble du personnel déployé en Afghanistan (230 400 dollars), ainsi que l'achat et le remplacement de matériel médical (97 200 dollars) et de fournitures médicales, notamment les médicaments et les fournitures de laboratoire (315 300 dollars).

203. La variation entre les crédits ouverts pour 2014 et les ressources prévues pour 2015 s'explique principalement par les crédits demandés pour couvrir la part des dépenses liées à l'Équipe d'intervention médicale qui revient à la MANUA.

204. La sous-utilisation des crédits ouverts pour 2014 est principalement due au fait que les dépenses afférentes aux évacuations médicales (y compris les évacuations de blessés) et aux fournitures médicales ont été inférieures aux prévisions.

	<i>Crédits ouverts pour 2014</i>	<i>Montant des dépenses pour 2014</i>	<i>Écart</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires pour 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Fournitures, services et matériel divers	2 317,5	1 472,3	845,2	1 700,1	854,9	(617,4)

205. Le montant demandé au titre des fournitures, des services et du matériel divers (1 700 100 dollars) doit permettre de couvrir :

a) Les équipements, le matériel, les fournitures et les autres articles de détente et de loisirs destinés à deux sites de la Mission situés à Kaboul et aux bureaux locaux situés dans les régions et provinces, y compris l'entretien des installations (85 300 dollars);

b) Les uniformes, drapeaux et autocollants destinés au personnel de sécurité, y compris les uniformes des chauffeurs et des gardes locaux, et les vêtements et chaussures de protection du personnel travaillant dans les domaines du génie, des transports et des approvisionnements et du contrôle des mouvements (161 200 dollars);

c) Les honoraires, fournitures et services ayant trait à la formation (135 500 dollars);

d) Les activités officielles menées par les bureaux locaux (23 000 dollars);

e) Les dépenses de représentation visant à faciliter les échanges officiels entre le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint et leurs proches collaborateurs et d'autres acteurs internationaux (19 000 dollars);

f) La police d'assurance générale couvrant les transports de fonds et l'envoi de matériel et de fournitures dans la zone de la Mission (49 600 dollars);

g) Les frais à payer aux institutions financières des différentes localités où la Mission détient des comptes bancaires (853 200 dollars);

h) Les diverses indemnités et réparations demandées par des tiers du fait de dommages causés par des fonctionnaires de la Mission dans l'exercice de leurs fonctions et l'indemnisation des pertes d'effets personnels (31 500 dollars);

i) Les frais de transport, y compris les services du courrier et de la valise diplomatique, les opérations de transit et les coûts connexes afférents à l'expédition de matériel et de fournitures, l'expédition de matériel, les surestaries et les frais d'entreposage, et les frais de dédouanement (258 000 dollars);

j) Les rations, notamment le maintien d'un stock d'urgence (repas prêts-à-manger), et l'approvisionnement des locaux de la Mission en eau filtrée à l'usage du personnel (83 800 dollars).

206. La variation entre le budget approuvé pour 2014 et les prévisions de dépenses pour 2015 s'explique par la diminution des ressources demandées pour couvrir les frais de dédouanement et d'expédition de marchandises, notamment les surestaries, laquelle est due à son tour à la réduction du nombre d'achats prévue pour 2015.

207. La sous-utilisation des crédits ouverts pour 2014 s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre : a) des achats de matériel destiné

aux bureaux et aux logements du personnel, en particulier de climatiseurs et d'appareils de chauffage (d'où des frais de transit et de dédouanement également inférieurs aux prévisions); b) des activités de formation, notamment les honoraires, fournitures et services; c) du ravitaillement en rations, les stocks excédentaires de 2013 ayant été entreposés pour utilisation en 2014.

V. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

208. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver le budget de la MANUA pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, dont le montant s'élève à 187 972 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel);

b) Ouvrir, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213, un crédit supplémentaire d'un montant de 83 270 300 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, compte tenu du solde inutilisé en 2014, d'un montant de 9 733 700 dollars et de la somme de 94 968 000 dollars, qui correspond aux crédits qu'elle a provisoirement alloués à la MANUA dans sa résolution 69/262;

c) Ouvrir, au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, un crédit d'un montant de 7 118 000 dollars, qui sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier (Recettes provenant des contributions du personnel).

VI. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité (A/68/7/Add.10 et Corr.1)

Le Comité consultatif prend note de l'augmentation des dépenses communes de personnel afférentes au personnel de la MANUA recruté sur le plan national dans le projet de budget pour 2014, augmentation qui tient au fait que ces dépenses ont été évaluées à 35 % du traitement net contre 25 % en 2013. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le taux de 25 % était toujours largement insuffisant par rapport aux dépenses effectives.

Le Comité consultatif a demandé, sans les obtenir, des informations sur les dépenses communes de personnel de toutes les missions. Le Comité demande que ces informations figurent dans les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales pour 2015 (par. 21).

Le Comité consultatif note qu'un certain nombre d'améliorations ont été apportées à la présentation des projets de budget pour 2014 et à leur teneur, comme l'ajout des annexes IV à VIII, qui comprennent entre autres des informations sur les modifications apportées aux tableaux d'effectifs et les taux de vacance de postes, et l'expansion de la sous-section sur l'environnement opérationnel dans la section I.F du principal rapport du Secrétaire général. Le Secrétaire général indique que, compte tenu des observations et selon les recommandations formulées par le Comité, le Secrétariat continue de s'attacher à aligner autant que faire se peut la présentation des budgets des missions politiques spéciales sur celle des budgets des opérations de maintien de la paix. **À ce propos, le Comité consultatif prend acte des efforts faits par le Secrétaire général pour améliorer la présentation et la teneur de ses projets de budget comme le Comité l'a demandé.**

Compte tenu de l'évolution des dépenses communes de personnel effectivement engagées par la MANUA en 2014, le taux de 35 % est plus proche des coûts réels. Il a donc été utilisé pour 2015. Les informations sur les dépenses effectives sont présentées ci-après :

- Montant net des traitements (2014) = 26 084 500 dollars
- Montant des dépenses communes de personnel (2014) = 9 272 733 dollars
- Montant des dépenses communes de personnel par rapport au montant net des traitements (2014) = 35,5 %

La recommandation a été appliquée. Le projet de budget annuel de la MANUA est élaboré et présenté selon le modèle utilisé pour les opérations de maintien de la paix. La Mission continuera de fournir des renseignements détaillés sur les questions transversales.

Le Comité estime toutefois que le Secrétaire général devrait encore améliorer la présentation et la teneur des projets de budget des missions politiques spéciales, ainsi que la cohérence de l'information qui y figure, en y traitant de manière exhaustive des questions transversales, sur le modèle du rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix, afin de donner au Comité davantage d'éléments financiers, y compris les budgets de la MANUA et de la MANUI, qui permettraient de faciliter l'examen des questions correspondantes par l'Assemblée générale et sa prise de décisions (par. 26).

S'agissant des cadres de budgétisation axée sur les résultats, le Comité consultatif a été informé que, pour le groupe thématique II, un examen global de la section concernée du projet de budget avait été effectué pour harmoniser autant que possible les réalisations escomptées, indicateurs de succès et produits, afin d'appliquer une démarche commune aux entités chargées d'effectuer une surveillance et de faire preuve de cohérence dans la mesure et la gestion de leurs résultats. **Le Comité consultatif se félicite des efforts menés en vue d'améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats pour le groupe II.** Le Comité note toutefois qu'un certain nombre de réalisations escomptées et d'indicateurs de résultats énoncés pour certaines missions continuent de manquer de clarté et de précision concernant ce que ces missions peuvent ou devraient faire pour s'acquitter de leur mandat et mener à bien les activités qui en découlent. Par exemple, les indicateurs de succès et mesures de résultats pourraient être plus précis et mesurables pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Représentant spécial conjoint pour la Syrie, s'agissant du groupe I, et pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL) en ce qui concerne le groupe III. **Le Comité consultatif affirme de nouveau que certaines réalisations escomptées**

La MANUA continue d'améliorer la qualité de ses cadres de budgétisation axée sur les résultats en menant des consultations approfondies avec tous les collègues de la Mission sur le terrain et au Siège, à New York.

et les indicateurs de succès correspondants pourraient être améliorés pour une meilleure adéquation avec les résultats que la Mission elle-même peut raisonnablement obtenir et les activités pour lesquelles on pourra lui demander des comptes. Le Comité redit également, compte tenu du rôle qui est le sien dans la procédure d'examen des budgets, que les cadres logiques appellent des améliorations si l'on veut qu'ils permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle (par. 27).

Le Comité consultatif a fait des observations sur la cohérence de la nomenclature des services du Secrétariat dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Au cours de son examen des projets de budget des missions politiques spéciales pour 2014, le Comité a relevé un certain nombre d'incohérences dans l'application des directives sur la nomenclature des services du Secrétariat, notamment à la MANUA. Le Comité a été informé que la MANUA diffuserait les directives pertinentes aux responsables pour qu'ils apportent des révisions et actualisations.

Le Comité consultatif réaffirme que les directives existantes sur la nomenclature doivent être systématiquement appliquées dans toutes les missions et que toute dérogation à la règle doit être justifiée de façon claire (par. 28).

Le Secrétaire général fournit une analyse des coûts-avantages aux paragraphes 62 à 66 de son rapport (A/68/327). Selon lui, les frais de personnel pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international sont plus bas au Koweït qu'en Afghanistan ou en Iraq. La Section des ressources humaines du Bureau d'appui commun de Koweït est à même d'appuyer non seulement ses missions clientes actuelles, mais aussi d'autres missions de taille plus modeste si le besoin se présente. Une retombée positive de la création du Bureau est qu'il a été décidé de lui confier la responsabilité de fournir un appui, financé au moyen des ressources existantes,

La MANUA a proposé de déclasser 1 poste D-2 à la classe D-1 au sein de la Division des affaires politiques. En outre, elle a remanié la structure de ses bureaux régionaux et provinciaux afin que tous les postes de chef de bureau deviennent des postes de classe P-5.

La création du Bureau d'appui commun de Koweït a permis à l'Organisation de réaliser des économies durables en frais de personnel étant donné que pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, ces frais sont moins élevés au Koweït qu'en Afghanistan ou en Iraq, principalement parce que ce lieu d'affectation ne donne pas droit à un congé de repos et de récupération et que la prime de sujétion, l'indemnité pour frais d'études et les frais de voyage remboursables pour congé dans les foyers ou visite familiale y sont moins élevés. L'Organisation économise ainsi 1,4 million de dollars par an par rapport à ce qu'elle devrait

au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen. **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général n'a pas fourni suffisamment de renseignements sur les coûts et avantages du Bureau. Par exemple, certaines améliorations attribuées par le Secrétaire général à la constitution du Bureau, comme l'examen et la rationalisation des méthodes de travail et la gestion des activités en fonction d'indicateurs de résultats, sont communs à tous les missions et bureaux. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter une analyse complète des coûts et des avantages du Bureau dans les prévisions budgétaires des missions politiques spéciales pour 2015 (par. 38).**

Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que des gardes armés internationaux supplémentaires seraient déployés à Kaboul et dans les bureaux locaux où la situation en matière de sécurité était déjà instable ou risquait de le devenir, et que le montant des crédits demandés s'expliquait par une augmentation du nombre de gardes armés internationaux, le relèvement de leur rémunération et la création d'une nouvelle fonction de directeur national, dont le titulaire serait chargé de l'administration des gardes armés internationaux. Le Comité a été informé, en réponse à ses questions, que les gardes armés internationaux au sein de la MANUA étaient en fait des agents contractuels des sociétés de sécurité privées qui fournissent des services à l'ONU. **Le Comité rappelle que, dans son rapport sur le recours à la sécurité privée,**

déboursier si elle maintenait les effectifs du Bureau en Iraq ou en Afghanistan. Elle a bénéficié pour la première fois des avantages de la prestation de services à distance en 2013, et elle en profite constamment depuis. En outre, le Bureau d'appui commun de Koweït prévoit de réduire de 1,6 million de dollars le montant total de ses dépenses en 2015 par rapport au budget approuvé de 2014.

Par ailleurs, la création du Bureau présente également les avantages suivants : a) les méthodes de travail continuent d'être examinées et rationalisées dans le cadre de la mise en service d'Umoja, et des contrôles internes sont instaurés et constamment évalués en vue de remédier aux lacunes et de fournir des services plus efficaces; b) le Bureau gère ses activités et évalue ses prestations en fonction des indicateurs de résultat établis pour chacun des services qu'il rend à ses missions clientes. En mesurant ainsi ses résultats et en tenant compte des commentaires des missions clientes et des conclusions des enquêtes de satisfaction de la clientèle, la direction du Bureau a une meilleure vision de ses points forts et de ses points faibles et elle est mieux à même de redéfinir ses méthodes de travail et d'améliorer encore la prestation de services.

Dans ses prochains projets de budget, la MANUA établira une distinction claire, s'il y a lieu, entre les crédits demandés pour des gardes armés fournis par les pays qui fournissent des contingents et des forces de police et pour ceux obtenus auprès de sociétés de sécurité privées.

il a recommandé que les commissions compétentes de l'Assemblée générale soient saisies de la politique sur le recours aux sociétés de sécurité privées armées, et rappelle également que l'Assemblée a souligné, dans la section V de sa résolution 67/254 A, qu'il importait de veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour éviter que l'Organisation ne coure des risques d'ordre juridique ou d'atteinte à sa réputation lorsqu'elle utilisait les services de sécurité armés d'entreprises privées. Dans la même résolution, l'Assemblée a aussi prié le Secrétaire général d'apporter des précisions sur les critères opérationnels qui justifieraient le recours aux services de sécurité armés d'entreprises privées pour les opérations de l'Organisation au Siège et sur le terrain, et d'en rendre compte dans les rapports pertinents qui lui sont destinés. Le Comité recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui communiquer des informations sur le recours aux sociétés de sécurité privées dans tous ses futurs budgets des missions politiques spéciales. En outre, compte tenu du fait que l'appellation « gardes des Nations Unies » est utilisée en référence à du personnel mis à disposition par des pays qui fournissent des contingents et des forces de police, le Comité estime que l'expression « gardes armés internationaux » ne convient pas pour parler d'agents de sécurité privés. À cet égard, le Comité compte que le Secrétaire général établira une distinction claire dans les projets de budget, s'il y a lieu, entre les crédits demandés pour des gardes armés fournis par les pays qui fournissent des contingents et des forces de police et pour ceux obtenus auprès de sociétés de sécurité privées (par. 180).

Le Comité consultatif note que les bureaux régionaux et provinciaux sont dirigés par des responsables des classes D-1, P-5 et P-4. Il est proposé que les bureaux régionaux et provinciaux de Kaboul, Hérat, Balkh (Mazar-e Charif), Nangarhar, Konduz et Paktiya (Gardez) soient dirigés par des responsables de la classe P-5, tandis que ceux de Djozdjan et Bamiyan

La MANUA a examiné la structure de ses bureaux régionaux et provinciaux afin d'harmoniser le niveau des postes de chef de bureau. Dans le projet de budget pour 2015, il est proposé que tous les postes de chef de bureaux régionaux deviennent des postes de classe P-5.

auraient à leur tête des responsables de la classe P-4. **Le Comité note que, s'il est proposé que le bureau de Kandahar continue d'être dirigé par un responsable de la classe D-1, l'effectif du bureau devrait être réduit de 11 postes pour passer de 90 postes en 2013 à 79 en 2014. Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande à la MANUA d'examiner la structure de ses bureaux régionaux et provinciaux en vue d'harmoniser le niveau des responsables de ces bureaux, conformément aux directives internes pertinentes relatives à la nomenclature des services et d'en faire rapport dans le cadre du projet de budget de 2015 (par. 191).**

Le Comité consultatif considère en outre que la réduction de la présence de la MANUA sur le terrain et la suppression proposée de 242 postes en 2014 ont des répercussions sur la situation des postes de haut niveau tant dans la composante technique que dans la composante appui de la Mission et espère que le budget de 2015 rendra compte de la révision du niveau des postes à responsabilité et des aménagements rendus nécessaires en ce qui concerne la dotation en effectifs (par. 192).

Le Comité consultatif note qu'il est proposé d'augmenter le nombre des auditeurs résidents à la MANUA, alors que la Mission continue de réduire ses effectifs d'une manière générale en Afghanistan. Le Comité reconnaît la nécessité de la présence d'un auditeur résident à Kaboul et recommande l'approbation du nouveau poste proposé d'auditeur résident à Kaboul, dont le titulaire devrait être un administrateur recruté sur le plan national; il considère toutefois que la création du poste à Kaboul devrait s'accompagner d'une diminution des crédits prévus au titre des auditeurs résidents à Koweït. Le Comité espère donc que le projet de budget de la MANUA pour 2015 comportera une réduction appropriée de l'effectif des auditeurs résidents à Koweït (par. 197).

Le projet de budget de la MANUA pour 2015 comprend des modifications du tableau d'effectifs, qui sont décrites en détail plus haut, aux paragraphes 25 et 26 et dans les tableaux 2 à 7.

Un poste d'agent du Service mobile a été approuvé et inscrit au budget de la MANUA de 2013. Il a été inclus dans le projet de budget pour 2014 au titre de la Section des auditeurs résidents à Koweït. Par la suite, il a été supprimé dans le budget approuvé de 2014. Il a donc été donné suite à la recommandation dans le budget de 2014.

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Par ailleurs, le Comité consultatif rappelle ses précédentes observations relatives au Bureau d'appui commun de Koweït et recommande que l'Assemblée demande au Secrétaire général de rechercher le meilleur endroit à partir duquel les auditeurs résidents pourraient desservir au mieux les missions de la région et d'en rendre compte dans le cadre du budget de 2015 pour les missions politiques spéciales (par. 198).

Le Comité consultatif souligne l'importance que revêt une coordination effective des activités des Nations Unies en Afghanistan pour la mise en œuvre du mandat de la MANUA et salue l'action que mène la Mission pour améliorer la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il encourage la Mission à poursuivre activement sa collaboration avec l'équipe de pays afin de s'assurer que l'on dispose de mécanismes de coordination efficaces pour mener à bien le processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à rendre compte des progrès accomplis dans ce domaine dans le cadre du projet de budget pour 2015 (par. 206).

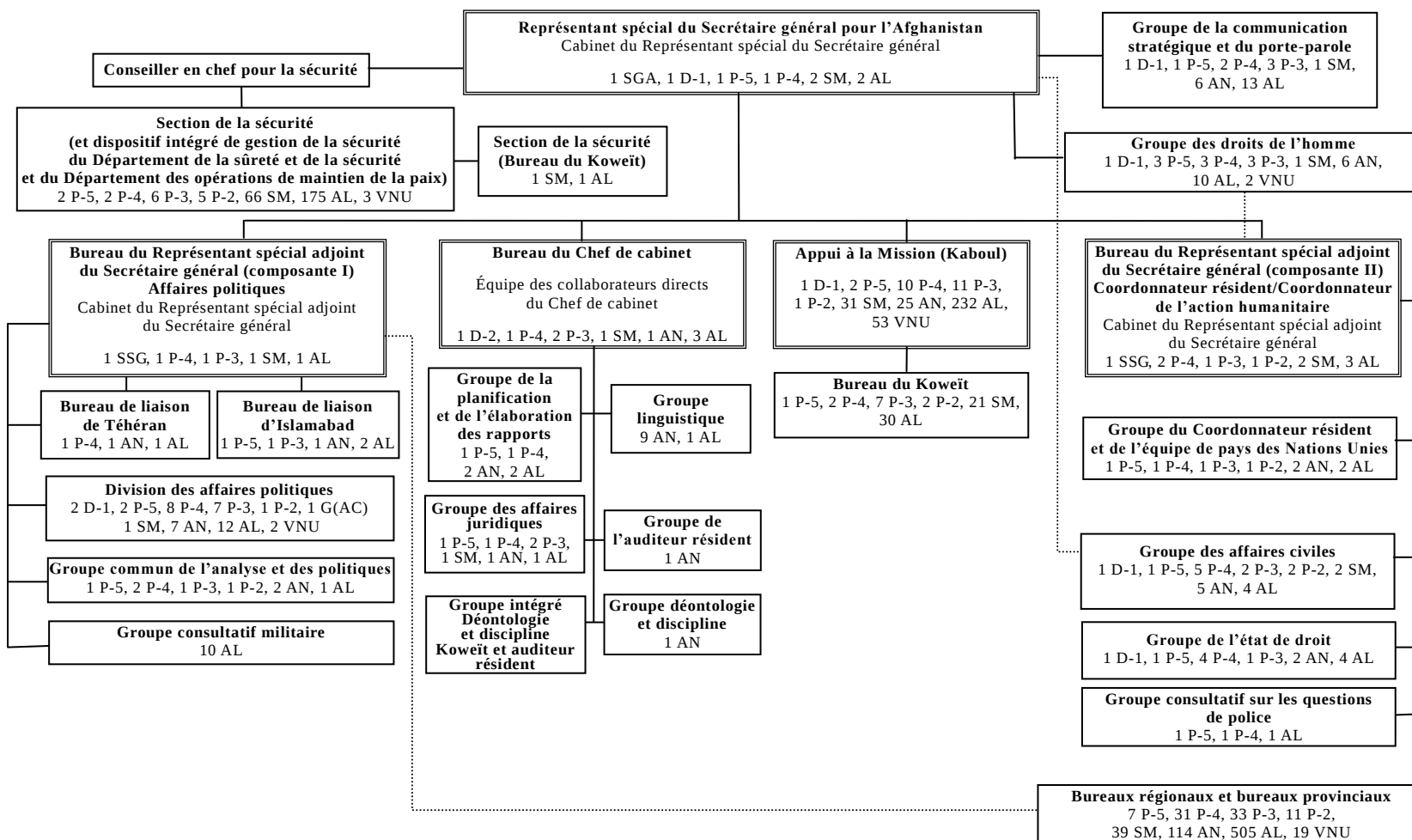
Les changements résultant de l'examen visant à déterminer l'endroit à partir duquel les auditeurs résidents pourraient desservir au mieux les missions de la région seront pris en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

La MANUA continuera de coordonner pleinement ses activités avec l'équipe de pays dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

Annexe I

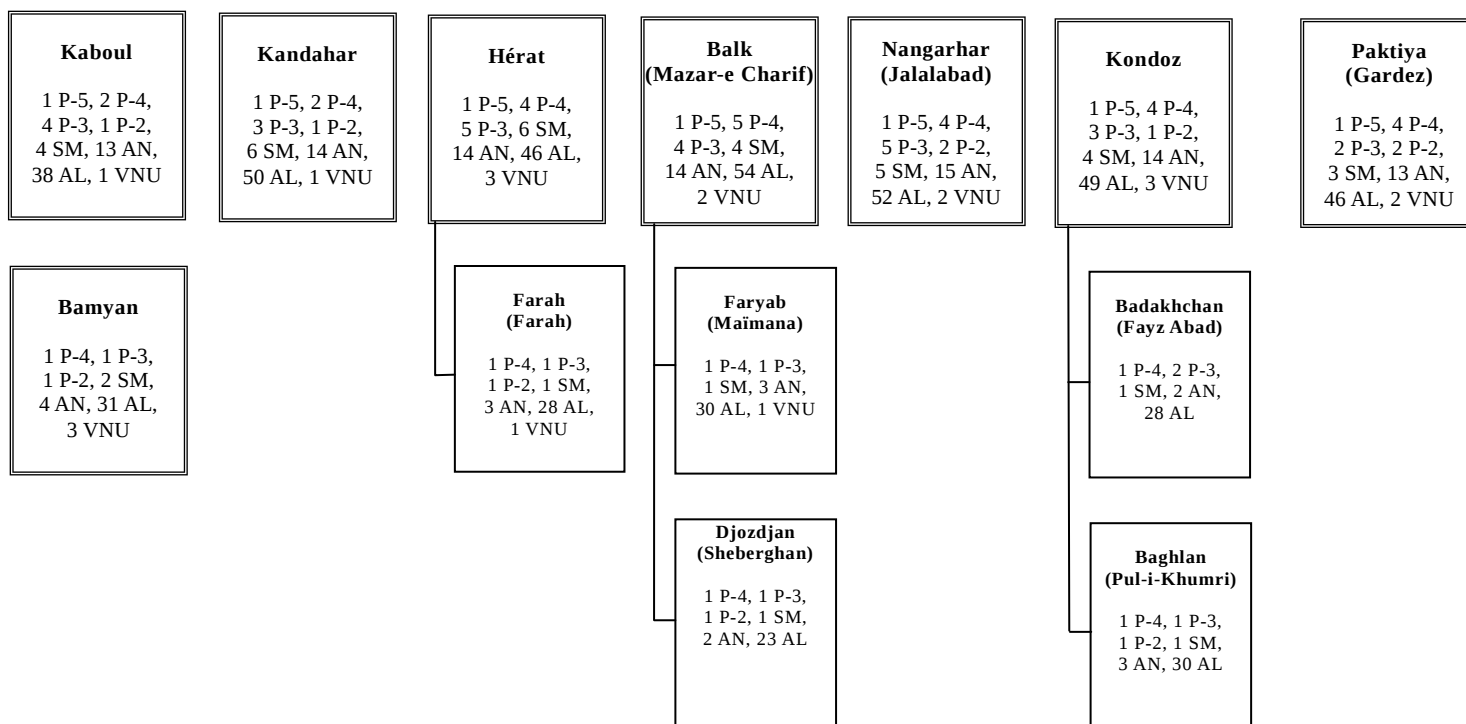
Organigrammes

A. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

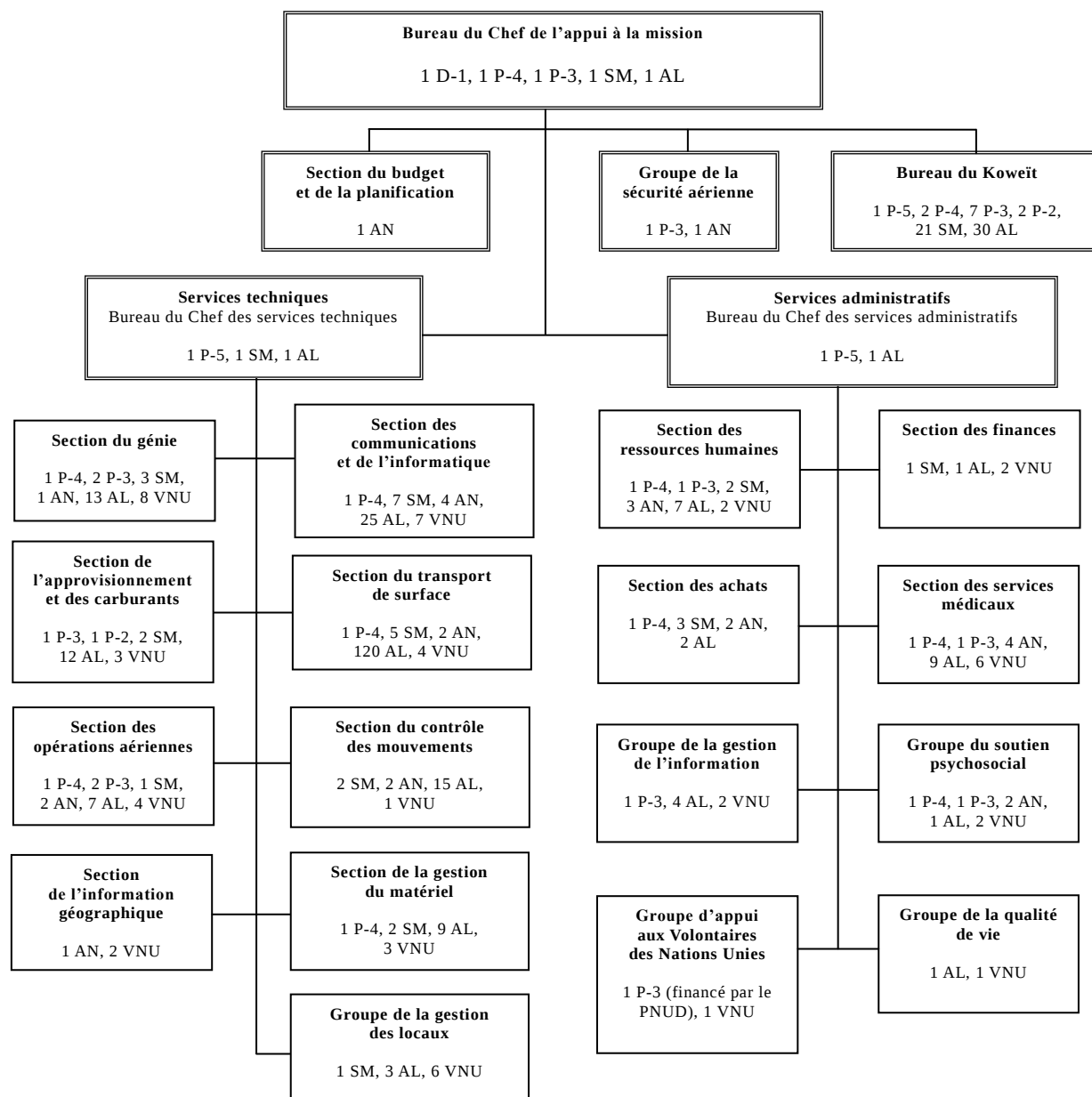


Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

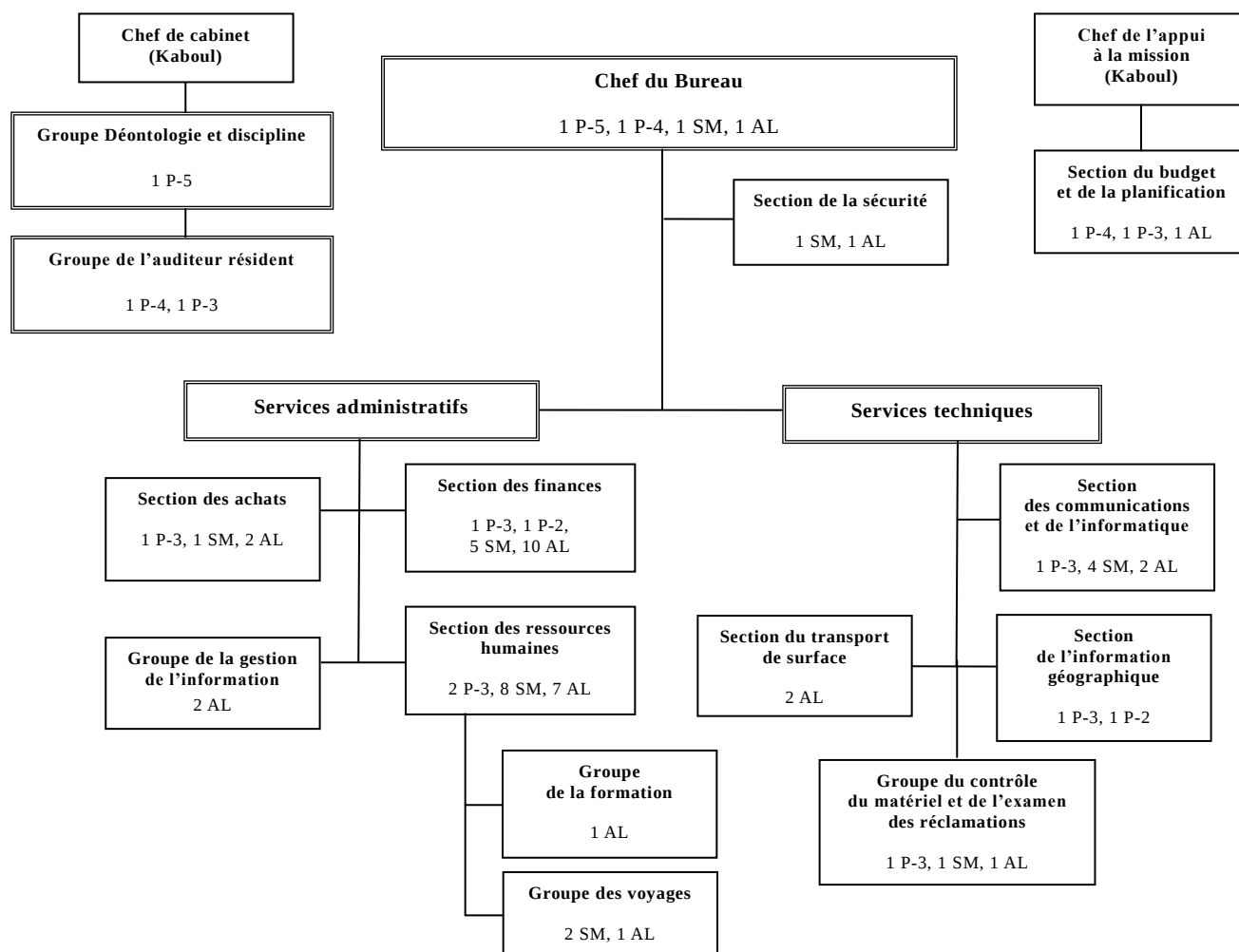
B. Bureaux régionaux et bureaux provinciaux



C. Appui à la Mission (Kaboul)



D. Bureau du Koweït



Annexe II

Coût estimatif des dépenses de sécurité prévues pour 2015

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Coût estimatif</i>
Personnel recruté sur le plan international ^a	17 005 100
Personnel recruté sur le plan national ^b	11 940 700
Volontaires des Nations Unies ^c	99 500
Services de sécurité	11 850 000
Achat de matériel de sûreté et de sécurité	709 200
Uniformes	90 500
Fournitures pour la défense des périmètres	63 500
Total	41 758 500

^a Dont 112 postes donnant lieu à un recrutement sur le plan international (2 P-5, 2 P-4, 13 P-3, 5 P-2/1 et 90 SM).

^b Dont 425 postes donnant lieu à un recrutement sur le plan national (6 AN et 419 AL).

^c Dont 3 postes de Volontaire des Nations Unies.

Annexe III

Renseignements concernant les activités de fond menées en 2014 par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies collaborant avec la MANUA sur des questions ayant trait aux programmes (intégrées, le cas échéant)

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
Cadre de gestion des activités de fond des organismes, fonds et programmes des Nations Unies	• Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture • Programme des Nations Unies pour les établissements humains • Organisation internationale du Travail • Bureau de la coordination des affaires humanitaires • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) • Département de la sûreté et de la sécurité • Programme des Nations Unies pour l'environnement • Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture • Fonds des Nations Unies pour la population • Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés • Fonds des Nations Unies pour l'enfance • Service de la lutte antimines des Nations Unies • Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) • Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	Le crédit de 360 326 dollars permet de financer un poste d'administrateur recruté sur le plan national et des activités de coordination, notamment pour le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les fonctions de coordination y afférentes, notamment les groupes de travail relatifs au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la stratégie de cohérence menée par l'équipe de pays des Nations Unies.	Le Bureau du Coordonnateur résident, qui partage les locaux de la MANUA, coordonne les activités de développement et fournit des conseils à tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Afghanistan. Les mécanismes existants comptent des groupes de travail consacrés aux cadres d'exécution des programmes des Nations Unies, comme le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le bilan commun de pays et la stratégie de cohérence des Nations Unies, et surtout des groupes thématiques s'occupant de questions transversales. L'équipe de pays des Nations Unies est le mécanisme national et global qu'utilise le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire) pour piloter et coordonner l'action de tous les organismes des Nations Unies.

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
	• Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) • Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes • Programme alimentaire mondial • Organisation mondiale de la Santé • Organisation internationale pour les migrations • Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement • Organisation des Nations Unies pour le développement industriel • Banque mondiale • Fonds monétaire international • Banque asiatique de développement		
Appui électoral	PNUD	Le projet d'assistance électorale du PNUD, ELECT II, exécuté par la Commission électorale indépendante, vise à doter l'organisme local de gestion des élections d'une infrastructure et de compétences techniques, afin d'assurer la pérennité du processus électoral. Le budget estimé pour 2014 était de 150 000 dollars. Les efforts déployés en 2014 ont essentiellement porté sur le renforcement des capacités et la planification, l'inscription sur les listes électorales et l'amélioration des infrastructures de la Mission à Kaboul et au niveau des provinces, en vue d'appuyer les élections présidentielles et les élections aux conseils provinciaux.	Conformément à son mandat, la MANUA contribue à renforcer l'intégrité, l'universalité et la pérennité des élections à venir, et fournit à cet effet des analyses politiques approfondies, cherche à assurer la cohérence des activités d'assistance internationale et s'emploie à aider les institutions afghanes et leur interaction pour qu'elles soient en mesure de remplir le rôle que leur prescrit la Constitution. Le projet ELECT II du PNUD fournit, grâce à son personnel travaillant dans les mêmes locaux que la Commission électorale indépendante, une assistance technique destinée à renforcer les capacités en vue de l'organisation et de la tenue des élections.

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
			Les principaux dispositifs sont les suivants : • Le Comité directeur du projet, coprésidé par la Commission électorale indépendante et le PNUD et la MANUA, qui compte parmi ses membres, des donateurs et des parties prenantes locales, selon que de besoin; • Le groupe interne de coordination des élections des Nations Unies, qui veille à la cohérence des activités électorales menées par les différentes missions et organisations, dont le PNUD et la MANUA; • Le dispositif de vidéoconférence avec le Siège à New York, auquel participent la MANUA, le programme ELECT II du PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix, le PNUD et le Département des affaires politiques.
Groupe de soutien à la paix	UNOPS	La MANUA a reçu des ressources supplémentaires d'un montant total de 1 648 300 dollars, destinées à financer plusieurs projets et les activités correspondant à leurs différentes phases jusqu'à la fin de 2015. L'UNOPS fournit un appui technique et établit des rapports d'activité trimestriels destinés aux donateurs. L'appui au programme a reçu les contributions suivantes : • Gouvernement danois : 1 million de dollars; • Gouvernement norvégien : 648 300 dollars.	La MANUA appuie les efforts du Gouvernement et du peuple afghans visant à mettre en place un processus de paix et de réconciliation global et ouvert à toutes les parties. La MANUA mène des activités directives et participatives se renforçant mutuellement : appui direct au Haut Conseil pour la paix et au processus officiel de négociation; amélioration de la compréhension du conflit afghan; le cas échéant, tenue d'un processus de dialogue parallèle pour contribuer aux pourparlers officiels; et participation à de nombreuses initiatives de paix locales et au Dialogue du peuple afghan pour la paix pour permettre aux chefs traditionnels locaux, aux responsables religieux, aux femmes, aux jeunes et aux membres de la société civile de participer et de faire valoir leurs vues sur la paix et la réconciliation. Le Groupe de soutien à la paix est constitué de fonctionnaires de la MANUA qui se réunissent régulièrement pour passer en revue les activités de la Mission appuyant le processus de paix. Il a également pour fonction de dégager de nouvelles possibilités et solutions pour aider la Mission à mieux s'acquitter

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
Projet pour une police démocratique en Afghanistan	UNOPS	Le Gouvernement néerlandais a versé une contribution d'un montant de 4 500 265 dollars pour appuyer le projet qui couvrira la période allant de février 2013 à février 2016. L'UNOPS fournit un appui technique et établit des rapports d'activité annuels destinés aux donateurs et au Ministère de l'intérieur.	de son mandat à mesure que l'ensemble du processus de réconciliation évolue. Le mémorandum d'accord entre la MANUA et l'UNOPS concernant la fourniture de services techniques continue de régir la gestion financière des ressources. Le projet vise à renforcer la responsabilité et la réactivité de la police afghane vis-à-vis des communautés qu'elle sert, et, notamment, à rendre la justice plus accessible aux femmes et aux enfants. Les activités menées sur le terrain par les partenaires d'exécution seront supervisées par le Groupe consultatif sur les questions de police de la MANUA, qui se chargera également de coordonner le contrôle et le suivi assurés par les organismes partenaires. La Mission effectuera un suivi et des évaluations portant sur les incidences des activités menées au titre des différentes composantes et phases du projet, notamment par des visites sur place, un contrôle de la collecte des données, la mise à jour et la gestion des bases de données, la coordination de toutes les activités de suivi et d'évaluation, et l'établissement de rapports trimestriels, annuels et ponctuels. Les progrès réalisés seront également examinés par le comité de contrôle du projet, qui est présidé par l'UNOPS et compte parmi ses membres des représentants de la MANUA, du Ministère de l'intérieur et du Gouvernement néerlandais présents à Kaboul.
Droits de l'homme, y compris l'initiative « Dialogue du peuple afghan pour la paix »	Haut-Commissariat aux droits de l'homme	En 2014, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a versé une contribution d'un montant de 274 680 dollars pour appuyer l'ensemble du programme relatif aux droits de l'homme. Des comptes rendus de situation hebdomadaires, des rapports d'activité semestriels et annuels et des exercices financiers mensuels sont établis à l'attention du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.	L'ensemble des crédits alloués par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sert à financer plusieurs projets techniques et initiatives de sensibilisation relevant de divers programmes relatifs aux droits de l'homme, dont la protection des civils et l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'encontre des femmes. Ces initiatives portent sur la gestion de bases de données, le renforcement des capacités du personnel et la communication avec les principales parties prenantes, et figurent toutes au programme de travail annuel du Groupe des droits de l'homme de la MANUA.

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
		Par ailleurs, le Gouvernement belge a versé, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, une contribution de 150 000 euros pour la période allant de février 2013 à juillet 2014, pour appuyer l'initiative « Dialogue du peuple afghan pour la paix ».	Les fonds alloués à l'initiative « Dialogue du peuple afghan pour la paix » doivent servir à financer l'organisation d'un dialogue faisant intervenir quelque 4 000 citoyens afghans dans le cadre de 200 groupes de réflexion qui contribueront à l'élaboration de « feuilles de route locales pour la paix ». La MANUA apportera son aide à l'établissement d'un rapport faisant ressortir les principaux résultats de l'initiative, et une conférence nationale sera organisée pour permettre à la société civile de présenter les « feuilles de route » provinciales, les examiner et les faire remonter aux responsables politiques. Le projet est supervisé par un comité directeur composé de membres de la société civile, auquel la MANUA apporte un appui en assurant son secrétariat.
Programme afghan pour la paix et la réintégration	PNUD	Des contributions d'un montant de 212 180 504 dollars ont été annoncées ou reçues en faveur du Programme afghan pour la paix et la réintégration. Le PNUD est chargé de la programmation des contributions annoncées au titre du volet B, qui s'élèvent actuellement à 131 766 485 dollars. Les États donateurs ont apporté les contributions ci-après pour financer le projet : • États-Unis d'Amérique : 50 millions de dollars; • Australie : 11 970 000 dollars; • Finlande : 2 470 000 dollars; • Japon : 67 055 941 dollars; • Allemagne : 39 535 469 dollars; • Italie : 5 683 656 dollars; • Danemark : 7 961 741 dollars; • Espagne : 6 666 667 dollars; • Pays-Bas : 2,5 millions de dollars; • République de Corée : 1 million de dollars;	La MANUA fournit un appui au Programme afghan pour la paix et la réintégration et communique régulièrement avec les parties prenantes sur les questions stratégiques, notamment en participant à l'examen des projets au titre du Programme en sa qualité de membre du Comité technique. Le PNUD appuie le Programme afghan pour la paix et la réintégration en fournissant une assistance au Haut Conseil pour la paix, au secrétariat commun et à ses structures provinciales pour qu'ils étendent leurs composantes d'information, de réintégration et de relèvement afin de promouvoir la paix, la réconciliation et la sécurité entre les communautés afghanes. Le PNUD travaille en étroite collaboration avec les groupes des opérations locales, des finances et du développement du secrétariat commun pour planifier, mettre en œuvre et suivre les différentes composantes du Programme. Il fournit un appui technique au secrétariat commun au niveau central et aux équipes du secrétariat commun au niveau des provinces par l'intermédiaire de six bureaux régionaux.

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
Coordination et sensibilisation relatives à la lutte contre les stupéfiants	ONUDC	• Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : 15 930 933 dollars; • Estonie : 43 085 dollars. Les ressources financières fournies par les donateurs au programme de pays de l'ONUDC en 2014 s'élevaient à environ 19 619 500 dollars et visaient à appuyer différents programmes de renforcement des capacités, notamment celles de l'État concernant la lutte contre les stupéfiants et l'étude de moyens de subsistance de remplacement. Les ressources financières versées par les donateurs au programme régional de l'ONUDC en 2014 s'élèvent à environ 3 995 000 dollars.	L'ONUDC est le principal organisme des Nations Unies chargé de la mise en œuvre de différents programmes de lutte contre les stupéfiants, le crime et la corruption. La résolution 2145 (2014) du Conseil de sécurité souligne l'importance de la coopération entre la MANUA et l'ONUDC en la matière. Le programme de pays de l'ONUDC pour l'Afghanistan (2012-2015) vise à contribuer à la stabilité et au développement du pays en renforçant l'appareil de justice pénale et les activités de lutte contre les stupéfiants, ainsi que les capacités du Gouvernement afghan en la matière. Le programme régional 2011-2015 de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan et dans les pays voisins vise à promouvoir la coopération régionale entre l'Afghanistan et les pays voisins et à renforcer les capacités de lutte contre les stupéfiants dans la région, en améliorant la coordination et en favorisant la mise en œuvre d'initiatives régionales, nouvelles ou en cours, comme les mesures de confiance relevant du Processus d'Istanbul. L'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité, mise en place par l'ONUDC et la MANUA, continue d'encourager la coopération entre les organismes des Nations Unies en matière de lutte contre la criminalité organisée.
Équipe d'intervention médicale	• MANUA • PNUD • Coordonnateur résident/Équipe de pays des Nations Unies	• Un montant de 300 000 dollars sera alloué au projet au titre du mécanisme de partage du coût de l'équipe de pays des Nations Unies, à l'appui de l'achat de deux installations mobiles de traumatologie. La part incombant à la MANUA au titre de ce mécanisme s'élève à 83 500 dollars.	Le projet a pour objectif d'appuyer l'établissement d'une équipe d'intervention médicale afin de fournir les capacités médicales d'urgence nécessaires aux opérations des Nations Unies et à l'action humanitaire internationale en Afghanistan et d'améliorer les capacités d'intervention médicale d'urgence au service de la population afghane.

<i>Programme</i>	<i>Organismes, fonds et programmes</i>	<i>Période considérée et ressources à la disposition des organismes, fonds et programmes pour cette activité</i>	<i>Description</i>
		• Le PNUD a accepté de gérer le contrat relatif à ces services et la MANUA accueillera les traumatologues sur ses sites. • Les donateurs, notamment le Royaume-Uni, la Suède et les Pays-Bas, ont annoncé qu'ils fourniraient des fonds supplémentaires. Le projet nécessite un montant de 2,25 millions de dollars afin de couvrir les coûts afférents au personnel ainsi qu'un montant supplémentaire de 825 000 de dollars pour l'achat d'installations de traumatologie.	L'équipe de pays des Nations Unies a conscience du fait que l'évolution des conditions de sécurité, la fin des équipes de reconstruction de province et la phase de transition que traversent actuellement les opérations des Nations Unies ont entraîné la nécessité d'améliorer l'appui médical destiné aux agents des Nations Unies et des organismes humanitaires et de renforcer les capacités des infrastructures médicales nationales en matière de préparation et d'intervention en cas d'événements faisant un grand nombre de victimes. La création d'une capacité autonome d'intervention médicale d'urgence dans les provinces, avec des installations traumatologiques modernes (et la fourniture d'une formation en traumatologie au personnel des établissements médicaux et hôpitaux nationaux), ainsi que la fourniture d'un appui continu pendant les évacuations aériennes de victimes vers Kaboul ne profiteront pas seulement au personnel des Nations Unies et aux organismes humanitaires, mais également aux partenaires et aux donateurs en cas d'urgence. Grâce au mécanisme de partage du coût de l'équipe de pays des Nations Unies et aux financements fournis par les donateurs, le PNUD passera un marché avec un prestataire spécialisé qui affectera des agents paramédicaux spécialisés en traumatologie aux différentes provinces concernées en Afghanistan, sur les sites de la MANUA et du PNUD. Les partenaires et les donateurs pourront passer d'autres marchés avec le prestataire afin de couvrir les questions d'assurance et de responsabilité. Le Coordonnateur résident et le Groupe de la gestion des risques appuieront les activités de suivi afin d'assurer la réussite de la mise en place de l'Équipe d'intervention médicale et sa bonne gestion.